

Rapport annuel révisé
Candriam Equities L

31 décembre 2022

01.01.2022 – 31.12.2022
SICAV de droit luxembourgeois
R.C.S. Luxembourg B-47449



Candriam Equities L

SICAV de droit luxembourgeois

Rapport annuel révisé pour l'exercice du 1^{er} janvier
2022 au 31 décembre 2022.



Table des matières

Administration de la SICAV	4
Détails sur la SICAV	5
Rapport du Conseil d'Administration	6
Rapport d'audit	12
État des actifs nets au 31 décembre 2022	15
État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022	20
Statistiques	25
Portefeuille-titres au 31 décembre 2022	29
Candriam Equities L Australia	29
Candriam Equities L Biotechnology	31
Candriam Equities L Emerging Markets	35
Candriam Equities L EMU Innovation	39
Candriam Equities L Europe Innovation	42
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	45
Candriam Equities L Global Demography	48
Candriam Equities L Life Care	51
Candriam Equities L Meta Globe	55
Candriam Equities L Oncology Impact	58
Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	61
Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology	63
Notes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés	66
Autres notes aux états financiers	70
Informations supplémentaires non auditées	85
Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)	91



Administration de la SICAV

Conseil d'Administration

Président

Tanguy DE VILLENFAGNE
Member of the Group Strategic Committee
Candriam - Belgian Branch (auparavant Candriam Belgium)

Administrateurs

Thierry BLONDEAU
Independent Director

Isabelle CABIE
Global Head of Corporate Sustainability
Candriam - Belgian Branch (auparavant Candriam Belgium)

Catherine DELANGHE
Independent Director

Pascal DEQUENNE
Global Head of Operations
Candriam - Belgian Branch (auparavant Candriam Belgium)

Vincent HAMELINK
Member of the Group Strategic Committee
Candriam - Belgian Branch (auparavant Candriam Belgium)

Jean-Yves MALDAGUE
Managing Director
Candriam (auparavant Candriam Luxembourg)

Siège social

5, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Dépositaire et Agent Payeur Principal

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Société de Gestion

Candriam (auparavant Candriam Luxembourg)
SERENITY - Bloc B
19-21, Route d'Arlon
L-8009 Strassen

Les fonctions d'**Agent Administratif**, d'**Agent Domiciliataire** et d'**Agent de Transfert** (y compris l'activité de **Teneur de Registre**) ont été déléguées à :

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

La mise en œuvre des activités de **gestion de portefeuille** (sauf pour le compartiment Candriam Equities L Australia) est assurée directement par Candriam (anciennement Candriam Luxembourg) et/ou par une ou plusieurs de ses succursales :

Candriam – Succursale belge
(anciennement déléguée à Candriam Belgium jusqu'au 30.06.2022)
58, Avenue des Arts
B-1000 Bruxelles

Candriam – Succursale française
40, Rue Washington
F-75408 Paris Cedex 08

Candriam – UK Establishment
Aldersgate Street 200,
London EC1A 4 HD

Pour le compartiment Candriam Equities L Australia, la mise en œuvre de la **Gestion de Portefeuille** est déléguée à :

Ausbil Investment Management Limited
Grosvenor Place, Level 27, 225 George Street
Sydney NSW 2000 Australia

La mise en œuvre des **opérations de prêt et d'emprunt de titres** est assurée par Candriam (anciennement Candriam Luxembourg) et/ou par une ou plusieurs de ses succursales et est partiellement déléguée à :

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Réviseur d'entreprises agréé

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
2, Rue Gerhard Mercator
L-2182 Luxembourg

Services financiers

En Belgique :
Belfius Banque S.A.
11, Place Rogier
B-1210 Bruxelles



Détails sur la SICAV

Candriam Equities L (« la SICAV ») publie annuellement un rapport détaillé sur son activité, la gestion de ses avoirs. Le rapport comprend l'état combiné des actifs nets et l'état combiné des variations des actifs nets exprimés en EUR, le portefeuille-titres de chaque compartiment et le rapport d'audit. Ce rapport est disponible au siège de la SICAV ainsi qu'au siège des organismes chargés du service financier dans les pays où la SICAV est commercialisée.

En outre, elle procède, après la fin de chaque semestre, à la publication d'un rapport comprenant notamment la composition du portefeuille-titres, le nombre d'actions en circulation et le nombre d'actions émises et rachetées depuis la dernière publication.

Les actions ne sont disponibles que sous forme nominative.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se tient chaque année au siège social de la SICAV, ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera spécifié dans l'avis de convocation. Elle se tiendra dans les six mois après la clôture de l'exercice.

Les avis de toutes assemblées générales sont envoyés par lettre à tous les actionnaires nominatifs, à leur adresse figurant au registre des actionnaires, au moins 8 jours avant l'Assemblée Générale. Ces avis indiquent l'heure et le lieu de l'Assemblée Générale et les conditions d'admission, l'ordre du jour et les exigences de la loi luxembourgeoise en matière de quorum et de majorité nécessaires.

De plus, des avis seront publiés dans le Recueil électronique des sociétés et associations (« RESA ») du Grand-Duché de Luxembourg et dans un journal luxembourgeois, le « Luxemburger Wort », ainsi que dans la presse des pays où la SICAV est commercialisée si la législation de ces pays l'exige.

L'exercice de la SICAV se termine le 31 décembre de chaque année.

La valeur nette d'inventaire par action de chaque compartiment, le prix d'émission, de rachat des actions et de conversion de chaque compartiment peuvent être obtenus au siège social de la SICAV et auprès des organismes chargés du service financier dans les pays où la SICAV est commercialisée.

Un état détaillé des mouvements du portefeuille peut être obtenu gratuitement sur simple demande au siège social de la SICAV.

Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts et les rapports financiers de la SICAV sont tenus gratuitement à la disposition du public au siège social de la SICAV.



Rapport du Conseil d'Administration

Contexte économique et financier

Aux États-Unis, même si le PIB a légèrement reculé au premier trimestre (-0,4% en glissement trimestriel) en raison d'un repli des dépenses publiques et d'une contribution négative de la balance externe, la demande privée a conservé sa vigueur. Plus de 1,6 million d'emplois ont été créés au premier trimestre. En mars, le taux de chômage s'est élevé à 3,6%, alors que l'inflation a atteint 8,5% et l'inflation de base 6,4%. Les indicateurs d'activité ISM sont restés largement au-dessus de 50. Dans ce contexte, et compte tenu des faibles liens économiques entre la Russie et les États-Unis et des craintes de voir les tensions en Europe entraîner des pressions supplémentaires sur les prix, la Réserve fédérale a décidé de relever son taux directeur de 25 points de base à 0,5% le 16 mars. L'envolée des prix des matières premières et la perspective d'un resserrement monétaire en vue de ramener l'inflation à son objectif de 2% ont fait chuter le marché boursier (-4,9% au premier trimestre), tandis que le taux à 10 ans a augmenté de 83 points de base à 2,33%. Au deuxième trimestre, les goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement ont été accentués par la politique zéro Covid menée en Chine. Malgré les effets collatéraux du conflit en Ukraine sur les prix des matières premières et du pétrole (environ 110 dollars le baril en moyenne au deuxième trimestre), les indicateurs d'activité sont restés solides et les tensions sur le marché du travail ont persisté. Tous ces développements ont poussé le taux à 10 ans à près de 3,5% mi-juin. En réaction à la hausse des prix, la Réserve fédérale a relevé son taux directeur à deux reprises : une première fois début mai, de 50 points de base, puis mi-juin, de 75 points de base. Dans ce nouvel environnement, marqué par un renchérissement du crédit et un pouvoir d'achat des ménages sous pression, la confiance des consommateurs s'est fortement dégradée. Au final, la croissance s'est à nouveau avérée très légèrement négative (-0,1%). Le taux à 10 ans a pris 65 points de base à 2,97% sur le trimestre. La Bourse a dévié de 16,4%. En juillet, le taux à 10 ans a fluctué autour de 3%, en ligne avec les données. En effet, l'enquête ISM sur l'industrie manufacturière et les créations d'emplois mensuelles se sont affichées en léger recul par rapport aux mois précédents, alors que l'inflation a dépassé les 9% à la mi-juillet. Fin juillet, le relèvement de 75 points de base de la Réserve fédérale (à 2,5%) et les tensions créées par la visite de Nancy Pelosi à Taiwan ont toutefois pesé sur les taux. Malgré un premier recul de l'inflation en glissement mensuel depuis mai 2020, le président de la Réserve fédérale n'a pas manqué de rappeler fin août, lors de la conférence de Jackson Hole, que le retour à la stabilité des prix (l'inflation affichait encore 8,3 % en glissement annuel) nécessiterait une politique monétaire restrictive pendant encore un certain temps. En effet, malgré un ralentissement du secteur manufacturier dû en partie à la forte appréciation du dollar, l'économie continuait de créer plus d'un million d'emplois tous les trois mois, le taux de chômage avoisinait 3,5% et la croissance des salaires était toujours solide. Dans ce contexte, les membres du FOMC (Réserve fédérale) ont décidé, le 21 septembre, de relever le taux directeur de 75 points de base à 3,25% et ont revu leurs prévisions concernant le taux des fonds fédéraux fortement à la hausse pour les années à venir. Pour 2023, les membres du FOMC s'attendent à ce que ce dernier tourne autour de 4,65%, contre une estimation de seulement 3,85% en juin. Le taux à 10 ans a terminé le troisième trimestre à 3,8%, en hausse de 83 points de base rapport à fin juin. Les derniers développements et l'impact de la forte hausse des taux hypothécaires sur le secteur immobilier ont pesé sur le marché boursier, qui a chuté de 5,3% sur le trimestre. Au quatrième trimestre, suite au déclin du secteur manufacturier mondial, l'indicateur ISM de l'industrie est passé sous la barre des 50 points, en réaction à la hausse du dollar et au ralentissement de l'économie mondiale. Malgré un léger essoufflement des créations d'emplois mensuelles (toujours supérieures à 250 000), l'inflation de base s'est maintenue à 6% et le secteur des services est resté solide. Afin d'essayer de faire revenir l'inflation à 2% à moyen terme, la Réserve fédérale a par conséquent relevé son taux directeur à deux reprises : une première fois début novembre de 75 points de base, puis de 50 points de base (à 4,5%) à la mi-décembre. Au final, 2022 aura été l'année de l'inattendu, avec un nouveau conflit aux portes de l'Europe, une inflation largement supérieure aux attentes, le plus important cycle de resserrement monétaire depuis 1980 et, malgré tout, une croissance qui a rebondi de 0,8% en glissement trimestriel au troisième trimestre. Les développements de 2022 et les faibles perspectives de croissance pour 2023 ont néanmoins pesé sur l'indice S&P500, qui a terminé l'année sur une baisse de 19,4% à 3 840, malgré un rebond de plus de 7% au dernier trimestre. Le taux à 10 ans n'a pratiquement pas bougé pendant le dernier trimestre. L'inflation générale semble en effet avoir dépassé son pic et, à chaque fois que l'inflation se replie, les marchés révisent leurs projections concernant le « taux terminal » de la Réserve fédérale, ce qui pousse le taux à 10 ans à la baisse. Ce dernier a terminé l'année à 3,83%, soit une augmentation de 233 points de base sur l'année.



Rapport du Conseil d'Administration

Dans la zone euro, l'activité a repris jusqu'en fin février 2022, au rythme de l'assouplissement des mesures préventives. En dépit de la hausse des prix du gaz et de l'électricité, la confiance des consommateurs est restée élevée. Les tensions sur le marché du travail ont persisté. En février, le taux de chômage s'est établi à 6,8% mais l'inflation a atteint 5,9%. Sur fond de hausse globale des taux, le taux allemand à 10 ans est redevenu positif pour la première fois depuis début 2019, également poussé à la hausse par la Banque centrale européenne (BCE) qui, lors de sa réunion de février, n'a pas fermé la porte à des relèvements en 2022. D'un autre côté, comme l'inflation de base ne s'élevait qu'à 2,7%, la normalisation de la politique monétaire s'annonçait moins prononcée qu'aux États-Unis. Mais après l'invasion de l'Ukraine, les tensions sur les prix des matières premières et des produits agricoles ont provoqué une flambée des taux. Le taux allemand à 10 ans a terminé le premier trimestre à 0,51%, soit 69 points de base de plus qu'en fin décembre 2021. Alors que la confiance des consommateurs et des entreprises s'est maintenue jusqu'en février, elle a fortement chuté en mars. Ces évolutions ont naturellement pesé sur le marché boursier européen, qui a chuté de 9,4%. Le deuxième trimestre a été marqué par les prix élevés de l'énergie, des métaux industriels et des produits agricoles, l'arrêt des livraisons de gaz russe pour les pays refusant de payer en roubles et la réduction du flux de gaz vers l'Allemagne. Au total, à partir de mai, l'inflation affichait plus de 8%. Dans ce contexte, les marchés ont anticipé plusieurs hausses de taux de la BCE, poussant tous les taux européens à la hausse. Le taux allemand à 10 ans a dépassé 1,7%, tandis que le taux italien à 10 ans a dépassé 4%. L'ampleur de l'élargissement des taux d'intérêt a conduit la BCE à se réunir de toute urgence le 15 juin et à annoncer un nouvel instrument « anti-fragmentation » pour la zone euro. Cependant, à partir de la mi-juin, la possibilité d'une récession s'est transformée en scénario plus plausible pour les marchés, poussant le taux allemand à 10 ans vers le bas. Le taux à 10 ans allemand a chuté de 86 points de base à 1,37% sur le trimestre. La Bourse a dévissé de 12%. Malgré les évolutions évoquées ci-dessus, le PIB a progressé de 0,8% en glissement trimestriel au deuxième trimestre et le taux de chômage est resté historiquement bas (6,7%), alors que la confiance des ménages et des entreprises s'est encore un peu détériorée en juillet. En effet, malgré la baisse des prix de nombreuses matières premières, le niveau extrêmement élevé des prix du gaz ainsi que les risques de rupture d'approvisionnement ont plombé la confiance. Dans ce contexte, malgré un ralentissement attendu de la croissance, mais avec une inflation en hausse continue, la BCE a, le 21 juillet, pour la première fois en onze ans, relevé son taux directeur de 50 points de base pour le porter à 0,5% et a fixé le taux de la facilité de dépôt à 0%. Cela a permis de stopper temporairement la dépréciation de l'euro par rapport au dollar, qui était à parité. Cependant, les perspectives de croissance et d'inflation n'ont fait que se détériorer au cours de l'été. Les indicateurs d'activité PMI sont tous passés sous la barre des 50 (zone de contraction de l'activité) et, dans le même temps, l'inflation a atteint pratiquement 10% en septembre. De plus, l'euro a continué à se déprécier par rapport au dollar (en dessous de la parité), ce qui a également pesé sur l'inflation via l'inflation importée, poussant la BCE à relever son taux directeur de 75 points de base à 1,25% le 8 septembre. Fin septembre, le taux à dix ans allemand a terminé le troisième trimestre à 2,11%, soit une hausse de 74 points de base par rapport au mois de juin. La Bourse a cédé 4,7% sur la même période. Cependant, malgré toutes ces évolutions, la croissance est restée positive jusqu'au troisième trimestre, grâce notamment à un marché du travail toujours dynamique. Au début du quatrième trimestre, afin de contrer la décrue attendue des prix du pétrole en réaction au ralentissement de la croissance mondiale (le FMI prévoit une croissance mondiale de 2,7% en 2023, après 3,2% en 2022), l'OPEP+ a décidé de réduire sa production de 2 millions de barils par jour à partir du mois de novembre. Aussi, dans le but d'ancrer les anticipations d'inflation, surtout après les mesures de soutien économiques plus ou moins importantes annoncées par les gouvernements européens, la BCE a relevé son taux directeur à deux reprises : une première fois de 75 points de base fin octobre, puis de 50 points de base (à 2,5%) à la mi-décembre. Fin octobre, l'Allemagne a annoncé un plan de 200 milliards d'euros. Les développements de 2022 et les faibles perspectives de croissance pour 2023 ont pesé sur le marché boursier. Les actions sont néanmoins parvenues à limiter les dégâts sur l'ensemble de l'année à -14,5% grâce à une forte progression (+12,5%) au quatrième trimestre. Le taux à 10 ans allemand a pour sa part, après les annonces de la BCE à la mi-décembre (poursuite du resserrement monétaire et réduction du programme d'achat d'actifs), terminé le mois de décembre en hausse pour clôturer l'année à 2,56%, soit une augmentation de 274 points de base sur l'année.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Equities L Biotechnology - Candriam Equities L Global Demography - Candriam Equities L Life Care - Candriam Equities L Meta Globe - Candriam Equities L Oncology Impact - Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology - Candriam Equities L EMU Innovation - Candriam Equities L Europe Innovation - Candriam Equities L Europe Optimum Quality - Candriam Equities L Emerging Markets

Global

Les marchés financiers mondiaux ont démarré l'année sur une fausse note. Après avoir terminé l'année 2021 en force, le marché a été effrayé par le spectre d'une Réserve fédérale plus restrictive. Cela a débouché sur une correction des actions à longue durée et sur l'une des plus fortes rotations en faveur du style « value » de ces dernières années. Le mois de février s'est avéré encore pire à cause de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Celle-ci a entraîné des réactions et des sanctions historiques de la part de l'Occident et a provoqué une crise à la fois géopolitique et macroéconomique, avec notamment une flambée des prix de l'énergie et des matières premières. Les investisseurs ont dû attendre la fin du mois de mars pour assister à une légère reprise des marchés boursiers, la Fed entamant un cycle de resserrement en vue de lutter contre l'inflation. Pratiquement tous les secteurs ont plongé, sauf l'énergie et les matériaux, qui ont profité de l'envolée des prix des matières premières, et le secteur plus défensif des services aux collectivités.

Le deuxième trimestre n'a pas été facile non plus pour les marchés boursiers, même après un début d'année déjà difficile en raison des tensions géopolitiques, de l'inflation et des craintes de récession. La Réserve fédérale s'est dit prête à mettre tout en œuvre pour contenir l'inflation, alors que les prix de l'énergie sont restés élevés, le baril de pétrole brut Brent terminant le trimestre à pratiquement 115 dollars US. Les actions se sont par conséquent fortement repliées au deuxième trimestre. Dopé par le niveau élevé des prix, le secteur de l'énergie a continué à surperformer le marché dans son ensemble et s'est imposé comme le secteur le plus performant du deuxième trimestre. Les secteurs plus défensifs, comme la consommation de base et les soins de santé, ont aussi surperformé le marché, alors que les plus mauvaises performances sectorielles ont été réalisées par la consommation discrétionnaire et les technologies de l'information.

Au troisième trimestre, les marchés boursiers ont connu leur troisième trimestre de baisse consécutif. Malgré une reprise initiale en juillet, les investisseurs ont été choqués par l'agressivité affichée par les banques centrales dans leur tentative de freiner une inflation trop élevée. Les banques centrales ont clairement durci le ton avec des relèvements de taux totalisant 150 points de base du côté de la Fed et 125 points de base du côté de la Banque centrale européenne. Les rendements à 10 ans américains ont terminé le trimestre en nette hausse, à plus de 3,8%. Les marchés d'actions se sont par conséquent aussi fortement repliés au troisième trimestre. Les secteurs de la consommation discrétionnaire et de l'énergie ont surperformé le marché dans son ensemble, tandis que l'immobilier et les services de communication ont fait partie des secteurs les moins performants. Ces deux secteurs ont été pénalisés par l'envolée des taux à long terme.

Les actions mondiales sont finalement parvenues à se redresser au quatrième trimestre. Les améliorations observées dans la chaîne d'approvisionnement mondiale et les mesures prises par les gouvernements européens pour lutter contre la crise énergétique et atténuer les risques de récession ont permis aux marchés de repartir clairement à la hausse en octobre. Dans un même temps, le fait que l'inflation était toujours élevée et que les craintes concernant la croissance étaient toujours bien présentes laissent supposer que beaucoup de mauvaises nouvelles étaient déjà intégrées dans les cours. La reprise s'est poursuivie en novembre et en décembre, grâce à la diminution des chiffres de l'inflation aux États-Unis et aux premières mesures prises en Chine pour mettre fin à la politique du « zéro-Covid ». Au final, les marchés boursiers mondiaux ont clôturé l'année en forte baisse, l'Europe surperformant les États-Unis et les marchés émergents. D'un point de vue sectoriel, l'énergie est le seul secteur à avoir affiché une performance positive sur l'ensemble de l'année. Les meilleures performances ont par ailleurs été réalisées par les secteurs défensifs des services aux collectivités, de la santé et de la consommation de base. Les services de communication, la consommation discrétionnaire, les technologies de l'information et l'immobilier ont été les secteurs les moins en vue de 2022.

Europe

Les actions européennes ont clôturé le premier trimestre de 2022 en baisse. Étant un gros importateur de pétrole et de gaz naturel russes, l'Europe a particulièrement souffert du conflit en Ukraine. La confiance des consommateurs s'est fortement détériorée en mars, à cause de la flambée des prix. La Commission européenne a annoncé des plans ambitieux en vue de réduire la dépendance au gaz russe, via une plus grande diversification, des mesures d'efficacité énergétique et une accélération des investissements dans l'éolien et le solaire.

Les actions européennes se sont de nouveau repliées au deuxième trimestre. Le moral des consommateurs s'est encore fortement détérioré. La chute des livraisons de gaz russe a provoqué une envolée des prix de manière significative et a soulevé le spectre de pénuries et de rationnements. L'Europe a commencé à anticiper les possibles lourdes conséquences d'une pénurie de gaz sur son économie. Mais même sans rationnement, les enquêtes conjoncturelles ont commencé à décliner au deuxième trimestre. Dans le même temps, l'écart entre les taux auxquels les gouvernements italien et allemand peuvent emprunter s'est considérablement creusé, comme cela avait été le cas il y a une dizaine d'années, avant la crise de la dette souveraine de la zone euro.

Au troisième trimestre, les marchés d'actions européens ont connu leur troisième trimestre de baisse consécutif. La crise énergétique a continué à faire la une des journaux sur le vieux continent, la Russie ayant décidé d'arrêter totalement ses livraisons de gaz via le gazoduc Nord Stream 1 en début septembre. Ce qui était considéré comme le pire scénario pour l'Europe n'a toutefois pas poussé les prix du gaz vers de nouveaux sommets. Sur le front économique, la situation a continué à se détériorer durant le troisième trimestre, faisant d'une récession le scénario le plus probable. La plupart des données économiques publiées pendant le trimestre ont pointé un ralentissement, à l'instar de l'indice PMI composite de la zone euro. La production industrielle a fortement chuté en juillet. Si la croissance a décéléré en Europe, cela n'a pas été le cas de l'inflation. Dans ce contexte, la Banque centrale européenne a durci le ton et a relevé son taux directeur de 0,75% en septembre.

Les actions européennes ont finalement clôturé le quatrième trimestre en hausse. Parmi les entreprises du Stoxx600 qui ont publié leurs résultats pour le troisième trimestre, 62% ont dépassé les prévisions de bénéfices par action. La guerre en Ukraine et le combat mené par les banques centrales contre l'inflation ont été les principales sources de difficultés pour les marchés boursiers. Toutefois, la situation s'est un peu améliorée au dernier trimestre, même si la réouverture de la Chine ne s'est pas déroulée comme prévu. En ce qui concerne la BCE, la réunion de la mi-décembre a marqué un brusque virage restrictif, même si certains détails posent question. La confiance des consommateurs s'est redressée plus que prévu en décembre.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Equities L Biotechnology - Candriam Equities L Global Demography - Candriam Equities L Life Care - Candriam Equities L Meta Globe - Candriam Equities L Oncology Impact - Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology - Candriam Equities L EMU Innovation - Candriam Equities L Europe Innovation - Candriam Equities L Europe Optimum Quality - Candriam Equities L Emerging Markets (suite)

États-Unis

Les marchés boursiers américains se sont contractés au premier trimestre. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a poussé les États-Unis et leurs alliés à prendre de sévères sanctions. Le président Biden a décidé d'interdire les importations de pétrole russe et plusieurs grandes entreprises internationales ont quitté la Russie. L'invasion a accentué les pressions inflationnistes via l'alimentation et l'énergie. L'indice des prix à la consommation US a ainsi atteint près de 8% en février. La Réserve fédérale a, dans ce contexte, relevé ses taux d'intérêt. Les entreprises du secteur de l'énergie et des services aux collectivités ont été parmi les plus performantes en termes relatifs durant le mois, surperformant le marché, en baisse, avec de modestes gains. Les plus faibles performances ont notamment été réalisées par les secteurs de la technologie, des services de communication et de la consommation discrétionnaire.

Les actions US ont également dévissé au deuxième trimestre. Les investisseurs se sont principalement concentrés sur l'évolution des chiffres de l'inflation et sur la réponse politique de la banque centrale américaine pendant la majeure partie de la période. La Réserve fédérale a admis qu'il serait difficile de réduire l'inflation sans déclencher une récession, malgré des données économiques qui paraissent toujours assez solides. Tous les secteurs ont souffert, même si les biens de consommation de base et les services aux collectivités ont relativement bien résisté. Certains titres se sont littéralement effondrés, en particulier dans les secteurs des médias et du divertissement et de l'automobile.

Au troisième trimestre, les marchés d'actions US ont connu leur troisième trimestre de baisse consécutif. Les espoirs d'éventuelles baisses de taux de la Fed déjà en 2023 ont dopé les marchés en juillet, mais ces espoirs ont été anéantis par les déclarations faites lors du sommet des banquiers centraux de Jackson Hole en août. Les actions sont donc reparties à la baisse. La Fed a finalement relevé le taux des fonds fédéraux de 75 points de base (pb) à 3,25% en septembre, sa troisième hausse consécutive de 75 pb. Les secteurs des services de communication et de l'immobilier font partie des plus grands perdants du trimestre. Les secteurs de la consommation discrétionnaire et de l'énergie ont été les plus résistants.

Le quatrième trimestre s'est finalement achevé sur une hausse des marchés d'actions américains, grâce à un recul de l'inflation aux États-Unis et à un peu plus de clarté concernant la trajectoire des taux de la Fed jusqu'en 2023. L'énergie et les matériaux sont restés parmi les secteurs les plus performants du trimestre outre-Atlantique, suivis par l'industrie et les secteurs défensifs de la santé et de la consommation de base. Les services de communication et la consommation discrétionnaire n'ont pas profité du rebond du marché et ont terminé le trimestre dans le rouge.

Marchés émergents

Les marchés émergents ont connu l'une des années les plus difficiles et les plus volatiles de leur histoire et leur pire année depuis la crise financière mondiale en 2022. Les investisseurs ont dû faire face à une convergence de facteurs mondiaux et spécifiques aux marchés émergents, qui ont eu des répercussions sur les rendements boursiers de cette classe d'actifs.

Le début de l'année a été caractérisé par d'importantes difficultés pour les actions technologiques et de durée longue, la Fed et d'autres banques centrales s'engageant dans l'un des cycles de hausse des taux les plus rapides afin de tenter de juguler l'inflation. La vigueur du dollar, due à un environnement hostile au risque, a fortement pesé sur les actions des pays émergents tout au long de l'année. Le secteur de la technologie, qui a profité d'un rebond de la demande liée au coronavirus l'an dernier, a soudainement vu apparaître le spectre d'un ralentissement et d'une correction des stocks. Alors que les investisseurs étaient encore en train de s'adapter à la hausse de l'inflation et au resserrement des conditions de liquidité, l'invasion russe de l'Ukraine a accentué la volatilité des marchés des actions, la prime de risque géopolitique accrue poussant les actions vers le bas. La Russie, qui représentait environ 3 % de l'indicateur de référence, a finalement été exclue des indices de marchés émergents en raison d'une inaccessibilité aux marchés. Vers le milieu de l'année, il est clairement apparu qu'une combinaison entre hausse de l'inflation, ralentissement de la demande et risques géopolitiques accrus était le principal obstacle à l'environnement d'investissement mondial.

Les marchés émergents ont également été confrontés à des défis locaux. La Chine, la principale pondération de l'indice EM, était déjà en proie à des difficultés en raison d'un ralentissement de la demande des consommateurs et de problèmes d'endettement du côté de certains des principaux promoteurs immobiliers alors que le nombre de contaminations au coronavirus continuait d'exploser dans le pays. L'application par le pays d'une politique « zéro covid » pour contenir les explosions de cas à grande échelle n'a pas été sans conséquence, compromettant davantage encore la demande des consommateurs et perturbant les chaînes d'approvisionnement essentielles du géant de la production. La Chine et les États-Unis étant tous deux en proie à des craintes d'un ralentissement de la demande domestique, des économies axées sur l'exportation comme la Corée du Sud et Taïwan n'y ont pas non plus échappé.

Dans l'Europe émergente, les craintes entourant une crise énergétique, conjuguée à la crise en Ukraine, a accentué les primes de risque pour les actions européennes (émergentes).

Dans le cadre de ces incertitudes, seules quelques régions ont été en mesure de faire preuve d'une certaine résilience face aux défis externes. Le Mexique et l'Inde en font partie, deux régions essentiellement défensives et orientées sur la demande domestique et ayant récemment tiré profit d'efforts d'internalisation de la chaîne d'approvisionnement. Les autres marchés relativement résilients ont été ceux tirant profit d'une hausse des prix des matières premières, dont l'Indonésie dans l'ANASE, le Brésil et l'Afrique du Sud. Même s'ils ont signé une belle performance pendant une bonne partie de l'année, les incertitudes n'étaient pas loin. Au Brésil par exemple, un résultat très serré des élections a vu le retour du président Lula, qui s'est cependant fait sur fond de protestations ayant provoqué une correction du marché à la fin de l'année.

La fin de l'année a cependant été teintée d'optimisme pour les marchés émergents. Après la conclusion du vingtième congrès national du Parti communiste chinois, dans un tournant radical de sa précédente politique « zéro covid », la Chine a décidé d'assouplir les restrictions et de rouvrir son économie. Une décision qui a coïncidé avec des chiffres de l'inflation aux États-Unis inférieurs aux attentes en novembre, induisant une certaine perte de vigueur d'un dollar américain très fort. La combinaison des deux, un affaiblissement du dollar et une réouverture de la Chine, a été un moteur positif conduisant à un rebond relatif des titres des marchés émergents, principalement sous l'impulsion des actions chinoises, qui se sont nettement redressées depuis novembre.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Equities L Australia

Analyse du marché en 2022

Le portefeuille Candriam Equities L - Australia a généré une performance de -1,72% (net de frais) sur l'année se terminant en décembre 2022, contre une performance de -7,17% pour l'indice de référence S&P/ASX All Ordinaries.

Au niveau sectoriel, le portefeuille a bénéficié cette année de la surpondération des secteurs de l'énergie, des matériaux et de la finance. La sous-pondération de l'industrie, de la consommation discrétionnaire, des services de communication et de l'immobilier a également apporté une valeur ajoutée. En revanche, la surpondération des secteurs de la santé et des technologies de l'information a pesé sur la performance. Les sous-pondérations de la consommation de base et des services aux collectivités ont également eu un impact négatif.

Au niveau des titres, la surpondération de IGO, Qantas, QBE Insurance, BHP, Alkerm, Santos, Computershare, National Australia Bank et Webjet a contribué à la performance relative, de même que l'absence d'exposition à Wesfarmers. En revanche, la surpondération des titres Aristocrat Leisure, Lynas Rare Earths, Xero, Block, Seek et Goodman Group a nui à la performance relative. La sous-pondération de Woodside Energy Group et l'absence d'exposition à Westpac Bank, Fortescue Metals et Whitehaven Coal ont également pesé sur le résultat.

L'économie australienne a bien résisté jusqu'à présent, malgré la hausse des taux d'intérêt et la crise énergétique qui frappe la planète. L'invasion de l'Ukraine a cependant provoqué une flambée des prix de l'énergie et de l'alimentation sur fond d'anticipation de hausses de taux agressives dans le monde et dans le pays. L'activité économique a, dans ce contexte, ralenti.

La vigueur de l'économie s'est reflétée dans les bénéfices de l'exercice 2022, mais l'exercice 23 sera probablement un peu plus incertain¹. Ceci étant, sachant que l'Australie devrait surpasser les autres économies avancées et que les conditions commerciales restent solides, nous pensons que certaines entreprises sont encore capables de réaliser une croissance à deux chiffres de leurs bénéfices, même si le consensus à la mi-décembre ne prévoit qu'une croissance à un chiffre du BPA pour l'exercice 2023 (S&P/ASX 200).

De manière générale, les sociétés australiennes cotées en bourse de qualité présentent encore de solides bilans, sont relativement peu endettées et peuvent compter sur une clientèle active et ciblée (en particulier dans le domaine des loisirs, des voyages et d'autres services). Les sociétés australiennes actives dans les matières premières bénéficient également d'une forte demande pour les ressources australiennes. Du minerai de fer au lithium, en passant par les métaux de base, les terres rares, le complexe énergétique et même les produits de base agricoles. Il y a certes des pressions inflationnistes, dont l'impact variera d'un secteur à l'autre, mais nous constatons tout de même que certaines entreprises de premier plan sont capables de répercuter ces pressions sur leurs clients sans que cela n'affecte la demande finale.

Plusieurs thèmes séculaires vont stimuler l'activité et alimenter l'inflation à l'avenir. Parmi ces thèmes, citons notamment la décarbonation et la transition vers les énergies renouvelables, le passage de la mondialisation à la régionalisation, la sécurité souveraine et la sécurité énergétique. Ces facteurs, parmi lesquels il faut également noter la forte reprise post-Covid de l'économie chinoise attendue en 2023, sont très favorables pour toute une série de ressources dans lesquelles l'Australie occupe une place dominante, avec une hausse des prix des matières premières et donc des bénéfices pour les entreprises actives dans ce secteur.

La surperformance relative attendue de l'économie australienne par rapport aux autres économies avancées crée également des opportunités. Dans un certain nombre de secteurs, les sociétés dominantes qui peuvent compter sur une élasticité de la demande relativement faible et qui sont capables de répercuter les coûts de l'inflation offrent une croissance des bénéfices sur l'ensemble du cycle. Enfin, avec le ralentissement de l'économie, des opportunités vont pouvoir être trouvées dans les entreprises capables de générer une croissance des bénéfices tout au long du cycle économique. Que ce soit dans les secteurs des biens de consommation de base, des soins de santé ou de l'immobilier spécialisé ou dans des sociétés internationales relativement intouchables, peu exposées à la concurrence et disposant d'un important pouvoir de fixation des prix. Des risques sont selon nous encore présents dans les secteurs trop cycliques, trop exposés au ralentissement de la croissance économique et dont les bénéfices sont affectés par les pressions inflationnistes. Il s'agit notamment des secteurs de la construction et du logement, de la vente au détail et des secteurs discrétionnaires en général, en particulier ceux tournés vers le consommateur.

Perspectives

La volatilité des marchés et les inquiétudes autour de l'inflation et des hausses de taux restent d'actualité, mais le discours prudent adopté par les banques centrales laisse espérer que les mesures les plus dures contre l'inflation sont derrière nous. Nous nous attendons à une plus grande prudence, voire à une pause des resserrements en 2023, car les banques centrales voudront d'abord analyser les données pour voir si leurs mesures ont permis de contenir l'inflation. Ceci étant, nous pensons que l'essentiel du resserrement monétaire a déjà été effectué.

Nous sommes clairement entrés dans une période de ralentissement de la croissance. Toutefois, au vu de la vigueur relative de l'économie australienne, de la forte demande pour ses ressources, du faible taux de chômage et de la bonne tenue du marché de l'emploi, Ausbil ne s'attend pour le moment pas à ce que l'Australie tombe en récession.

¹ Il est important de noter que l'Australie suit des exercices financiers se terminant le 30 juin de chaque année, contrairement à l'Europe, où les rapports financiers sont basés sur une année civile se terminant le 31 décembre. Par souci de clarté, les chiffres se réfèrent aux résultats d'une année complète de 12 mois publiés au 30 juin de chaque année. Les chiffres du consensus de marché suivent également ce schéma.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Equities L Australia (suite)

Nous pensons qu'il sera difficile d'enregistrer une croissance des bénéfices en 2023, mais que des opportunités ne manqueront pas de se présenter. Compte tenu de l'environnement inflationniste dans lequel nous nous trouvons toujours, les entreprises du secteur des ressources naturelles en général (y compris l'énergie et l'or), les assureurs généraux et certaines sociétés financières diversifiées devraient à nouveau enregistrer une croissance positive de leurs bénéfices au cours de l'exercice 2023, avec, pour certaines d'entre elles, des révisions à la hausse des bénéfices qui ne sont pas encore intégrées dans les prévisions du consensus. Les entreprises dominantes de qualité, en particulier celles dont la demande est relativement peu élastique et qui ont la capacité de répercuter les coûts liés à l'inflation, devraient également enregistrer une croissance supérieure de leurs bénéfices au cours de l'exercice 2023.

À l'inverse, nous nous attendons à des révisions à la baisse des bénéfices dans les secteurs où la demande et les marges sont affectées par l'inflation des coûts, la hausse des coûts de financement et le ralentissement de l'économie. Il s'agit notamment des secteurs du logement et de la construction, de la vente au détail, de la consommation discrétionnaire et des médias.

Nous devons dès aujourd'hui nous demander quels secteurs bénéficieront de la baisse de l'inflation, une fois que les banques centrales auront cessé de relever leurs taux, à la recherche des germes de la prochaine expansion. Reste à savoir quand cela se produira. Quoi qu'il arrive, et même si la croissance des bénéfices en 2023 sera inférieure à celle des deux dernières années, nous pensons que certaines sociétés disposent d'un potentiel de hausse des bénéfices qui n'a pas encore été intégré par le consensus. Il existe également des sociétés dominantes de qualité dont les bénéfices ne sont pas exposés aux aléas du cycle. C'est là que nous voyons un potentiel de surperformance pour l'exercice 2023.

Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities

Malgré un début d'année prometteur, le volume mondial des fusions et acquisitions annoncées n'a atteint que 3,6 milliards de dollars fin 2022. L'activité a fortement diminué dans les trois principales régions, à des niveaux similaires à ceux d'avant la pandémie. Le recul de l'activité a été plus prononcé au second semestre, l'environnement inflationniste et les tensions géopolitiques ayant contribué de manière significative au ralentissement.

2022 a également été marquée par la chute des marchés des actions et des obligations d'entreprise. Comme c'est souvent le cas, nos spreads ont d'abord réagi aux mouvements de réduction des risques en s'élargissant de façon uniforme, indépendamment de l'échéance, du secteur ou du risque de la transaction. Au cours de l'été, avec l'arrivée à échéance de nombreuses transactions, les spreads d'arbitrage des risques se sont sensiblement resserrés.

Les opérations d'un montant supérieur à 20 milliards de dollars ont représenté une part plus faible du volume des transactions en 2022 qu'au cours de la dernière décennie, tandis que les opérations comprises entre 10 et 20 milliards de dollars et inférieures à 10 milliards de dollars ont été plus ou moins conformes aux moyennes à long terme. Les dix plus grandes opérations de fusion-acquisition annoncées en Amérique du Nord en 2022 ont surtout eu lieu dans les secteurs de la technologie et de la santé. Le taux d'échec des opérations a augmenté de manière significative en 2022, à environ 11%. Comme d'habitude, notre taux d'échec est bien inférieur à cette moyenne.

Nous prévoyons un rebond de l'activité en 2023. Notre portefeuille reste bien positionné et diversifié sur les transactions courtes avec des rendements toujours attractifs, en ligne avec nos objectifs de gestion.

Le fonds a terminé l'année en négatif.

Aucun émetteur du portefeuille n'a souffert d'un événement de crédit.

Le Conseil d'Administration

Luxembourg, le 30 mars 2023.



Rapport d'audit

Aux Actionnaires de
Candriam Equities L

Notre opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle et sincère de la situation financière Candriam Equities L et de chacun de ses compartiments (le « Fonds ») au 31 décembre 2022, ainsi que du résultat de leurs opérations et des variations de leurs actifs nets pour l'exercice clôturé à cette même date, conformément aux prescriptions légales et réglementaires du Luxembourg relatives à la préparation et à la présentation des états financiers.

Champ de l'audit

Les états financiers du Fonds comprennent :

- l'état des actifs nets au 31 décembre 2022 ;
- les états des investissements et autres actifs nets au 31 décembre 2022 ;
- l'état des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé à cette date ; et
- les notes relatives aux états financiers, qui incluent un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de notre opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous considérons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit constituent une base suffisante et appropriée pour fonder notre opinion.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément au Code de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (Code IESBA), tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux exigences éthiques pertinentes dans le cadre de notre audit des états financiers. Nous avons satisfait à nos responsabilités éthiques en vertu de ces exigences.

*PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T: +352 494848 1, F: +352 494848 2900, www.pwc.lu*

*Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 - TVA LU25482518*



Autres informations

Le Conseil d'administration du Fond est responsable des autres informations. Les autres informations se composent des renseignements repris dans le rapport annuel, à l'exclusion des états financiers et de notre rapport d'audit y afférent.

Notre opinion vis-à-vis des états financiers ne couvre pas les autres informations, à l'égard desquelles nous n'exprimons aucune forme de conclusion d'assurance.

S'agissant de l'audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations mentionnées ci-dessus et, ce faisant, à déterminer si celles-ci sont substantiellement incompatibles avec les états financiers ou avec les connaissances que nous avons obtenues dans le cadre de notre audit, ou si elles semblent autrement comporter des anomalies significatives. Si, au terme de notre travail, nous arrivons à la conclusion que les autres informations comportent des anomalies significatives, nous sommes tenus d'en faire part. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Conseil d'administration du Fond à l'égard des états financiers

Le Conseil d'administration du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux exigences légales et réglementaires du Luxembourg dans ce domaine. Il lui incombe également de procéder au contrôle interne qu'il juge approprié afin de permettre la préparation d'états financiers exempts de toute anomalie significative, qu'elle provienne d'une fraude ou d'une erreur.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers, il incombe au Conseil d'administration du Fonds d'évaluer la capacité du Fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre leurs activités, de communiquer, s'il y a lieu, des informations liées à la continuité des activités et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, à moins qu'il n'ait l'intention de liquider le Fonds, de fermer l'un quelconque de ses compartiments ou de mettre un terme à ses activités, ou qu'il ne puisse objectivement faire autrement.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé à l'égard de l'audit des états financiers

Notre audit a pour objectif d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'établir un rapport d'audit dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais non une garantie qu'un audit effectué conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux NIA, telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, permettra toujours de déceler une anomalie significative, le cas échéant. Les anomalies peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur, et elles sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles sont raisonnablement susceptibles d'influer sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit effectué conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux NIA, telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre, nous :

- identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, définissons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour étayer notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que dans le cas d'une anomalie due à une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- appréhendons les aspects du contrôle interne pertinents dans le cadre de l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;
- évaluons la pertinence des politiques comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par le Conseil d'administration du Fonds ;
- formulons une conclusion quant à savoir si l'application du principe comptable de continuité d'exploitation par le Conseil d'administration du Fonds est pertinente et, à la lumière des éléments probants recueillis, s'il existe une incertitude importante quant aux événements ou aux conditions susceptibles de remettre en cause la capacité du Fonds ou de l'un de ses compartiments à poursuivre leurs activités. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations correspondantes figurant dans les états financiers ou, si ces informations ne sont pas pertinentes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date du rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements futurs peuvent amener le Fonds ou l'un de ses compartiments à cesser leurs activités;
- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminons si les états financiers reflètent les opérations et les événements sous-jacents dans le sens d'une présentation fidèle.

Nous communiquons avec les personnes en charge de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit ainsi que les constatations importantes en découlant, s'agissant notamment de tout dysfonctionnement important dans le contrôle interne.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative

Luxembourg, le 6 avril 2023

Représenté par

Sébastien Sadzot

Seule la version anglaise du présent rapport annuel a été revue par l'auditeur. Par conséquent, le rapport d'audit ne se réfère qu'à la version anglaise officielle du rapport annuel, les autres versions qui résultent de traduction ont été faites sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. En cas de différence entre la version anglaise officielle et les versions traduites, la version officielle doit être considérée.



État des actifs nets au 31 décembre 2022

		Candriam Equities L Australia	Candriam Equities L Biotechnology	Candriam Equities L Emerging Markets
		AUD	USD	EUR
Actifs				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	226,130,392	1,736,164,766	1,180,315,615
Liquidités en banque et courtier	12	1,857,040	36,657,009	25,332,147
À recevoir sur souscriptions		96,179	691,215	603,617
À recevoir sur CFD		0	0	0
Dividendes à recevoir sur CFD		0	0	0
À recevoir sur les contrats de prise en pension		0	0	0
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		36,038	41,108	1,151,245
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	0	96,499	0
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Appréciation nette non réalisée sur CFD	2f	0	0	0
Autres actifs		333	115,514	0
Total des actifs		228,119,982	1,773,766,111	1,207,402,624
Passifs				
Découvert bancaire		2	0	3
À payer pour investissements achetés		0	0	0
Montant dû sur les rachats		280,101	776,799	293,483
À payer sur CFD		0	0	0
Dividendes à payer sur CFD		0	0	0
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	0	0	535
Commissions de gestion à payer	3	239,875	1,530,953	552,933
Charges opérationnelles et administratives à payer	5	52,034	377,730	330,141
Commissions de performance à payer	6	0	3,347,523	0
Taxe d'abonnement à payer	7	106,052	493,644	361,363
Autres passifs		0	0	1,420,575
Total des passifs		678,064	6,526,649	2,959,033
Total des actifs nets		227,441,918	1,767,239,462	1,204,443,591



État des actifs nets au 31 décembre 2022

		Candriam Equities L EMU Innovation	Candriam Equities L Europe L Innovation	Candriam Equities L Europe Optimum Quality
		EUR	EUR	EUR
Actifs				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	57,200,929	1,221,215,467	752,582,270
Liquidités en banque et courtier	12	1,601,063	21,836,431	35,261,897
À recevoir sur souscriptions		0	353,420	254,003
À recevoir sur CFD		0	0	0
Dividendes à recevoir sur CFD		0	0	0
À recevoir sur les contrats de prise en pension		0	0	0
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		368	412,829	144,254
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	0	0	0
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	4,220,160
Appréciation nette non réalisée sur CFD	2f	0	0	0
Autres actifs		135,779	585,302	1,151,914
Total des actifs		58,938,139	1,244,403,449	793,614,498
Passifs				
Découvert bancaire		0	0	0
À payer pour investissements achetés		0	0	0
Montant dû sur les rachats		364	684,871	355,483
À payer sur CFD		0	0	0
Dividendes à payer sur CFD		0	0	0
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	0	2,153	0
Commissions de gestion à payer	3	9,405	1,222,936	866,813
Charges opérationnelles et administratives à payer	5	10,183	282,316	184,394
Commissions de performance à payer	6	0	0	236
Taxe d'abonnement à payer	7	1,565	611,325	584,342
Autres passifs		0	0	0
Total des passifs		21,517	2,803,601	1,991,268
Total des actifs nets		58,916,622	1,241,599,848	791,623,230



État des actifs nets au 31 décembre 2022

		Candriam Equities L Global Demography	Candriam Equities L Life Care	Candriam Equities L Meta Globe
		EUR	USD	USD
Actifs				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	1,228,848,586	608,175,147	3,867,811
Liquidités en banque et courtier	12	96,213,364	3,692,345	300,268
À recevoir sur souscriptions		880,262	0	0
À recevoir sur CFD		0	0	0
Dividendes à recevoir sur CFD		0	0	0
À recevoir sur les contrats de prise en pension		0	0	0
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		577,167	316,723	1,187
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	0	0	0
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Appréciation nette non réalisée sur CFD	2f	0	0	0
Autres actifs		231,433	0	0
Total des actifs		1,326,750,812	612,184,215	4,169,266
Passifs				
Découvert bancaire		0	0	0
À payer pour investissements achetés		0	314,620	0
Montant dû sur les rachats		618,499	0	0
À payer sur CFD		0	0	0
Dividendes à payer sur CFD		0	0	0
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	0	0	0
Commissions de gestion à payer	3	1,583,062	893	1
Charges opérationnelles et administratives à payer	5	318,019	34,198	702
Commissions de performance à payer	6	0	0	0
Taxe d'abonnement à payer	7	1,119,824	15,386	105
Autres passifs		0	0	0
Total des passifs		3,639,404	365,097	808
Total des actifs nets		1,323,111,408	611,819,118	4,168,458



État des actifs nets au 31 décembre 2022

		Candriam Equities L Oncology Impact	Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology
		USD	EUR	USD
Actifs				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	1,806,317,246	23,691,886	1,196,127,407
Liquidités en banque et courtier	12	134,148,137	7,836,331	60,432,516
A recevoir sur souscriptions		2,052,862	0	250,647
À recevoir sur CFD		0	135,046	0
Dividendes à recevoir sur CFD		0	6,238	0
À recevoir sur les contrats de prise en pension		0	23,104,500	0
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		840,137	38,081	302,625
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	521,941	459,189	4,890
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Appréciation nette non réalisée sur CFD	2f	0	51,705	0
Autres actifs		0	0	966
Total des actifs		1,943,880,323	55,322,976	1,257,119,051
Passifs				
Découvert bancaire		0	5,210	0
À payer pour investissements achetés		9,981,912	0	0
Montant dû sur les rachats		1,364,901	153,953	182,548
À payer sur CFD		0	10,879	0
Dividendes à payer sur CFD		0	5,288	0
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	0	0	0
Commissions de gestion à payer	3	968,982	4,777	232,545
Charges opérationnelles et administratives à payer	5	330,317	10,538	120,527
Commissions de performance à payer	6	0	77	0
Taxe d'abonnement à payer	7	96,849	1,378	43,439
Autres passifs		10,756	0	0
Total des passifs		12,753,717	192,100	579,059
Total des actifs nets		1,931,126,606	55,130,876	1,256,539,992



État des actifs nets au 31 décembre 2022

		Combinés
		EUR
Actifs		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	9,621,038,492
Liquidités en banque et courtier	12	409,669,090
A recevoir sur souscriptions		4,958,436
À recevoir sur CFD		135,046
Dividendes à recevoir sur CFD		6,238
À recevoir sur les contrats de prise en pension		23,104,500
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		3,753,993
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	1,043,241
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	4,220,160
Appréciation nette non réalisée sur CFD	2f	51,705
Autres actifs		2,213,780
Total des actifs		10,070,194,681
Passifs		
Découvert bancaire		5,214
À payer pour investissements achetés		9,647,723
Montant dû sur les rachats		4,462,428
À payer sur CFD		10,879
Dividendes à payer sur CFD		5,288
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	2,688
Commissions de gestion à payer	3	6,953,486
Charges opérationnelles et administratives à payer	5	1,977,719
Commissions de performance à payer	6	3,136,900
Taxe d'abonnement à payer	7	3,355,686
Autres passifs		1,430,653
Total des passifs		30,988,664
Total des actifs nets		10,039,206,017



État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022

		Candriam Equities L Australia	Candriam Equities L Biotechnology	Candriam Equities L Emerging Markets
		AUD	USD	EUR
Actifs nets au début de l'exercice		186,504,713	1,866,851,208	1,913,356,155
Revenus				
Dividendes, nets		6,630,516	8,685,511	39,218,522
Intérêts reçus sur CFD		0	0	0
Intérêts sur prêts de titres	9	0	127,572	43,252
Intérêts bancaires		10,259	368,937	242,821
Dividendes reçus sur CFD		0	0	0
Intérêts versés sur prises en pension		0	0	0
Autres revenus		0	503	1,109
Total des revenus		6,640,775	9,182,523	39,505,704
Frais				
Commissions de gestion	3	2,645,626	16,030,115	7,469,158
Commissions de performance	6	0	4,808,395	0
Charges opérationnelles et administratives	5	556,012	4,020,113	4,681,461
Commissions de dépositaire	5	9,391	72,262	72,286
Taxe d'abonnement	7	165,046	898,102	619,282
Coûts de transaction	2j	99,230	702,928	7,543,057
Intérêts versés sur CFD		0	0	0
Intérêts versés sur prises en pension		0	0	14
Intérêts bancaires		0	48,558	129,040
Autres frais		0	46	248,749
Total des frais		3,475,305	26,580,519	20,763,047
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		3,165,470	(17,397,996)	18,742,657
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	7,986,717	(6,700,144)	(112,949,354)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur options	2e	0	0	0
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2g	0	(7,464,569)	(1,146,676)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	0	0	0
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur CFD	2f	0	0	0
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		(81,694)	(9,062,558)	71,689,472
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		11,070,493	(40,625,267)	(23,663,901)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	(15,024,136)	15,834,262	(433,438,513)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	0	(713,320)	(518)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur CFD	2f	0	0	0
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		(3,953,643)	(25,504,325)	(457,102,932)
Évolution du capital				
Souscriptions d'actions		95,961,229	504,175,461	380,525,384
Rachats d'actions		(50,034,441)	(577,478,583)	(622,388,458)
Dividendes versés	10	(1,035,940)	(804,299)	(9,946,558)
Différence de change		0	0	0
Actifs nets à la fin de l'exercice		227,441,918	1,767,239,462	1,204,443,591



État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022

		Candriam Equities L EMU Innovation	Candriam Equities L Europe L Innovation	Candriam Equities Europe Optimum Quality
		EUR	EUR	EUR
Actifs nets au début de l'exercice		87,250,657	1,986,442,269	1,041,629,101
Revenus				
Dividendes, nets		868,581	25,103,356	18,627,074
Intérêts reçus sur CFD		0	0	0
Intérêts sur prêts de titres	9	3,090	148,932	45,156
Intérêts bancaires		2,064	45,885	56,046
Dividendes reçus sur CFD		0	0	0
Intérêts versés sur prises en pension		0	0	0
Autres revenus		577	1,167	2,524
Total des revenus		874,312	25,299,340	18,730,800
Frais				
Commissions de gestion	3	150,407	15,431,153	9,759,212
Commissions de performance	6	0	0	1,436
Charges opérationnelles et administratives	5	103,492	3,771,717	2,214,210
Commissions de dépositaire	5	2,379	66,301	36,564
Taxe d'abonnement	7	5,143	986,632	830,602
Coûts de transaction	2j	92,798	774,261	976,717
Intérêts versés sur CFD		0	0	0
Intérêts versés sur prises en pension		0	0	0
Intérêts bancaires		3,258	38,089	149,982
Autres frais		2,116	33,028	24,537
Total des frais		359,593	21,101,181	13,993,260
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		514,719	4,198,159	4,737,540
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	2,151,267	19,441,201	(2,663,891)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur options	2e	0	0	25,529,309
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2g	0	191,535	0
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	0	0	19,968,848
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur CFD	2f	0	0	0
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		554,197	11,997,828	7,368,633
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		3,220,183	35,828,723	54,940,439
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	(17,639,449)	(487,604,554)	(174,408,114)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	0	18,892	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	8,836,560
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur CFD	2f	0	0	0
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		(14,419,266)	(451,756,939)	(110,631,115)
Évolution du capital				
Souscriptions d'actions		24,581,130	312,576,867	68,954,856
Rachats d'actions		(38,495,899)	(598,932,755)	(203,573,099)
Dividendes versés	10	0	(6,729,594)	(4,756,513)
Différence de change		0	0	0
Actifs nets à la fin de l'exercice		58,916,622	1,241,599,848	791,623,230



État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022

		Candriam Equities L Global Demography	Candriam Equities L Japan (voir note 1)	Candriam Equities L Life Care
		EUR	JPY	USD
Actifs nets au début de l'exercice		1,416,644,708	17,547,203,150	19,087,939
Revenus				
Dividendes, nets		16,127,346	211,572,249	4,961,340
Intérêts reçus sur CFD		0	0	0
Intérêts sur prêts de titres	9	62,868	2,867,578	0
Intérêts bancaires		285,372	0	59,719
Dividendes reçus sur CFD		0	0	0
Intérêts versés sur prises en pension		0	0	0
Autres revenus		9,528	0	1,295
Total des revenus		16,485,114	214,439,827	5,022,354
Frais				
Commissions de gestion	3	17,639,313	20,553,418	10,088
Commissions de performance	6	1	0	0
Charges opérationnelles et administratives	5	3,715,219	14,417,705	288,004
Commissions de dépositaire	5	59,630	295,002	20,060
Taxe d'abonnement	7	1,549,367	2,615,265	59,246
Coûts de transaction	2j	1,232,180	6,167,810	223,677
Intérêts versés sur CFD		0	0	0
Intérêts versés sur prises en pension		0	0	0
Intérêts bancaires		252,667	50,719	10,685
Autres frais		10,050	0	118
Total des frais		24,458,427	44,099,919	611,878
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		(7,973,313)	170,339,908	4,410,476
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	1,739,572	958,067,172	2,101,540
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur options	2e	0	0	(6)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2g	0	0	0
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	0	0	0
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur CFD	2f	0	0	0
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		74,443,889	75,751	(5,381,116)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		68,210,148	1,128,482,831	1,130,894
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	(292,517,191)	(1,036,144,383)	(14,559,858)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	0	0	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur CFD	2f	0	0	0
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		(224,307,043)	92,338,448	(13,428,964)
Évolution du capital				
Souscriptions d'actions		381,512,028	127,445,509	624,316,114
Rachats d'actions		(245,534,856)	(17,749,409,733)	(18,155,971)
Dividendes versés	10	(5,203,429)	(17,577,374)	0
Différence de change		0	0	0
Actifs nets à la fin de l'exercice		1,323,111,408	0	611,819,118



État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022

		Candriam Equities L Meta	Candriam Equities Globe L Oncology Impact	Candriam Equities Risk Arbitrage Opportunities
		USD	USD	EUR
Actifs nets au début de l'exercice		0	2,425,748,609	79,103,061
Revenus				
Dividendes, nets		6,075	15,035,211	229,168
Intérêts reçus sur CFD		0	0	116,683
Intérêts sur prêts de titres	9	0	115	169
Intérêts bancaires		1,171	1,101,615	46,841
Dividendes reçus sur CFD		0	0	3,436,948
Intérêts versés sur prises en pension		0	0	17,110
Autres revenus		0	15	802
Total des revenus		7,246	16,136,956	3,847,721
Frais				
Commissions de gestion	3	5	11,004,896	72,065
Commissions de performance	6	0	0	5,955
Charges opérationnelles et administratives	5	2,054	3,657,146	138,953
Commissions de dépositaire	5	90	82,235	3,224
Taxe d'abonnement	7	205	371,539	6,818
Coûts de transaction	2j	1,364	450,012	119,727
Intérêts versés sur CFD		0	0	458,491
Intérêts versés sur prises en pension		0	0	0
Intérêts bancaires		61	57,342	38,357
Autres frais		0	16,052	34,583
Total des frais		3,779	15,639,222	878,173
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		3,467	497,734	2,969,548
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	33,430	(64,212,319)	(1,422,430)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur options	2e	0	0	0
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2g	3,917	(26,246,070)	(3,803,892)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	0	0	0
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur CFD	2f	0	0	(1,360,605)
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		7,584	(5,685,771)	4,438,479
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		48,398	(95,646,426)	821,100
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	115,060	(156,365,396)	(2,731,094)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	0	(1,557,110)	315,779
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur CFD	2f	0	0	(125,770)
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		163,458	(253,568,932)	(1,719,985)
Évolution du capital				
Souscriptions d'actions		4,005,000	445,661,117	8,178,979
Rachats d'actions		0	(675,687,450)	(30,431,179)
Dividendes versés	10	0	(11,026,738)	0
Différence de change		0	0	0
Actifs nets à la fin de l'exercice		4,168,458	1,931,126,606	55,130,876



État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022

		Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology	Combinés
		USD	EUR
Actifs nets au début de l'exercice		659,073,624	11,148,710,884
Revenus			
Dividendes, nets		7,596,042	139,888,245
Intérêts reçus sur CFD		0	116,683
Intérêts sur prêts de titres	9	43,582	484,317
Intérêts bancaires		253,333	2,357,860
Dividendes reçus sur CFD		0	3,436,948
Intérêts versés sur prises en pension		0	17,110
Autres revenus		350	17,734
Total des revenus		7,893,307	146,318,897
Frais			
Commissions de gestion	3	3,762,141	81,214,439
Commissions de performance	6	0	4,512,798
Charges opérationnelles et administratives	5	1,463,583	23,917,427
Commissions de dépositaire	5	51,503	460,347
Taxe d'abonnement	7	201,024	5,554,999
Coûts de transaction	2j	154,012	12,281,073
Intérêts versés sur CFD		0	458,491
Intérêts versés sur prises en pension		0	14
Intérêts bancaires		46,177	764,316
Autres frais		3,872	371,885
Total des frais		5,682,312	129,535,789
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		2,210,995	16,783,108
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	(11,416,222)	(156,962,320)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur options	2e	0	25,529,303
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2g	(13,791,635)	(49,264,404)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	0	19,968,848
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur CFD	2f	0	(1,360,605)
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		(1,476,323)	150,203,896
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		(24,473,185)	4,897,826
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	(426,421,888)	(1,970,009,759)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	(1,011,985)	(2,741,429)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	0	8,836,560
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur CFD	2f	0	(125,770)
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		(451,907,058)	(1,959,142,572)
Évolution du capital			
Souscriptions d'actions		1,287,421,472	3,923,222,977
Rachats d'actions		(237,935,650)	(3,311,410,992)
Dividendes versés	10	(112,396)	(38,610,088)
Différence de change		0	276,435,808
Actifs nets à la fin de l'exercice		1,256,539,992	10,039,206,017



Statistiques

Candriam Equities L Australia

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2021	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2020
Total des actifs nets			AUD		227,441,918	186,504,713	171,357,828
C	LU0078775011	Capitalisation	AUD	51,749.04	1,835.48	1,867.64	1,526.57
C	LU0078775284	Distribution	AUD	34,378.61	858.41	905.55	760.40
C - EUR - Unhedged	LU0256780106	Capitalisation	EUR	69,124.84	291.47	299.13	238.74
I	LU0133348622	Capitalisation	AUD	22,433.14	2,243.37	2,256.78	1,823.76
I - EUR - Unhedged	LU0256781096	Capitalisation	EUR	33,173.86	294.72	298.95	235.84
N	LU0133347731	Capitalisation	AUD	733.91	1,634.62	1,670.95	1,372.03
N - EUR - Unhedged	LU0256780874	Capitalisation	EUR	3,946.34	273.22	281.60	225.73
R	LU0942225839	Capitalisation	AUD	11,220.07	207.10	208.87	169.22
V	LU0317020385	Capitalisation	AUD	1.00	1,723.88	1,731.85	1,397.11
Z	LU0240973742	Capitalisation	AUD	166.85	2,450.56	2,451.59	1,970.30

Candriam Equities L Biotechnology

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2021	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2020
Total des actifs nets			USD		1,767,239,462	1,866,851,208	2,084,416,473
C	LU0108459040	Capitalisation	USD	464,840.81	771.93	783.64	805.04
C	LU0108459552	Distribution	USD	167,441.56	713.31	728.29	753.61
C - EUR - Hedged	LU1120766206	Capitalisation	EUR	320,936.74	185.53	195.73	203.27
C - EUR - Unhedged	LU1120766388	Capitalisation	EUR	874,412.25	204.95	195.36	186.62
I	LU0133360163	Capitalisation	USD	6,143.08	5,132.42	5,263.87	5,351.64
I - CHF - Hedged	LU2478813442	Capitalisation	CHF	181.90	1,512.61	-	-
I - EUR - Hedged	LU1006082199	Capitalisation	EUR	9,656.05	1,938.19	2,051.00	2,108.17
I - EUR - Unhedged	LU1120766032	Capitalisation	EUR	25,466.31	2,049.28	1,972.79	1,863.61
I - GBP - Unhedged	LU1269737059	Capitalisation	GBP	155.86	3,271.81	2,983.63	3,033.12
L	LU0574798848	Capitalisation	USD	14,552.33	756.03	768.69	790.97
N	LU0133359157	Capitalisation	USD	79,742.66	552.73	563.70	581.84
R	LU0942225912	Capitalisation	USD	688,456.92	242.19	243.95	248.70
R - CHF - Hedged	LU1269736754	Capitalisation	CHF	2,167.32	193.68	202.42	209.18
R - EUR - Hedged	LU1708110975	Capitalisation	EUR	50,486.61	192.25	200.07	206.27
R - EUR - Unhedged	LU1269736838	Capitalisation	EUR	40,051.62	298.55	282.20	267.39
R - GBP - Unhedged	LU1269736911	Capitalisation	GBP	1,437.48	341.80	305.75	308.83
R2	LU1397644557	Capitalisation	USD	133,372.95	205.32	206.03	209.24
R2	LU1397644631	Distribution	USD	203,057.17	222.05	223.99	229.05
R2 - EUR - Unhedged	LU1397644805	Capitalisation	EUR	857.88	233.12	219.55	207.23
S - JPY - Unhedged	LU1820816558	Capitalisation	JPY	124,035.60	255,437.00	223,650.00	203,591.00
V	LU0317020203	Capitalisation	USD	118,095.21	1,872.73	1,916.83	1,947.80
V2	LU2026682919	Capitalisation	USD	33,460.49	1,665.09	1,673.04	1,701.30
Z	LU0240982651	Capitalisation	USD	43,407.00	2,082.37	2,078.74	2,100.13

Candriam Equities L Emerging Markets

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2021	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2020
Total des actifs nets			EUR		1,204,443,591	1,913,356,155	1,791,327,148
BF	LU1904319164	Capitalisation	EUR	68,118.00	1,746.28	2,293.30	2,179.06
BF	LU1397645364	Distribution	EUR	160,640.43	1,346.90	1,811.40	1,754.65
C	LU0056052961	Capitalisation	EUR	260,127.01	837.99	1,120.67	1,084.50
C	LU0056053001	Distribution	EUR	178,008.29	559.18	766.35	756.28
C - USD - Hedged	LU1293437023	Capitalisation	USD	420.00	172.29	225.74	216.58
I	LU0133355080	Capitalisation	EUR	17,805.88	982.70	1,299.12	1,242.12
I	LU1269737562	Distribution	EUR	627.00	1,599.54	2,166.05	2,112.61
I - GBP - Unhedged	LU1269737489	Capitalisation	GBP	1.00	2,479.49	3,107.94	3,196.43
L	LU0574798921	Capitalisation	EUR	8,066.23	824.53	1,103.43	1,068.88
N	LU0133352731	Capitalisation	EUR	2,363.03	753.96	1,011.59	982.01
P	LU0596238260	Capitalisation	EUR	153,316.52	1,037.57	1,365.78	1,300.79
R	LU0942226134	Capitalisation	EUR	200.47	140.74	186.54	178.90
R - GBP - Unhedged	LU1269737307	Capitalisation	GBP	4.00	252.46	317.30	327.42
R2	LU1397645018	Capitalisation	EUR	661,184.41	158.23	208.93	199.61
R2	LU1397645109	Distribution	EUR	286,417.88	156.00	210.99	205.50
V	LU0317020112	Capitalisation	EUR	2.00	1,001.61	1,320.11	1,259.74



Statistiques

Candriam Equities L Emerging Markets (suite)

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2021	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2020
V2	LU1397645281	Capitalisation	EUR	651.93	1,533.78	2,022.74	1,930.33
Z	LU0240980523	Capitalisation	EUR	185,082.27	1,162.68	1,526.78	1,450.63

Candriam Equities L EMU Innovation

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2021	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2020
Total des actifs nets			EUR		58,916,622	87,250,657	79,641,174
C	LU0317020898	Capitalisation	EUR	2,977.64	114.59	147.53	117.33
I	LU0317021433	Capitalisation	EUR	10,675.36	1,270.96	1,618.68	1,284.39
R	LU1293437379	Capitalisation	EUR	3,488.39	167.13	213.38	168.24
S	LU0317021276	Capitalisation	EUR	5,079.67	1,695.29	2,152.60	1,687.93
Z	LU0317021359	Capitalisation	EUR	23,632.36	1,515.42	1,919.43	1,501.35

Candriam Equities L Europe Innovation

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2021	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2020
Total des actifs nets			EUR		1,241,599,848	1,986,442,269	1,266,000,465
C	LU0344046155	Capitalisation	EUR	175,181.00	2,754.40	3,610.88	2,840.15
C	LU0344046239	Distribution	EUR	750,205.12	253.33	341.07	273.20
C - USD - Hedged	LU1293437882	Capitalisation	USD	9,276.98	160.22	203.13	158.36
I	LU0344046668	Capitalisation	EUR	54,805.21	2,412.31	3,127.85	2,447.64
I - USD - Hedged	LU1293437965	Capitalisation	USD	514.93	1,229.84	1,543.02	-
L	LU0654531002	Capitalisation	EUR	16,163.12	2,715.38	3,563.70	2,806.59
N	LU0344046312	Capitalisation	EUR	330,320.64	83.08	109.39	86.41
R	LU1293438005	Capitalisation	EUR	136,994.30	251.48	327.03	255.16
R2	LU1397646503	Capitalisation	EUR	80,332.43	206.64	267.71	208.08
R2	LU1397646685	Distribution	EUR	154,247.55	205.00	272.56	215.64
S	LU2026683057	Capitalisation	EUR	12,569.69	1,525.81	1,975.42	1,534.27
V	LU0344046403	Capitalisation	EUR	8,681.63	1,665.11	2,153.57	1,683.83
V2	LU2026683131	Capitalisation	EUR	44,667.98	1,981.72	2,565.69	1,992.70
Z	LU0344046585	Capitalisation	EUR	63,112.18	2,514.23	3,240.54	2,505.55

Candriam Equities L Europe Optimum Quality

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2021	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2020
Total des actifs nets			EUR		791,623,230	1,041,629,101	943,704,726
C	LU0304859712	Capitalisation	EUR	2,983,529.51	142.46	161.04	136.35
C	LU0304860058	Distribution	EUR	1,760,756.04	92.35	107.17	92.55
I	LU0304860645	Capitalisation	EUR	148,301.52	214.77	239.99	199.47
I	LU1269737729	Distribution	EUR	1,029.89	1,628.06	1,866.62	1,586.42
L	LU0574799226	Capitalisation	EUR	184,842.81	140.28	158.75	134.57
N	LU0304860561	Capitalisation	EUR	10,742.68	164.12	186.29	158.39
R	LU1293438187	Capitalisation	EUR	1,564.62	195.86	219.36	184.03
R2	LU1397646842	Capitalisation	EUR	4,267.33	190.58	212.84	178.06
R2	LU1397646925	Distribution	EUR	2,132.34	180.81	207.19	176.72
V	LU0317019536	Capitalisation	EUR	1.50	1,935.67	2,159.41	1,788.88
Z	LU0317112661	Capitalisation	EUR	612,667.58	230.56	256.17	213.20

Candriam Equities L Global Demography

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2021	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2020
Total des actifs nets			EUR		1,323,111,408	1,416,644,708	1,013,163,558
C	LU0654531184	Capitalisation	EUR	2,597,644.58	252.87	299.30	231.08
C	LU0654531267	Distribution	EUR	1,501,077.01	216.68	260.52	204.15
I	LU0654531341	Capitalisation	EUR	21,785.03	2,776.08	3,248.80	2,480.62
I - USD - Unhedged	LU2328285445	Capitalisation	USD	1.00	1,215.25	1,516.52	-
L	LU0654531697	Capitalisation	EUR	344,945.99	250.32	296.56	229.19
N	LU0654531424	Capitalisation	EUR	7,714.43	246.89	293.40	227.43
R	LU1598288089	Capitalisation	EUR	38,142.88	240.85	282.69	216.43
R2	LU1397647733	Capitalisation	EUR	149,923.44	226.56	264.92	202.06
R2	LU1397647816	Distribution	EUR	5,077.04	223.22	265.05	205.14



Statistiques

Candriam Equities L Global Demography (suite)

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2021	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2020
V2 - USD - Unhedged	LU2439121216	Capitalisation	USD	73,853.98	1,426.55	-	-
Z	LU1397647907	Capitalisation	EUR	16,809.13	2,929.80	3,408.05	2,585.83

Candriam Equities L Japan (voir note 1)

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2021	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2020
Total des actifs nets			JPY		-	17,547,203,150	16,955,877,561
C	LU0064109019	Capitalisation	JPY	-	-	26,018.00	24,063.00
C	LU0064109449	Distribution	JPY	-	-	20,092.00	18,984.00
I	LU0133346501	Capitalisation	JPY	-	-	31,361.00	28,667.00
R2	LU1397648111	Capitalisation	JPY	-	-	17,573.00	16,059.00
R2	LU1397648202	Distribution	JPY	-	-	17,313.00	16,158.00
V	LU0317018645	Capitalisation	JPY	-	-	15,275.00	13,865.00
Z	LU0240973403	Capitalisation	JPY	-	-	33,735.00	30,666.00

Candriam Equities L Life Care

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2021	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2020
Total des actifs nets			USD		611,819,118	19,087,939	14,315,655
BF	LU2223682787	Capitalisation	USD	302,484.00	1,470.42	-	-
BF	LU2223682860	Distribution	USD	109,561.83	1,470.42	-	-
C	LU2223680658	Capitalisation	USD	3,868.02	158.38	170.25	150.13
I	LU2223680815	Capitalisation	USD	1.00	1,610.82	1,717.21	1,501.79
R	LU2223681201	Capitalisation	USD	198.63	152.76	162.99	-
R2	LU2223681896	Capitalisation	USD	1,710.00	152.42	-	-
V	LU2223682274	Capitalisation	USD	1.00	1,621.57	1,723.13	1,501.93
Z	LU2223682357	Capitalisation	USD	3,027.00	1,662.43	1,757.91	1,524.78

Candriam Equities L Meta Globe

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2021	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2020
Total des actifs nets			USD		4,168,458	-	-
C	LU2476793240	Capitalisation	USD	10.00	141.76	-	-
I	LU2476792861	Capitalisation	USD	1.00	1,419.07	-	-
R	LU2476792432	Capitalisation	USD	10.00	141.89	-	-
V	LU2476791467	Capitalisation	USD	1.00	1,419.41	-	-
Z	LU2476791384	Capitalisation	USD	2,666.00	1,561.43	-	-

Candriam Equities L Oncology Impact

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2021	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2020
Total des actifs nets			USD		1,931,126,606	2,425,748,609	1,983,560,019
BF - EUR - Unhedged	LU1940963215	Capitalisation	EUR	121,989.64	2,589.38	2,667.77	2,376.98
BF - EUR - Unhedged	LU1940963306	Distribution	EUR	113,938.72	2,488.13	2,605.47	2,360.76
C	LU1864481467	Capitalisation	USD	568,388.94	253.04	282.79	275.90
C	LU1864481541	Distribution	USD	10,858.04	225.49	256.89	254.83
C - EUR - Hedged	LU1864481624	Capitalisation	EUR	640,593.01	197.73	228.44	225.30
C - EUR - Unhedged	LU1864484214	Capitalisation	EUR	246,362.07	230.42	241.68	219.15
I	LU1864482358	Capitalisation	USD	106,165.31	2,624.19	2,905.31	2,808.85
I	LU1864482432	Distribution	USD	34,337.95	1,473.86	1,801.74	1,986.68
I - EUR - Hedged	LU2015349330	Capitalisation	EUR	52,911.37	1,984.36	2,271.08	2,219.30
I - GBP - Unhedged	LU1864482515	Capitalisation	GBP	3,477.23	2,158.43	2,121.89	2,032.69
N - EUR - Hedged	LU1864482606	Capitalisation	EUR	144,507.14	198.33	230.04	227.84
PI	LU1864483836	Capitalisation	USD	9,311.99	2,319.95	2,557.07	2,461.19
R	LU1864482788	Capitalisation	USD	21,472.66	261.40	289.69	280.35
R	LU1864482861	Distribution	USD	9,240.00	180.40	203.79	200.48
R - EUR - Hedged	LU1864483083	Capitalisation	EUR	126,197.31	182.53	209.04	204.57
R - EUR - Unhedged	LU1864483166	Capitalisation	EUR	151,658.86	241.32	250.99	225.76
R - GBP - Unhedged	LU1864482945	Capitalisation	GBP	1,808.84	152.94	150.53	-
R2	LU1864483240	Capitalisation	USD	1,755.00	139.33	153.86	-
R2	LU1864483323	Distribution	USD	176,732.38	234.60	264.05	258.84



Statistiques

Candriam Equities L Oncology Impact (suite)

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2021	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2020
R2 - EUR - Hedged	LU1864483596	Distribution	EUR	492.00	168.65	196.26	194.53
SF2 - EUR - Unhedged	LU2295688928	Capitalisation	EUR	120,665.68	1,035.15	1,068.42	-
S - JPY - Asset Hedged	LU2015349090	Distribution	JPY	31,364.50	20,794.00	23,085.00	22,266.00
S - JPY - Unhedged	LU2015348522	Distribution	JPY	100,986.80	25,545.00	24,980.00	21,933.00
V - GBP - Unhedged	LU2425425506	Capitalisation	GBP	12,312.63	1,772.47	-	-
V	LU1864483752	Capitalisation	USD	29,440.78	2,174.91	2,400.14	2,312.99
Z	LU1864483919	Capitalisation	USD	35,270.23	2,432.36	2,671.42	2,562.09

Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2021	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2020
Total des actifs nets			EUR		55,130,876	79,103,061	-
C	LU2223682944	Capitalisation	EUR	7.00	145.77	151.65	-
I	LU2223683082	Capitalisation	EUR	1.00	1,472.90	1,522.70	-
PI	LU2223683678	Capitalisation	EUR	13,144.00	147.88	152.11	-
R	LU2223683322	Capitalisation	EUR	7.00	146.85	152.08	-
S	LU2223683751	Capitalisation	EUR	6,666.67	1,497.47	1,536.52	-
V	LU2223683835	Capitalisation	EUR	1.00	1,478.11	1,524.75	-
Z	LU2223683918	Capitalisation	EUR	28,866.00	1,496.54	1,531.65	-

Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2021	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2020
Total des actifs nets			USD		1,256,539,992	659,073,624	473,479,656
BF	LU2226954738	Capitalisation	USD	584,230.20	1,196.13	-	-
BF	LU2226954902	Distribution	USD	162,577.23	1,196.13	-	-
C	LU1502282558	Capitalisation	USD	52,179.21	276.14	408.44	348.02
C	LU1502282715	Distribution	USD	21,380.21	258.89	390.30	337.45
C - EUR - Hedged	LU1806526718	Capitalisation	EUR	15,091.49	175.73	271.45	234.08
C - EUR - Unhedged	LU1502282632	Capitalisation	EUR	201,722.15	258.72	359.14	284.42
I	LU1502282806	Capitalisation	USD	10,192.44	2,911.08	4,265.59	3,600.44
I - EUR - Unhedged	LU1613213971	Capitalisation	EUR	36,988.97	2,494.29	3,430.07	2,690.88
N - EUR - Hedged	LU1806526809	Capitalisation	EUR	19,324.49	183.38	284.12	245.94
R	LU1502282988	Capitalisation	USD	14,619.40	289.28	424.30	358.49
R	LU1708110629	Distribution	USD	1,704.62	196.35	293.45	251.46
R - EUR - Hedged	LU1613220596	Capitalisation	EUR	33,791.03	177.62	271.91	232.46
R - EUR - Unhedged	LU1598284849	Capitalisation	EUR	89,506.77	284.38	391.46	307.41
R - GBP - Hedged	LU1613217964	Capitalisation	GBP	829.40	214.55	324.78	276.25
Z	LU1502283010	Capitalisation	USD	37,564.24	3,048.62	4,431.45	3,710.55



Candriam Equities L Australia

Portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en AUD)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Australie				
29METALS --- REGISTERED SHS	634,022	AUD	1,210,982	0.53
ALLKEM LIMITED	349,688	AUD	3,930,493	1.73
ALTUM	34,306	AUD	1,203,454	0.53
ANZ BANKING GROUP	290,259	AUD	6,867,528	3.02
ARISTOCRAT LEISURE	174,041	AUD	5,311,731	2.34
BHP GROUP LTD	485,931	AUD	22,173,032	9.75
BLUESCOPE STEEL	255,208	AUD	4,297,703	1.89
COMMONWEALTH BANK OF AUSTRALIA	165,206	AUD	16,950,136	7.45
COMPUTERSHARE LIMITED	174,681	AUD	4,576,642	2.01
CSL LTD	73,064	AUD	21,024,897	9.24
EVOLUTION MINING	961,554	AUD	2,865,431	1.26
GOODMAN GROUP - STAPLED SECURITY	342,334	AUD	5,942,918	2.61
IDP EDUCATION	127,777	AUD	3,472,979	1.53
IGO NL	389,176	AUD	5,238,309	2.30
LYNAS RARE EARTHS LTD	790,935	AUD	6,208,840	2.73
MACQUARIE GROUP	59,635	AUD	9,956,660	4.38
NAT. AUSTRALIA BANK	489,592	AUD	14,717,136	6.47
NEXTDC LTD	205,818	AUD	1,872,944	0.82
OZ MINERALS	306,755	AUD	8,558,464	3.76
QBE INSURANCE GROUP	521,577	AUD	7,004,779	3.08
QUANTAS AIRWAYS LTD	1,040,054	AUD	6,250,725	2.75
RAMSAY HEALTH CARE LTD	58,200	AUD	3,765,540	1.66
RESMED - CDI RATIO OF 10 CDIS PER ORD SH	152,696	AUD	4,727,468	2.08
RIO TINTO	50,192	AUD	5,842,851	2.57
SANTOS LTD	1,109,918	AUD	7,924,815	3.48
SEEK LTD	136,206	AUD	2,853,516	1.25
SUNCORP GROUP	312,967	AUD	3,768,123	1.66
TELSTRA CORP	1,505,170	AUD	6,005,628	2.64
TREASURY WINE ESTATES LTD	371,168	AUD	5,051,596	2.22
WEBJET LTD	461,284	AUD	2,850,735	1.25
WOODSIDE ENERGY SHARES	125,291	AUD	4,440,313	1.95
WOOLWORTHS GRP - REGISTERED	169,348	AUD	5,683,319	2.50
WORLEY LTD	319,665	AUD	4,794,975	2.11
			217,344,662	95.56
Irlande				
JAMES HARDIES IND/CHESS UNITS OF FOR SEC	85,453	AUD	2,255,959	0.99
			2,255,959	0.99
Nouvelle-Zélande				
XERO	50,119	AUD	3,521,862	1.55
			3,521,862	1.55
États-Unis d'Amérique				
BLOCK --- SHS CHESS DEPOSITORY INTERESTS	32,716	AUD	3,007,909	1.32
			3,007,909	1.32
Total des actions			226,130,392	99.42
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			226,130,392	99.42
Total du portefeuille-titres			226,130,392	99.42
Coût d'acquisition			191,059,468	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Equities L Australia

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Répartition géographique (en % des actifs nets)

Australie	95.56
Nouvelle-Zélande	1.55
États-Unis d'Amérique	1.32
Irlande	0.99
	99.42

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	22.98
Industrie minière et sidérurgie & chimie	17.13
Biotechnologie	9.24
Pétrole	7.54
Pierres et métaux précieux	6.83
Internet et services d'Internet	4.91
Distribution, commerce de détail	3.75
Soins de santé	3.18
Assurance	3.08
Transport	2.75
Télécommunication	2.64
Immobilier	2.61
Métaux non ferreux	2.57
Restauration, industrie hôtelière	2.34
Tabac et boissons alcoolisées	2.22
Industrie pharmaceutique	2.08
Services divers	1.32
Biens de consommation divers	1.25
Matériaux de construction	0.99
	99.42



Candriam Equities L Biotechnology

Portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Belgique				
UCB	118,186	EUR	9,278,418	0.53
			9,278,418	0.53
Canada				
XENON PHARMA --- REGISTERED SHS	735,884	USD	29,015,906	1.64
			29,015,906	1.64
Îles Caïman				
BEIGENE - REG SHS	938,572	HKD	16,137,977	0.91
LEGEND BIOTECH CORP	116,026	USD	5,792,018	0.33
			21,929,995	1.24
Danemark				
GENMAB AS	74,380	DKK	31,394,365	1.78
ZEALAND PHARMA	404,583	DKK	11,694,121	0.66
			43,088,486	2.44
France				
INVENTIVA SA	654,265	EUR	3,124,733	0.18
SANOFI	166,550	EUR	15,969,104	0.90
			19,093,837	1.08
Allemagne				
BIONTECH --- SHS SPONSORED ADR	142,303	USD	21,376,757	1.21
MORPHOSYS	149,931	EUR	2,113,783	0.12
			23,490,540	1.33
Irlande				
ALKERMES	332,779	USD	8,695,515	0.49
HORIZON THERAPEUTICS PLC	350,161	USD	39,848,322	2.25
JAZZ PHARMACEUTICALS PLC	161,633	USD	25,749,753	1.46
			74,293,590	4.20
Japon				
EISAI	255,500	JPY	16,854,538	0.95
			16,854,538	0.95
Luxembourg				
AKERO THERAPEUTICS INC	210,000	USD	11,508,000	0.65
KARUNA THERAPEUTICS INC	82,201	USD	16,152,496	0.91
REVOLUTION MEDICINES INC	303,556	USD	7,230,704	0.41
			34,891,200	1.97
Pays-Bas				
ARGENX SE	61,094	EUR	22,710,056	1.29
MERUS - REGISTERED	431,151	USD	6,669,906	0.38
			29,379,962	1.66
Suisse				
CRISPR THERAP --- NAMEN-AKT	193,675	USD	7,872,889	0.45
			7,872,889	0.45
Royaume-Uni				
ASTRAZENECA PLC	279,025	GBP	37,651,190	2.13
ASTRAZENECA PLC ADR REPR 1SHS	372,056	USD	25,225,397	1.43
BICYCLE THERAPEUTICS PLC	467,295	USD	13,831,932	0.78
			76,708,519	4.34
États-Unis d'Amérique				
ADICET BIO INC	396,002	USD	3,540,258	0.20
ALNYLAM PHARMACEUTICALS INC	300,326	USD	71,372,474	4.04
ALTIMUNE - REGISTERED SHS	200,000	USD	3,290,000	0.19
AMGEN INC	393,648	USD	103,387,711	5.85
AMICUS THERAPEUTICS	693,879	USD	8,472,263	0.48
APELLIS PHARMA	278,507	USD	14,401,597	0.81
ARROWHEAD PHARMACEUTICALS INC	358,054	USD	14,522,670	0.82
ARVINAS --- REGISTERED SHS	149,282	USD	5,106,937	0.29
ASCENDIS PHARMA ADR REP 1SHS	190,375	USD	23,250,499	1.32

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Equities L Biotechnology

Portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
AVIDITY BIOSCI --- REGISTERED SHS	211,067	USD	4,683,577	0.27
AXSOME THERAPEUTICS INC	160,084	USD	12,347,279	0.70
BEAM THERAPEUTICS INC	79,665	USD	3,115,698	0.18
BIOATLA	814,417	USD	6,718,940	0.38
BIOGEN IDEC INC	263,114	USD	72,861,529	4.12
BIOMARIN PHARMACEUTICAL INC	304,796	USD	31,543,338	1.78
BLUEPRINT MEDICINES CORP	117,156	USD	5,132,604	0.29
BRUKER BIOSCIENCES	315,628	USD	21,573,174	1.22
CELLEX THERAPEUTICS INC	488,509	USD	21,772,846	1.23
CEREVEL THERAPEUTICS HOLDINGS INC	327,221	USD	10,320,550	0.58
CHINOOK THERAPEUTICS	926,155	USD	24,265,261	1.37
CINCOR PHARMA --- REGISTERED SHS	175,000	USD	2,150,750	0.12
CYTOKINETICS INC	503,240	USD	23,058,457	1.30
DANAHER CORP	89,467	USD	23,746,331	1.34
DENALI THRPTCS --- REGISTERED SHS	357,878	USD	9,952,587	0.56
DICE THERAPEUTICS INC	210,000	USD	6,552,000	0.37
DYNE THERAPEUTICS INC	633,624	USD	7,343,702	0.42
EDGEWISE THERAPE	298,000	USD	2,664,120	0.15
ENANTA PHARM	100,507	USD	4,675,586	0.26
EXELIXIS	769,968	USD	12,350,287	0.70
FATE THERAPEUTICS	215,492	USD	2,174,314	0.12
GILEAD SCIENCES INC	1,351,375	USD	116,015,544	6.56
GUARDANT HEALTH --- REGISTERED SHS	180,000	USD	4,896,000	0.28
HALOZYME THERAPEUT -SHS-	185,997	USD	10,583,229	0.60
ILLUMINA INC	160,760	USD	32,505,672	1.84
IMMUNOGEN INC	1,299,681	USD	6,446,418	0.36
INCYTE CORP	357,823	USD	28,740,343	1.63
INHIBRX --- REGISTERED SHS	187,069	USD	4,609,380	0.26
INSMED	1,052,200	USD	21,022,956	1.19
INTELLIA THERAPEUTICS INC	91,275	USD	3,184,585	0.18
IONIS PHARMACEUTICALS NEW	319,067	USD	12,051,161	0.68
IOVANCE BIOTHERAPEUTICS INC	786,367	USD	5,024,885	0.28
ITEOS THERAPEUTICS INC	265,115	USD	5,177,696	0.29
IVERIC BIO - REGISTERED SHS	1,135,832	USD	24,318,163	1.38
KEROS THERAPEUTICS INC	367,065	USD	17,626,461	1.00
KURA ONCOLOGY - REGISTERED	224,402	USD	2,784,829	0.16
KYMERIA THERAPEUTICS INC	210,476	USD	5,253,481	0.30
MERSANA THERAPEUTICS INC	972,494	USD	5,698,815	0.32
MIRATI THERAPEUTICS INC	354,018	USD	16,040,556	0.91
MODERNA INC	364,625	USD	65,493,942	3.71
MORPHIC HLDG	344,933	USD	9,226,958	0.52
NEKTAR THERAPEUTICS	595,938	USD	1,346,820	0.08
NEUROCRINE BIOSCIENCES	233,616	USD	27,903,095	1.58
NGM BIOPHARMACEUTICALS INC	217,187	USD	1,090,279	0.06
NURIX THERAPETC --- REGISTERED SHS	319,992	USD	3,513,512	0.20
PACIRA PHARMACEUTICALS INC	179,901	USD	6,945,978	0.39
PIERIS PHARMACEUTICALS INC	941,834	USD	979,507	0.06
PROMETHEUS BIOSCIENCES INC	75,000	USD	8,250,000	0.47
PTC THERAPEUTICS	202,652	USD	7,735,227	0.44
RAPT THERAPEUTICS INC	313,262	USD	6,202,588	0.35
REGENERON PHARMACEUTICALS INC	168,260	USD	121,397,907	6.87
RELAY THERAPTCS - REGISTERED SHS	537,641	USD	8,032,357	0.45
RELMADA THERAP --- REGISTERED SHS	92,186	USD	321,729	0.02
ROCKET PHARMCTC	50,000	USD	978,500	0.06
SAREPTA THERAPEUTICS	94,000	USD	12,180,520	0.69
SCHRODINGER INC	140,000	USD	2,616,600	0.15
SEAGEN INC	376,047	USD	48,325,800	2.73
SUTRO BIOPHARMA INC	582,812	USD	4,709,121	0.27

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Equities L Biotechnology

Portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
THERMO FISHER SCIENT SHS	46,755	USD	25,747,511	1.46
TWIST BIOSCIENCE CORPORATION	129,360	USD	3,080,062	0.17
ULTRAGENYX PHARMACEUTICAL INC	49,480	USD	2,292,408	0.13
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	329,220	USD	95,072,152	5.38
XENCOR INC	326,298	USD	8,496,800	0.48
			1,350,266,886	76.41
Total des actions			1,736,164,766	98.24
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			1,736,164,766	98.24
Total du portefeuille-titres			1,736,164,766	98.24
Coût d'acquisition			1,643,299,091	



Candriam Equities L Biotechnology

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	76.41
Royaume-Uni	4.34
Irlande	4.20
Danemark	2.44
Luxembourg	1.97
Pays-Bas	1.66
Canada	1.64
Allemagne	1.33
Îles Caïman	1.24
France	1.08
Japon	0.95
Belgique	0.53
Suisse	0.45
	98.24

Répartition économique (en % des actifs nets)

Biotechnologie	50.90
Industrie pharmaceutique	40.66
Banques et autres institutions financières	2.51
Électronique et semi-conducteurs	1.46
Construction de machines et appareils	1.34
Services divers	0.78
Soins de santé	0.60
	98.24



Candriam Equities L Emerging Markets

Portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Bermudes				
CREDICORP	56,000	USD	7,129,328	0.59
			7,129,328	0.59
Brésil				
AREZZO INDUSTRIA E COMERCIO SA	360,000	BRL	5,003,286	0.42
B3 - REGISTERED SHS	2,600,000	BRL	6,100,208	0.51
BB SEGURIDADE	1,960,000	BRL	11,735,005	0.97
HYPERA SA	1,040,000	BRL	8,349,111	0.69
ITAUUNIBANCO PFD SHS	2,600,000	BRL	11,544,678	0.96
LOCALIZA RENT A CAR SA	760,000	BRL	7,181,145	0.60
PETRO RIO - REGISTERED SHS	2,080,000	BRL	13,746,479	1.14
SLC AGRICOLA SA	260,000	BRL	2,166,243	0.18
WEG SA	2,100,000	BRL	14,363,533	1.19
			80,189,688	6.66
Îles Caïman				
AIRTAC INTL	204,579	TWD	5,818,508	0.48
ALCHIP TECHNOLOGIES LIMITED	220,000	TWD	5,296,022	0.44
ALIBABA GROUP	4,160,000	HKD	43,209,133	3.59
JD HEALTH INTERNATIONAL INC	1,720,000	HKD	14,779,017	1.23
JD.COM INC - CL A	1,020,000	HKD	27,048,339	2.25
LI NING CO	520,000	HKD	4,242,636	0.35
MEITUAN - SHS 114A/REG S	1,580,000	HKD	33,240,926	2.76
NETEASE INC	500,000	HKD	6,894,434	0.57
PINDUODUO	90,000	USD	6,962,918	0.58
TENCENT HOLDINGS LTD	1,320,000	HKD	53,093,764	4.41
			200,585,697	16.65
Hong Kong				
BYD ELECTRONIC -RC-	3,200,000	HKD	9,672,680	0.80
CSPC PHARMACEUTICAL	4,800,000	HKD	4,739,999	0.39
			14,412,679	1.20
Inde				
ABB SHS	292,000	INR	8,888,450	0.74
APOLLO HOSPITALS	124,000	INR	6,299,259	0.52
ASIAN PAINTS LTD	340,000	INR	11,911,451	0.99
AXIS BANK	1,760,000	INR	18,645,147	1.55
BAJAJ FINANCE LTD	156,000	INR	11,637,403	0.97
BHARTI AIRTEL LTD(DEMATERIALIZED)	2,080,000	INR	19,077,091	1.58
EICHER MOTORS - REGISTERED SHS	350,000	INR	12,817,120	1.06
HDFC BANK - REGISTERED SHS	1,120,000	INR	20,688,784	1.72
ICICI BANK	1,050,000	INR	10,612,468	0.88
INFOSYS TECHNOLOGIES DEMATERIALIZED	1,020,000	INR	17,453,464	1.45
JUBILANT FOODWOR SHARES	840,000	INR	4,870,406	0.40
RELIANCE INDUSTRIES DEMATERIALIZED	720,000	INR	20,807,412	1.73
SBI CARDS & PAYMENT SERVICES LTD	820,000	INR	7,396,578	0.61
TORRENT PHARMACEUTICALS DEMATERIALIZED	330,000	INR	5,803,208	0.48
			176,908,241	14.69
Indonésie				
ANEKA TAMBANG SHS	47,994,000	IDR	5,744,062	0.48
BANK CENTRAL ASIA DEP	38,000,000	IDR	19,589,412	1.63
SUMBER ALFARIA TRIJAYA TBK	48,000,000	IDR	7,669,354	0.64
TELKOM INDONESIA -B-	20,000,000	IDR	4,522,025	0.38
			37,524,853	3.12
Luxembourg				
GINLONG TECHNOLOGIES CO LT-A	76,754	CNY	1,865,995	0.15
GLOBANT REG SHS	34,000	USD	5,377,375	0.45
JAFRON BIOMEDICAL CO LTD	559,853	CNY	2,341,162	0.19

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Equities L Emerging Markets

Portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
JIUMAOJIU INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED	6,200,000	HKD	15,567,571	1.29
PROYA COSMETICS CO	379,698	CNY	8,586,527	0.71
PT MERDEKA COPPER GOLD TBK	18,000,000	IDR	4,471,378	0.37
SHANGHAI BAOSIGHT SOFTWARE CO LTD	930,533	CNY	5,628,933	0.47
VARUN BEVERAGES LTD	760,000	INR	11,403,764	0.95
VOLTRONIC POWER TECHNOLOGY CORP	202,000	TWD	9,534,124	0.79
YADEA GROUP HOLDINGS LTD	7,599,700	HKD	11,952,610	0.99
			76,729,439	6.37
Mexique				
AMERICA MOVIL -L-	15,200,000	MXN	13,128,571	1.09
GRUMA SHS-B-	680,000	MXN	8,731,673	0.72
GRUPO AEROPORTUARIO DEL PACIFICO SAB-B-	760,000	MXN	10,537,271	0.87
GRUPO FINANCIERO BANORTE -O-	2,320,000	MXN	16,057,498	1.33
			48,455,013	4.02
République populaire de Chine				
AIER EYE HOSPITAL GROUP CO LTD	1,679,542	CNY	7,046,094	0.59
BANK OF JIANGSU CO LTD	15,199,917	CNY	14,961,841	1.24
BJ UNITED --- REGISTERED SHS -A-	240,345	CNY	2,870,120	0.24
BYD COMPANY LTD -H-	600,000	HKD	13,916,520	1.16
CHINA TOURISM -H	460,000	HKD	12,741,155	1.06
CONTEMPORARY AMPEREX TECHN-A	137,939	CNY	7,327,567	0.61
GANFENG LIT GRP --- REGISTERED SHS -H-	1,020,000	HKD	7,161,300	0.59
LONGI GREEN ENE - REGISTERED SHS -A-	539,779	CNY	3,080,078	0.26
LONGSHINE TECHNOLOGY GROUP CO LTD	1,699,937	CNY	5,045,182	0.42
MING YANG SMART/REGSH	2,459,804	CNY	8,389,772	0.70
NARI TECHNOLOGY -A-	1,999,827	CNY	6,588,682	0.55
NINGBO DEYE TECHNOLOGY CO -A	79,891	CNY	3,572,765	0.30
NINGBO ORIENT WIRES CABLES CO LTD	540,878	CNY	4,953,788	0.41
NONGFU SPRING - REGISTERED SHS -H- UNI	1,880,000	HKD	9,984,345	0.83
PING AN INS (GRP) CO -H-	4,499,600	HKD	27,987,709	2.32
SZ INNOVANCE TECHNOLOGY -A-	1,199,768	CNY	11,258,962	0.93
TONGFANG GUOXIN -A-	189,908	CNY	3,380,188	0.28
ZHEJIANG JIUZHOU PHARMACEUTICAL CO LTD	1,000,000	CNY	5,729,139	0.48
ZIJIN MINING CORP CO LTD -H-	2,600,000	HKD	3,312,700	0.28
			159,307,907	13.23
Pologne				
DINA POLSKA S.A.	170,000	PLN	13,659,322	1.13
			13,659,322	1.13
Afrique du Sud				
CAPITEC BANK HOLDINGS LTD	58,000	ZAR	6,006,872	0.50
FIRSTRAND LTD	2,640,000	ZAR	9,037,490	0.75
GOLD FIELDS	586,000	ZAR	5,986,660	0.50
SHOPRITE HOLDINGS LTD (SHP)	860,000	ZAR	10,877,670	0.90
			31,908,692	2.65
Corée du Sud				
KAKAOBANK CORP	260,000	KRW	4,706,741	0.39
KB FINANCIAL GROUP INC	330,000	KRW	11,923,298	0.99
L & F CO LTD	70,000	KRW	9,047,701	0.75
LG CHEM	22,000	KRW	9,833,647	0.82
SAMSUNG BIOLOGICS CO LTD	32,000	KRW	19,571,938	1.62
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	590,000	KRW	24,306,244	2.02
SAMSUNG ENGINEERING	580,000	KRW	9,613,880	0.80
SAMSUNG SDI CO LTD	49,000	KRW	21,573,682	1.79
SK HYNIX INC	190,000	KRW	10,615,869	0.88
			121,193,000	10.06
Taiwan				
ACCTON TECHNOLOGY CORPORATION	1,320,000	TWD	9,456,223	0.79
CHAILEASE HOLDING COMPANY LTD	2,700,525	TWD	17,902,301	1.49
DELTA ELECTRONIC INCS	1,700,000	TWD	14,879,025	1.24

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Equities L Emerging Markets

Portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
E.SUN FINANCIAL HOLDING	800,635	TWD	588,235	0.05
PRIME VIEW INTERNATIONAL CO LTD	970,000	TWD	4,770,880	0.40
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO	5,500,000	TWD	75,357,427	6.26
			122,954,091	10.21
Thaïlande				
AIRPORTS THAILAND-UNITS NON-VOT DEP REC	3,400,000	THB	6,933,549	0.58
BANGKOK DUSIT MEDICAL SERVICES PUBLIC	14,000,000	THB	11,039,298	0.92
C.P.ALL-UNITS NON-VOTING DEPOSIT.RECEIPT	6,000,000	THB	11,134,465	0.92
ENERGY ABSOLUTE NVDR	5,400,000	THB	14,242,326	1.18
KASIKORNBANK UNITS NVDR	2,200,000	THB	8,823,282	0.73
			52,172,920	4.33
Turquie				
BIM BIRLESIK MAGAZALAR	1,180,000	TRY	8,078,706	0.67
			8,078,706	0.67
États-Unis d'Amérique				
COUPANG INC	500,000	USD	6,881,337	0.57
MERCADOLIBRE	20,400	USD	16,590,417	1.38
SOQUIMICH SPONSORED ADR REPR 1 -B- PREF	76,000	USD	5,627,938	0.47
			29,099,692	2.42
Total des actions			1,180,309,268	98.00
Droits				
Brésil				
LOCALIZA RENT A CAR 31.01.23 RIGHT	3,321	BRL	6,347	0.00
			6,347	0.00
Total des droits			6,347	0.00
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			1,180,315,615	98.00
Autres valeurs mobilières				
Actions				
Russie				
MAGNIT SHS	169,180	USD	0	0.00
			0	0.00
Total des actions			0	0.00
Total des autres valeurs mobilières			0	0.00
Total du portefeuille-titres			1,180,315,615	98.00
Coût d'acquisition			1,231,170,794	



Candriam Equities L Emerging Markets

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Répartition géographique (en % des actifs nets)

Îles Caïman	16.65
Inde	14.69
République populaire de Chine	13.23
Taiwan	10.21
Corée du Sud	10.06
Brésil	6.66
Luxembourg	6.37
Thaïlande	4.33
Mexique	4.02
Indonésie	3.12
Afrique du Sud	2.65
États-Unis d'Amérique	2.42
Hong Kong	1.20
Pologne	1.13
Turquie	0.67
Bermudes	0.59
Russie	0.00
	98.00

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	17.35
Électronique et semi-conducteurs	14.23
Internet et services d'Internet	11.66
Industrie agro-alimentaire	6.00
Distribution, commerce de détail	5.00
Construction de machines et appareils	4.18
Chimie	4.00
Électrotechnique	3.97
Industrie pharmaceutique	3.70
Services divers	3.59
Assurance	3.30
Télécommunication	3.05
Biotechnologie	2.81
Industrie automobile	2.65
Transport	1.93
Soins de santé	1.81
Articles de bureaux et ordinateurs	1.18
Pétrole	1.14
Biens de consommation divers	1.11
Métaux non ferreux	1.06
Pierres et métaux précieux	0.97
Énergie et eau	0.70
Industrie minière et sidérurgie & chimie	0.65
Institutions non classifiables	0.61
Industrie aéronautique et spatiale	0.58
Art graphique, maison d'édition	0.58
Agriculture et pêche	0.18
	98.00



Candriam Equities L EMU Innovation

Portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Belgique				
KBC GROUPE SA	29,187	EUR	1,753,555	2.98
SOLVAY	9,581	EUR	905,021	1.54
			2,658,576	4.51
Danemark				
CHRISTIAN HANSEN	12,989	DKK	872,809	1.48
GENMAB AS	2,016	DKK	797,297	1.35
SIMCORP A/S	13,957	DKK	897,503	1.52
			2,567,609	4.36
Finlande				
KONE -B-	20,161	EUR	973,776	1.65
			973,776	1.65
France				
BIOMERIEUX SA	27,298	EUR	2,673,020	4.54
DASSAULT SYST.	69,350	EUR	2,322,878	3.94
ESSILORLUXOTTICA SA	10,211	EUR	1,727,701	2.93
L'OREAL SA	5,449	EUR	1,817,786	3.09
SANOFI	20,209	EUR	1,815,577	3.08
SCHNEIDER ELECTRIC SE	19,311	EUR	2,524,334	4.28
SOMFY SA NI	7,986	EUR	1,141,998	1.94
			14,023,294	23.80
Allemagne				
BEIERSDORF AG	16,686	EUR	1,788,739	3.04
CARL ZEISS MEDITEC AG	20,866	EUR	2,460,101	4.18
DUERR AG	35,630	EUR	1,123,058	1.91
INFINEON TECHNOLOGIES REG SHS	28,104	EUR	798,997	1.36
NEMETSCHEK	33,959	EUR	1,619,505	2.75
RATIONAL NAMEN	1,508	EUR	836,940	1.42
SIEMENS AG REG	13,154	EUR	1,705,285	2.89
SIEMENS HEALTHINEERS	35,728	EUR	1,669,569	2.83
STRATEC N NAMEN-AKT	19,829	EUR	1,608,132	2.73
SYMRISE AG	24,002	EUR	2,439,803	4.14
			16,050,129	27.24
Irlande				
KERRY GROUP -A-	30,778	EUR	2,592,739	4.40
KINGSPAN GROUP	33,751	EUR	1,707,126	2.90
			4,299,865	7.30
Italie				
FINECOBANK	143,529	EUR	2,227,570	3.78
ILLIMITY BANK SPA - BEARER SHS	62,918	EUR	434,134	0.74
			2,661,704	4.52
Luxembourg				
GRAND CITY PROPERTIES	151,378	EUR	1,391,164	2.36
			1,391,164	2.36
Pays-Bas				
ADYEN --- PARTS SOCIALES	1,208	EUR	1,556,387	2.64
ASML HOLDING NV	4,701	EUR	2,368,364	4.02
CORBION	14,843	EUR	472,601	0.80
DSM KONINKLIJKE	21,791	EUR	2,490,711	4.23
			6,888,063	11.69
Norvège				
TOMRA SYSTEMS ASA	48,657	NOK	766,405	1.30
			766,405	1.30
Espagne				
AMADEUS IT GROUP SA -A-	32,316	EUR	1,568,942	2.66
INDITEX SHARE FROM SPLIT	69,462	EUR	1,726,131	2.93
			3,295,073	5.59

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Equities L EMU Innovation

Portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Suède				
ASSA ABLOY -B- NEW I	42,188	SEK	848,673	1.44
HEXAGON --- REGISTERED SHS -B-	79,229	SEK	776,598	1.32
			1,625,271	2.76
Total des actions			57,200,929	97.09
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			57,200,929	97.09
Total du portefeuille-titres			57,200,929	97.09
Coût d'acquisition			59,500,894	



Candriam Equities L EMU Innovation

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Répartition géographique (en % des actifs nets)

Allemagne	27.24
France	23.80
Pays-Bas	11.69
Irlande	7.30
Espagne	5.59
Italie	4.52
Belgique	4.51
Danemark	4.36
Suède	2.76
Luxembourg	2.36
Finlande	1.65
Norvège	1.30
	97.09

Répartition économique (en % des actifs nets)

Industrie pharmaceutique	23.68
Internet et services d'Internet	10.88
Électrotechnique	10.54
Construction de machines et appareils	10.35
Banques et autres institutions financières	10.14
Chimie	9.90
Électronique et semi-conducteurs	5.38
Industrie agro-alimentaire	5.20
Distribution, commerce de détail	2.93
Matériaux de construction	2.90
Biotechnologie	2.83
Immobilier	2.36
	97.09



Candriam Equities L Europe Innovation

Portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Belgique				
SOLVAY	104,275	EUR	9,849,816	0.79
			9,849,816	0.79
Danemark				
CHRISTIAN HANSEN	355,170	DKK	23,866,018	1.92
GENMAB AS	51,271	DKK	20,276,881	1.63
SIMCORP A/S	294,268	DKK	18,922,867	1.52
			63,065,766	5.08
Finlande				
KONE -B-	193,131	EUR	9,328,227	0.75
			9,328,227	0.75
France				
BIOMERIEUX SA	573,491	EUR	56,156,239	4.52
DASSAULT SYST.	1,239,421	EUR	41,514,406	3.34
ESSILORLUXOTTICA SA	155,131	EUR	26,248,165	2.11
L'OREAL SA	61,114	EUR	20,387,630	1.64
SANOFI	240,110	EUR	21,571,482	1.74
SCHNEIDER ELECTRIC SE	306,315	EUR	40,041,497	3.22
			205,919,419	16.59
Allemagne				
BEIERSDORF AG	187,190	EUR	20,066,768	1.62
CARL ZEISS MEDITEC AG	266,756	EUR	31,450,532	2.53
DUERR AG	289,039	EUR	9,110,509	0.73
INFINEON TECHNOLOGIES REG SHS	366,131	EUR	10,409,104	0.84
NEMETSCHEK	328,715	EUR	15,676,418	1.26
SIEMENS AG REG	160,722	EUR	20,836,000	1.68
SIEMENS HEALTHINEERS	511,934	EUR	23,922,676	1.93
STRATEC N NAMEN-AKT	226,118	EUR	18,338,170	1.48
SYMRISE AG	464,376	EUR	47,203,820	3.80
			197,013,997	15.87
Irlande				
KERRY GROUP -A-	523,764	EUR	44,121,879	3.55
KINGSPAN GROUP	388,279	EUR	19,639,152	1.58
			63,761,031	5.14
Italie				
FINECOBANK	2,732,431	EUR	42,407,329	3.42
ILLIMITY BANK SPA - BEARER SHS	1,152,209	EUR	7,950,242	0.64
			50,357,571	4.06
Luxembourg				
GRAND CITY PROPERTIES	1,912,625	EUR	17,577,024	1.42
MIPS AB	258,610	SEK	9,997,656	0.81
			27,574,680	2.22
Pays-Bas				
ADYEN --- PARTS SOCIALES	15,771	EUR	20,319,356	1.64
ASML HOLDING NV	81,926	EUR	41,274,319	3.32
CORBION	257,439	EUR	8,196,858	0.66
DSM KONINKLIJKE	340,870	EUR	38,961,441	3.14
			108,751,974	8.76
Norvège				
TOMRA SYSTEMS ASA	2,299,930	NOK	36,226,605	2.92
			36,226,605	2.92
Espagne				
AMADEUS IT GROUP SA -A-	355,001	EUR	17,235,299	1.39
INDITEX SHARE FROM SPLIT	873,174	EUR	21,698,374	1.75
			38,933,673	3.14
Suède				
ASSA ABLOY -B- NEW I	1,969,863	SEK	39,626,659	3.19

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Equities L Europe Innovation

Portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
CELLAVISION	477,465	SEK	9,832,466	0.79
HEXAGON --- REGISTERED SHS -B-	4,094,842	SEK	40,137,387	3.23
THULE CORP	328,466	SEK	6,430,345	0.52
			96,026,857	7.73
Suisse				
NESTLE SA REG SHS	412,794	CHF	44,788,849	3.61
ROCHE HOLDING LTD	64,326	CHF	18,924,202	1.52
SCHINDLER HOLDING SA	98,496	CHF	17,346,149	1.40
SIKA - REGISTERED SHS	86,471	CHF	19,414,270	1.56
TECAN GROUP NAM.AKT	82,866	CHF	34,608,272	2.79
VAT GROUP SA	34,616	CHF	8,862,145	0.71
			143,943,887	11.59
Royaume-Uni				
ADMIRAL GROUP PLC	812,565	GBP	19,571,163	1.58
ASTRAZENECA PLC	166,464	GBP	21,046,978	1.70
CRODA INTL - REGISTERED SHS	258,756	GBP	19,259,787	1.55
HALMA PLC	1,673,974	GBP	37,243,445	3.00
JOHNSON MATTHEY	962,657	GBP	23,077,728	1.86
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	297,657	GBP	19,303,673	1.55
SPIRAX-SARCO ENGIN	258,771	GBP	30,959,190	2.49
			170,461,964	13.73
Total des actions			1,221,215,467	98.36
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			1,221,215,467	98.36
Total du portefeuille-titres			1,221,215,467	98.36
Coût d'acquisition			1,219,407,414	



Candriam Equities L Europe Innovation

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Répartition géographique (en % des actifs nets)

France	16.59
Allemagne	15.87
Royaume-Uni	13.73
Suisse	11.59
Pays-Bas	8.76
Suède	7.73
Irlande	5.14
Danemark	5.08
Italie	4.06
Espagne	3.14
Norvège	2.92
Luxembourg	2.22
Belgique	0.79
Finlande	0.75
	98.36

Répartition économique (en % des actifs nets)

Industrie pharmaceutique	22.10
Construction de machines et appareils	16.19
Chimie	10.85
Industrie agro-alimentaire	7.82
Internet et services d'Internet	7.52
Électronique et semi-conducteurs	7.16
Banques et autres institutions financières	6.41
Électrotechnique	4.90
Biotechnologie	4.35
Biens de consommation divers	2.07
Pierres et métaux précieux	1.86
Distribution, commerce de détail	1.75
Matériaux de construction	1.58
Assurance	1.58
Immobilier	1.42
Services divers	0.81
	98.36



Candriam Equities L Europe Optimum Quality

Portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Belgique				
AEDIFICA SA	104,391	EUR	7,912,838	1.00
ANHEUSER-BUSCH INBEV	327,993	EUR	18,456,166	2.33
KBC GROUPE SA	360,615	EUR	21,665,749	2.74
SOLVAY	79,607	EUR	7,519,677	0.95
WAREHOUSES DE PAUW SCA - REGISTERED SHS	22,645	EUR	604,622	0.08
			56,159,052	7.09
République tchèque				
KOMERCNI BANKA AS	441,799	CZK	11,980,556	1.51
			11,980,556	1.51
Danemark				
CHRISTIAN HANSEN	233,310	DKK	15,677,508	1.98
COLOPLAST -B-	11,143	DKK	1,216,725	0.15
GENMAB AS	45,450	DKK	17,974,766	2.27
ORSTED	144,018	DKK	12,226,071	1.54
SIMCORP A/S	169,880	DKK	10,924,112	1.38
TOPDANMARK AS	166,440	DKK	8,178,254	1.03
TRYG A/S	746,164	DKK	16,591,010	2.10
			82,788,446	10.46
Finlande				
KONE -B-	180,011	EUR	8,694,531	1.10
			8,694,531	1.10
France				
AIR LIQUIDE SA	187,277	EUR	24,795,475	3.13
BIOMERIEUX SA	234,654	EUR	22,977,320	2.90
BUREAU VERITAS SA	655,800	EUR	16,139,238	2.04
DASSAULT SYST.	475,966	EUR	15,942,481	2.01
ESSILORLUXOTTICA SA	112,188	EUR	18,982,210	2.40
L'OREAL SA	63,197	EUR	21,082,519	2.66
SANOFI	198,533	EUR	17,836,205	2.25
SCHNEIDER ELECTRIC SE	161,453	EUR	21,105,136	2.67
			158,860,584	20.07
Allemagne				
BEIERSDORF AG	191,009	EUR	20,476,165	2.59
CARL ZEISS MEDITEC AG	68,917	EUR	8,125,314	1.03
HANNOVER RUECK SE	43,948	EUR	8,152,354	1.03
SAP AG	84,643	EUR	8,158,739	1.03
SIEMENS HEALTHINEERS	350,903	EUR	16,397,697	2.07
SYMRISE AG	185,786	EUR	18,885,147	2.39
			80,195,416	10.13
Irlande				
KERRY GROUP -A-	277,393	EUR	23,367,586	2.95
			23,367,586	2.95
Italie				
FINECOBANK	772,213	EUR	11,984,746	1.51
			11,984,746	1.51
Luxembourg				
GRAND CITY PROPERTIES	690,110	EUR	6,342,111	0.80
SHURGARD SELF STORAGE SA ORDSHR	33,676	EUR	1,443,017	0.18
			7,785,128	0.98
Pays-Bas				
AKZO NOBEL NV	89,565	EUR	5,603,186	0.71
DSM KONINKLIJKE	173,513	EUR	19,832,536	2.51
			25,435,722	3.21
Norvège				
TOMRA SYSTEMS ASA	248,677	NOK	3,916,955	0.49
			3,916,955	0.49

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Equities L Europe Optimum Quality

Portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Espagne				
AMADEUS IT GROUP SA -A-	164,894	EUR	8,005,604	1.01
BANKINTER SA REGS	946,159	EUR	5,930,525	0.75
INDITEX SHARE FROM SPLIT	657,418	EUR	16,336,837	2.06
			30,272,966	3.82
Suisse				
BACHEM HOLDING LTD SHARES	58,045	CHF	4,693,800	0.59
GIVAUDAN SA REG.SHS	1,163	CHF	3,336,654	0.42
KARDEX HOLDING AG	32,945	CHF	5,071,285	0.64
LONZA GROUP (CHF)	32,395	CHF	14,864,727	1.88
NESTLE SA REG SHS	221,314	CHF	24,012,944	3.03
ROCHE HOLDING LTD	34,680	CHF	10,202,582	1.29
SCHINDLER HOLDING SA	87,184	CHF	15,353,990	1.94
SGS SA REG SHS	3,699	CHF	8,053,927	1.02
SIG COMBIBLOC GROUP AG	534,994	CHF	10,944,229	1.38
TECAN GROUP NAM.AKT	53,321	CHF	22,269,057	2.81
			118,803,195	15.01
Royaume-Uni				
ADMIRAL GROUP PLC	455,178	GBP	10,963,262	1.38
ASTRAZENECA PLC	101,774	GBP	12,867,858	1.63
COMPASS GROUP	572,687	GBP	12,376,752	1.56
GRAINGER PLC	2,791,424	GBP	7,928,305	1.00
HALMA PLC	165,579	GBP	3,683,888	0.47
INTERTEK GROUP PLC	232,702	GBP	10,580,106	1.34
PRUDENTIAL PLC	645,938	GBP	8,208,454	1.04
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	306,290	GBP	19,863,541	2.51
RELX PLC	616,501	GBP	15,898,048	2.01
RENTOKIL INITIAL PLC	969,132	GBP	5,548,820	0.70
SPIRAX-SARCO ENGIN	36,121	GBP	4,321,492	0.55
UNILEVER	91,538	EUR	4,290,386	0.54
UNILEVER	335,349	GBP	15,806,475	2.00
			132,337,387	16.72
Total des actions			752,582,270	95.07
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			752,582,270	95.07
Total du portefeuille-titres			752,582,270	95.07
Coût d'acquisition			793,955,832	



Candriam Equities L Europe Optimum Quality

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Répartition géographique (en % des actifs nets)

France	20.07
Royaume-Uni	16.72
Suisse	15.01
Danemark	10.46
Allemagne	10.13
Belgique	7.09
Espagne	3.82
Pays-Bas	3.21
Irlande	2.95
République tchèque	1.51
Italie	1.51
Finlande	1.10
Luxembourg	0.98
Norvège	0.49
	95.07

Répartition économique (en % des actifs nets)

Industrie pharmaceutique	21.78
Chimie	11.98
Industrie agro-alimentaire	8.52
Banques et autres institutions financières	8.49
Assurance	6.58
Internet et services d'Internet	5.44
Construction de machines et appareils	4.72
Biotechnologie	4.25
Services divers	3.76
Immobilier	3.06
Électrotechnique	2.67
Biens de consommation divers	2.51
Tabac et boissons alcoolisées	2.33
Distribution, commerce de détail	2.06
Art graphique, maison d'édition	2.01
Restauration, industrie hôtelière	1.56
Énergie et eau	1.54
Textile et habillement	1.34
Électronique et semi-conducteurs	0.47
	95.07



Candriam Equities L Global Demography

Portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Belgique				
KBC GROUPE SA	341,490	EUR	20,516,719	1.55
SOLVAY	142,726	EUR	13,481,898	1.02
			33,998,617	2.57
Canada				
ROYAL BANK OF CANADA	173,995	CAD	15,317,287	1.16
			15,317,287	1.16
Finlande				
KONE -B-	257,074	EUR	12,416,674	0.94
			12,416,674	0.94
France				
ESSILORLUXOTTICA SA	63,832	EUR	10,800,374	0.82
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	37,829	EUR	25,719,937	1.94
PERNOD RICARD SA	84,230	EUR	15,477,262	1.17
TOTALENERGIESSE	366,654	EUR	21,504,257	1.63
VINCI SA	139,739	EUR	13,036,251	0.99
			86,538,081	6.54
Hong Kong				
AIA GROUP LTD	1,779,289	HKD	18,540,824	1.40
			18,540,824	1.40
Irlande				
TRANE TECH - REGISTERED SHS	73,924	USD	11,642,900	0.88
			11,642,900	0.88
Japon				
DAIKIN INDUSTRIES LTD	90,700	JPY	13,010,667	0.98
HOYA CORP	149,300	JPY	13,470,241	1.02
SHIMANO INC	56,700	JPY	8,423,365	0.64
UNI CHARM	177,100	JPY	6,373,765	0.48
			41,278,038	3.12
Pays-Bas				
ASML HOLDING NV	27,370	EUR	13,789,006	1.04
			13,789,006	1.04
Espagne				
IBERDROLA SA	1,125,314	EUR	12,299,682	0.93
			12,299,682	0.93
Suisse				
NESTLE SA REG SHS	253,155	CHF	27,467,747	2.08
ROCHE HOLDING LTD	62,102	CHF	18,269,918	1.38
TE CONNECTIVITY LTD REG SHS	114,151	USD	12,278,786	0.93
			58,016,451	4.38
Royaume-Uni				
ASTRAZENECA PLC	151,079	GBP	19,101,766	1.44
DIAGEO PLC	319,350	GBP	13,137,532	0.99
RELX PLC	646,353	EUR	16,701,762	1.26
SHELL PLC	510,008	EUR	13,505,012	1.02
UNILEVER	295,876	EUR	13,867,708	1.05
			76,313,780	5.77
États-Unis d'Amérique				
ABBOTT LABORATORIES	196,739	USD	20,238,908	1.53
ADOBE INC	56,161	USD	17,708,935	1.34
ADVANCED MICRO DEVICES INC	182,996	USD	11,105,787	0.84
AIR PRODUCTS & CHEMICALS INC	44,698	USD	12,910,382	0.98
ALLSTATE CORP	149,928	USD	19,049,179	1.44
ALPHABET INC -A-	570,620	USD	47,173,392	3.57
AMAZON.COM INC	361,852	USD	28,480,270	2.15
ANALOG DEVICES INC	98,504	USD	15,139,481	1.14
APPLE INC	347,561	USD	42,313,048	3.20

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Equities L Global Demography

Portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
BANK OF AMERICA CORP	788,463	USD	24,468,395	1.85
CISCO SYSTEMS INC	423,884	USD	18,921,372	1.43
COCA-COLA CO	349,439	USD	20,827,186	1.57
CONSOLIDATED EDISON INC	155,889	USD	13,921,556	1.05
DANAHER CORP	93,770	USD	23,320,153	1.76
ELI LILLY & CO	32,758	USD	11,229,034	0.85
EXXON MOBIL CORP	154,948	USD	16,013,834	1.21
FORTIVE CORP	212,485	USD	12,791,906	0.97
HOME DEPOT INC	28,669	USD	8,484,788	0.64
IQVIA HOLDINGS INC	62,307	USD	11,961,660	0.90
JOHNSON & JOHNSON	233,664	USD	38,675,798	2.92
MASTERCARD INC -A-	63,267	USD	20,613,571	1.56
MCDONALD'S CORP	83,868	USD	20,709,050	1.57
MERCK & CO INC	257,543	USD	26,773,854	2.02
METLIFE INC	182,267	USD	12,359,487	0.93
MICROSOFT CORP	355,972	USD	79,989,885	6.05
MONDELEZ INTERNATIONAL INC	217,814	USD	13,602,533	1.03
MORGAN STANLEY	271,207	USD	21,605,078	1.63
NIKE INC	109,212	USD	11,973,667	0.90
OTIS WORLDWIDE CORPORATION	225,810	USD	16,568,921	1.25
PAYPAL HOLDINGS	160,400	USD	10,703,854	0.81
PROCTER & GAMBLE CO	292,072	USD	41,477,098	3.13
REPUBLIC SERVICES -A-	140,608	USD	16,994,168	1.28
S&P GLOBAL INC	58,913	USD	18,488,939	1.40
STARBUCKS CORP	208,236	USD	19,355,363	1.46
STRYKER CORP	72,931	USD	16,707,332	1.26
TJX COS INC	189,028	USD	14,098,504	1.07
UNITEDHEALTH GROUP INC	45,094	USD	22,401,440	1.69
VISA INC -A-	154,460	USD	30,068,503	2.27
WALT DISNEY CO	200,915	USD	16,355,582	1.24
			845,581,893	63.91
Total des actions			1,225,733,233	92.64
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			1,225,733,233	92.64
Organismes de placement collectif				
Actions/Parts détenues dans des fonds d'investissement				
Luxembourg				
CANDRIAM EQUITIES L LIFE CARE Z C	2,000	USD	3,115,353	0.24
			3,115,353	0.24
Total des actions/parts détenues dans des fonds d'investissement			3,115,353	0.24
Total Organismes de placement collectif			3,115,353	0.24
Total du portefeuille-titres			1,228,848,586	92.88
Coût d'acquisition			1,223,264,266	



Candriam Equities L Global Demography

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	63.91
France	6.54
Royaume-Uni	5.77
Suisse	4.38
Japon	3.12
Belgique	2.57
Hong Kong	1.40
Canada	1.16
Pays-Bas	1.04
Finlande	0.94
Espagne	0.93
Irlande	0.88
Luxembourg	0.24
	92.88

Répartition économique (en % des actifs nets)

Industrie pharmaceutique	13.13
Internet et services d'Internet	10.95
Banques et autres institutions financières	8.68
Construction de machines et appareils	5.82
Industrie agro-alimentaire	5.73
Électronique et semi-conducteurs	5.01
Articles de bureaux et ordinateurs	4.63
Art graphique, maison d'édition	3.90
Pétrole	3.86
Distribution, commerce de détail	3.86
Assurance	3.78
Biens de consommation divers	3.62
Services divers	3.08
Restauration, industrie hôtelière	3.03
Textile et habillement	2.85
Tabac et boissons alcoolisées	2.16
Chimie	1.99
Énergie et eau	1.98
Soins de santé	1.69
Services environnementaux et recyclage	1.28
Matériaux de construction	0.99
Industrie automobile	0.64
Fonds d'investissement	0.24
	92.88



Candriam Equities L Life Care

Portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Belgique				
ION BEAM APPLICATIONS	53,000	EUR	880,140	0.14
UCB	24,829	EUR	1,949,248	0.32
			2,829,388	0.46
Îles Caïman				
BEIGENE - REG SHS	195,000	HKD	3,352,865	0.55
JACOBIO PHARMACEUTICALS GROUP CO LTD	574,438	HKD	384,923	0.06
			3,737,788	0.61
Danemark				
BAVARIAN NORDIC	55,000	DKK	1,684,448	0.28
NOVO NORDISK	122,517	DKK	16,493,001	2.70
ZEALAND PHARMA	55,000	DKK	1,589,727	0.26
			19,767,176	3.23
France				
BIOMERIEUX SA	12,000	EUR	1,254,061	0.20
SANOFI	52,890	EUR	5,071,185	0.83
			6,325,246	1.03
Allemagne				
BIONTECH --- SHS SPONSORED ADR	10,080	USD	1,514,218	0.25
MERCK KGAA	31,592	EUR	6,099,326	1.00
SIEMENS HEALTHINEERS	44,621	EUR	2,225,365	0.36
			9,838,909	1.61
Irlande				
MEDTRONIC HLD	223,228	USD	17,349,280	2.84
			17,349,280	2.84
Japon				
BML INC	236,300	JPY	6,008,462	0.98
DAIICHI SANKYO CO LTD	154,900	JPY	4,989,390	0.82
EISAI	105,700	JPY	6,972,699	1.14
HOYA CORP	60,000	JPY	5,777,407	0.94
OLYMPUS CORP	130,000	JPY	2,317,329	0.38
SHIMADZU CORPORATION	90,800	JPY	2,577,180	0.42
SHINOBI CO LTD	55,000	JPY	2,745,311	0.45
TAKEDA PHARMACEUTICAL	155,660	JPY	4,849,886	0.79
TERUMO CORP.	100,000	JPY	2,839,062	0.46
			39,076,726	6.39
Pays-Bas				
MERUS - REGISTERED	23,504	USD	363,607	0.06
QIAGEN - REGISTERED	50,000	EUR	2,508,571	0.41
			2,872,178	0.47
Afrique du Sud				
ASPEN PHARMACARE HOLDINGS PLC	185,000	ZAR	1,482,284	0.24
			1,482,284	0.24
Espagne				
ALMIRALL - BEARER SHS	246,738	EUR	2,380,513	0.39
			2,380,513	0.39
Suède				
BIOTAGE	30,000	SEK	534,093	0.09
SURGICAL SCIENCE SWEDEN AB	50,000	SEK	790,342	0.13
			1,324,435	0.22
Suisse				
ALCON - REGISTERED SHS	30,000	CHF	2,048,575	0.33
BACHEM HOLDING LTD SHARES	18,000	CHF	1,553,454	0.25
NOVARTIS AG REG SHS	130,000	CHF	11,744,884	1.92
POLYPEPTIDE GROUP AG	21,000	CHF	574,691	0.09
ROCHE HOLDING LTD	70,835	CHF	22,240,528	3.64
SONOVA HOLDING NAM-AKT	27,085	CHF	6,419,756	1.05

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Equities L Life Care

Portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
TECAN GROUP NAM.AKT	4,198	CHF	1,871,165	0.31
			46,453,053	7.59
Royaume-Uni				
ASTRAZENECA PLC	96,572	GBP	13,031,272	2.13
CONVATEC GROUP REGD	1,877,647	GBP	5,253,440	0.86
GSK --- REGISTERED SHS	253,938	GBP	4,391,227	0.72
HIKMA PHARMACEUTICALS PLC	100,000	GBP	1,866,861	0.31
			24,542,800	4.01
États-Unis d'Amérique				
ABBOTT LABORATORIES	168,256	USD	18,472,826	3.02
ABBVIE INC	96,588	USD	15,609,587	2.55
AGILENT TECHNOLOGIES	19,999	USD	2,992,850	0.49
AKOYA BIOSCIENCES INC	162,300	USD	1,553,211	0.25
ALIGN TECHNOLOGY INC	14,000	USD	2,952,600	0.48
ALNYLAM PHARMACEUTICALS INC	6,490	USD	1,542,348	0.25
AMEDISYS INC	14,000	USD	1,169,560	0.19
AMGEN INC	49,158	USD	12,910,857	2.11
ANDEM DIABETES - REGISTERED SHS	18,587	USD	835,486	0.14
ANTHEM INC	31,694	USD	16,258,071	2.66
AVANTOR - REGISTERED SHS	55,000	USD	1,159,950	0.19
BECTON DICKINSON	15,704	USD	3,993,527	0.65
BIO RAD LABORATORIES -A-	10,590	USD	4,452,989	0.73
BIOMARIN PHARMACEUTICAL INC	9,239	USD	2,558,464	0.42
BOSTON SCIENTIF CORP	20,000	USD	2,069,800	0.34
BRISTOL-MYERS SQUIBB CO	230,000	USD	10,642,100	1.74
BRUKER BIOSCIENCES	113,262	USD	8,149,201	1.33
CATALENT	72,558	USD	4,959,339	0.81
COOPER COMPANIES INC	30,000	USD	1,350,300	0.22
CTI BIOPHARMA CORP	6,990	USD	2,311,383	0.38
CVS HEALTH	90,000	USD	540,900	0.09
DANAHER CORP	124,380	USD	11,590,972	1.89
DENTSPLY SIRONA INC	63,802	USD	16,934,327	2.77
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	64,000	USD	2,037,760	0.33
ELI LILLY & CO	66,966	USD	4,996,333	0.82
EXELIXIS	63,284	USD	23,151,819	3.78
GILEAD SCIENCES INC	180,000	USD	2,887,200	0.47
GLOBUS MEDICAL -A-	79,499	USD	6,824,989	1.12
GUARDANT HEALTH --- REGISTERED SHS	33,940	USD	2,520,724	0.41
HCA INC	55,225	USD	1,502,120	0.25
HOLOGIC INC	16,975	USD	4,073,321	0.67
HUMANA INC	37,000	USD	2,767,970	0.45
ILLUMINA INC	19,990	USD	10,238,678	1.67
INSULET	11,276	USD	2,280,007	0.37
INTUITIVE SURGICAL	6,000	USD	1,766,340	0.29
IQVIA HOLDINGS INC	20,108	USD	5,335,658	0.87
ITEOS THERAPEUTICS INC	18,000	USD	3,688,020	0.60
JOHNSON & JOHNSON	33,000	USD	644,490	0.11
KARM THES INC	140,317	USD	24,786,998	4.05
KURA ONCOLOGY - REGISTERED	200,000	USD	680,000	0.11
LABORATORY CORP OF AMERICA HOLDINGS	85,000	USD	1,054,850	0.17
MARAVAI LIFESCIENCES HOLDINGS INC -SH	22,586	USD	5,318,551	0.87
MERCK & CO INC	130,000	USD	1,860,300	0.30
MIRATI THERAPEUTICS INC	162,043	USD	17,978,671	2.94
MODERNA INC	35,000	USD	1,585,850	0.26
NATERA	15,000	USD	2,694,300	0.44
NURIX THERAPETC --- REGISTERED SHS	55,000	USD	2,209,350	0.36
ORTHOPEDIATRICS CORP	51,712	USD	567,798	0.09
OUTSET MEDICAL INC ORDSHR	70,842	USD	2,814,553	0.46
	83,455	USD	2,154,808	0.35

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Equities L Life Care

Portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
PACIRA PHARMACEUTICALS INC	45,000	USD	1,737,450	0.28
PENUMBRA INC	15,000	USD	3,336,900	0.55
PFIZER INC	340,000	USD	17,421,600	2.85
QUEST DIAGNOSTICS	10,000	USD	1,564,400	0.26
REGENERON PHARMACEUTICALS INC	11,271	USD	8,131,914	1.33
RELAY THERAPTCS - REGISTERED SHS	60,000	USD	896,400	0.15
RESMED	20,980	USD	4,366,567	0.71
SEAGEN INC	20,246	USD	2,601,813	0.43
SEER INC	25,000	USD	145,000	0.02
SHOCKWAVE MED --- REGISTERED SHS	10,000	USD	2,056,100	0.34
STRYKER CORP	35,965	USD	8,793,083	1.44
TELADOC HEALTH	18,871	USD	446,299	0.07
THERMO FISHER SCIENT SHS	39,445	USD	21,721,967	3.55
TREACE MEDICAL CONCEPTS INC	105,000	USD	2,413,950	0.39
TWIST BIOSCIENCE CORPORATION	80,000	USD	1,904,800	0.31
UNITEDHEALTH GROUP INC	95,276	USD	50,513,430	8.26
VEEVA SYSTEMS -A-	29,922	USD	4,828,812	0.79
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	18,701	USD	5,400,475	0.88
ZIMMER BIOMET HLDGS SHS	38,942	USD	4,965,105	0.81
ZOETIS INC -A-	24,000	USD	3,517,200	0.57
			430,195,371	70.31
Total des actions			608,175,147	99.40
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			608,175,147	99.40
Total du portefeuille-titres			608,175,147	99.40
Coût d'acquisition			621,346,787	



Candriam Equities L Life Care

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	70.31
Suisse	7.59
Japon	6.39
Royaume-Uni	4.01
Danemark	3.23
Irlande	2.84
Allemagne	1.61
France	1.03
Îles Caïman	0.61
Pays-Bas	0.47
Belgique	0.46
Espagne	0.39
Afrique du Sud	0.24
Suède	0.22
	99.40

Répartition économique (en % des actifs nets)

Industrie pharmaceutique	64.06
Soins de santé	14.25
Biotechnologie	8.96
Électronique et semi-conducteurs	4.92
Construction de machines et appareils	2.77
Banques et autres institutions financières	2.23
Services divers	0.86
Internet et services d'Internet	0.79
Photographie et optique	0.38
Chimie	0.19
	99.40



Candriam Equities L Meta Globe

Portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Îles Caïman				
XIAOMI CORP - REGISTERED SHS -B-	52,675	HKD	73,833	1.77
			73,833	1.77
France				
DASSAULT SYST.	1,783	EUR	63,738	1.53
			63,738	1.53
Allemagne				
SIEMENS AG REG	621	EUR	85,920	2.06
			85,920	2.06
Japon				
CAPCOM CO LTD	1,200	JPY	38,289	0.92
RENESAS ELECTRONICS	6,900	JPY	61,891	1.48
SONY CORP	800	JPY	60,844	1.46
			161,024	3.86
Luxembourg				
CLOUDFLARE INC	825	USD	37,298	0.89
GLOBANT REG SHS	169	USD	28,419	0.68
PINTEREST REGISTERED SHS -A-	2,571	USD	62,424	1.50
SNOWFLAKE INC-CLASS A	349	USD	50,095	1.20
			178,236	4.28
Pays-Bas				
UNIVERSAL MUSIC GROUP N.V.	3,266	EUR	78,462	1.88
			78,462	1.88
République populaire de Chine				
GOERTEK INC. -A-	15,148	CNY	36,673	0.88
			36,673	0.88
Corée du Sud				
NAVER	436	KRW	61,202	1.47
NCSOFT	141	KRW	49,955	1.20
			111,157	2.67
Suède				
HEXAGON --- REGISTERED SHS -B-	6,638	SEK	69,441	1.67
SURGICAL SCIENCE SWEDEN AB	2,571	SEK	40,639	0.97
			110,080	2.64
Suisse				
LOGITECH NAMEN AKT	726	CHF	44,773	1.07
			44,773	1.07
États-Unis d'Amérique				
ADOBE INC	457	USD	153,794	3.69
ADVANCED MICRO DEVICES INC	1,983	USD	128,439	3.08
AKAMAI TECHNOLOGIES	1,094	USD	92,224	2.21
ALPHABET INC -A-	1,305	USD	115,140	2.76
ANSYS INC	312	USD	75,376	1.81
APPLE INC	892	USD	115,898	2.78
ARISTA NETWORKS INC	519	USD	62,981	1.51
AUTODESK INC	314	USD	58,677	1.41
BENTLEY SYSTEMS --- REGISTERED SHS -B-	2,064	USD	76,285	1.83
BROADCOM INC - REGISTERED SHS	282	USD	157,675	3.78
CADENCE DESIGN SYSTEMS INC	361	USD	57,991	1.39
CROWDSTRIKE HOLDINGS INC	578	USD	60,858	1.46
ELECTRONIC ARTS - REGISTERED	518	USD	63,289	1.52
EQUINIX INC	120	USD	78,604	1.89
GENERAL ELECTRI	950	USD	79,600	1.91
IBM CORP	1,045	USD	147,230	3.53
INTUITIVE SURGICAL	314	USD	83,320	2.00
KEYSIGHT TECHNOLOGIES	375	USD	64,151	1.54
LIVE NATION ENT	792	USD	55,234	1.33

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Equities L Meta Globe

Portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
MICRON TECHNOLOGY INC	1,192	USD	59,576	1.43
MICROSOFT CORP	592	USD	141,973	3.41
NVIDIA CORP	904	USD	132,111	3.17
OKTA -A-	560	USD	38,265	0.92
PAYPAL HOLDINGS	1,434	USD	102,129	2.45
PTC INC	564	USD	67,703	1.62
QUALCOMM INC	1,107	USD	121,704	2.92
SEA -A- ADR REPR1 SHS	1,112	USD	57,857	1.39
SKYWORKS SOLUTIONS INC	678	USD	61,786	1.48
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO ADR (REPR 5 SHS)	1,851	USD	137,881	3.31
TAKE TWO INTERACTIVE SOFTWARE INC	549	USD	57,167	1.37
UNITY SOFTWARE INC	1,432	USD	40,941	0.98
WALT DISNEY CO	1,305	USD	113,378	2.72
ZSCALER INC	578	USD	64,678	1.55
			2,923,915	70.14
Total des actions			3,867,811	92.79
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			3,867,811	92.79
Total du portefeuille-titres			3,867,811	92.79
Coût d'acquisition			3,752,753	



Candriam Equities L Meta Globe

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	70.14
Luxembourg	4.28
Japon	3.86
Corée du Sud	2.67
Suède	2.64
Allemagne	2.06
Pays-Bas	1.88
Îles Caïman	1.77
France	1.53
Suisse	1.07
République populaire de Chine	0.88
	92.79

Répartition économique (en % des actifs nets)

Internet et services d'Internet	41.31
Électronique et semi-conducteurs	15.41
Articles de bureaux et ordinateurs	11.17
Électrotechnique	6.39
Télécommunication	2.92
Art graphique, maison d'édition	2.72
Banques et autres institutions financières	2.56
Services divers	2.45
Industrie pharmaceutique	2.00
Immobilier	1.89
Construction de machines et appareils	1.67
Restauration, industrie hôtelière	1.33
Soins de santé	0.97
	92.79



Candriam Equities L Oncology Impact

Portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Îles Caïman				
BEIGENE - REG SHS	934,215	HKD	16,063,062	0.83
			16,063,062	0.83
Danemark				
GENMAB AS	130,583	DKK	55,116,568	2.85
			55,116,568	2.85
Allemagne				
MERCK KGAA	392,742	EUR	75,824,940	3.93
MORPHOSYS	178,796	EUR	2,520,733	0.13
SIEMENS HEALTHINEERS	1,501,212	EUR	74,869,334	3.88
			153,215,007	7.93
Japon				
DAIICHI SANKYO CO LTD	2,132,400	JPY	68,685,438	3.56
OLYMPUS CORP	1,019,600	JPY	18,174,991	0.94
			86,860,429	4.50
Jersey				
NOVOCURE --- REGISTERED SHS	84,525	USD	6,199,909	0.32
			6,199,909	0.32
Luxembourg				
IGM BIOSCIENCES INC	105,000	USD	1,786,050	0.09
REVOLUTION MEDICINES INC	395,376	USD	9,417,856	0.49
SPRINGWORKS THERAPEUTICS INC	150,619	USD	3,917,600	0.20
			15,121,506	0.78
Pays-Bas				
MERUS - REGISTERED	688,076	USD	10,644,536	0.55
			10,644,536	0.55
Suisse				
LONZA GROUP (CHF)	42,748	CHF	20,934,419	1.08
ROCHE HOLDING LTD	433,697	CHF	136,170,679	7.05
TECAN GROUP NAM.AKT	55,799	CHF	24,871,165	1.29
			181,976,263	9.42
Royaume-Uni				
ASTRAZENECA PLC	1,182,508	GBP	159,565,750	8.26
BICYCLE THERAPEUTICS PLC	652,934	USD	19,326,846	1.00
IMMUNOCORE HOLDINGS PLC-ADR	110,000	USD	6,277,700	0.33
			185,170,296	9.59
États-Unis d'Amérique				
ADICET BIO INC	769,847	USD	6,882,432	0.36
AGILENT TECHNOLOGIES	179,660	USD	26,886,119	1.39
AMGEN INC	296,468	USD	77,864,356	4.03
ARCELLX INC	390,000	USD	12,082,200	0.63
ARVINAS --- REGISTERED SHS	333,254	USD	11,400,619	0.59
BIO RAD LABORATORIES -A-	45,012	USD	18,927,096	0.98
BIOATLA	913,642	USD	7,537,546	0.39
BLUEPRINT MEDICINES CORP	130,063	USD	5,698,060	0.30
COGENT BIOSCIENCES INC	922,449	USD	10,663,510	0.55
DANAHER CORP	304,878	USD	80,920,719	4.19
ELI LILLY & CO	187,160	USD	68,470,614	3.55
EXELIXIS	1,191,641	USD	19,113,922	0.99
FATE THERAPEUTICS	225,529	USD	2,275,588	0.12
GUARDANT HEALTH --- REGISTERED SHS	191,123	USD	5,198,546	0.27
HALOZYME THERAPEUT -SHS-	431,138	USD	24,531,752	1.27
HOLOGIC INC	914,424	USD	68,408,059	3.54
IDEAYA BIOSCIENCES INC	260,000	USD	4,724,200	0.24
ILLUMINA INC	38,235	USD	7,731,117	0.40
IMMUNOGEN INC	1,282,876	USD	6,363,065	0.33
INCYTE CORP	347,120	USD	27,880,678	1.44

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Equities L Oncology Impact

Portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
IOVANCE BIOTHERAPEUTICS INC	711,403	USD	4,545,865	0.24
IQVIA HOLDINGS INC	213,883	USD	43,822,488	2.27
ITEOS THERAPEUTICS INC	406,411	USD	7,937,207	0.41
KARM THES INC	1,235,630	USD	4,201,142	0.22
KEROS THERAPEUTICS INC	240,981	USD	11,571,908	0.60
KURA ONCOLOGY - REGISTERED	466,996	USD	5,795,420	0.30
KYMERA THERAPEUTICS INC	277,815	USD	6,934,262	0.36
MERCK & CO INC	1,398,089	USD	155,117,975	8.03
MERSANA THERAPEUTICS INC	1,592,915	USD	9,334,482	0.48
MIRATI THERAPEUTICS INC	349,720	USD	15,845,813	0.82
NURIX THERAPETC --- REGISTERED SHS	443,096	USD	4,865,194	0.25
NUVALENT INC-A SHARES	240,000	USD	7,147,200	0.37
REGENERON PHARMACEUTICALS INC	170,834	USD	123,255,023	6.38
RELAY THERAPTCS - REGISTERED SHS	593,400	USD	8,865,396	0.46
REPLIMUNE GRP --- REGISTERED SHS	612,162	USD	16,650,806	0.86
SEAGEN INC	366,015	USD	47,036,588	2.44
SUTRO BIOPHARMA INC	1,055,369	USD	8,527,382	0.44
THERMO FISHER SCIENT SHS	161,082	USD	88,706,247	4.59
VERACYTE - REGISTERED SHS	555,898	USD	13,191,460	0.68
VIEWRAY - REGISTERED SHS	1,670,497	USD	7,483,827	0.39
XENCOR INC	351,667	USD	9,157,409	0.47
ZENTALIS PH --- REGISTERED SHS	118,986	USD	2,396,378	0.12
			1,095,949,670	56.75
Total des actions			1,806,317,246	93.54
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			1,806,317,246	93.54
Total du portefeuille-titres			1,806,317,246	93.54
Coût d'acquisition			1,757,562,010	



Candriam Equities L Oncology Impact

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	56.75
Royaume-Uni	9.59
Suisse	9.42
Allemagne	7.93
Japon	4.50
Danemark	2.85
Îles Caïman	0.83
Luxembourg	0.78
Pays-Bas	0.55
Jersey	0.32
	93.54

Répartition économique (en % des actifs nets)

Industrie pharmaceutique	51.04
Biotechnologie	25.43
Électronique et semi-conducteurs	4.98
Banques et autres institutions financières	4.38
Construction de machines et appareils	4.19
Chimie	1.08
Services divers	1.00
Photographie et optique	0.94
Soins de santé	0.49
	93.54



Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities

Portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Canada				
HOME CAPITAL GROUP -B- SUB.VOTING	25,903	CAD	762,733	1.38
SHAW COMMUNICATIONS -B- NON.VOTING	11,275	CAD	304,165	0.55
			1,066,898	1.94
Finlande				
CAVERION OYJ	2,531	EUR	17,540	0.03
			17,540	0.03
Irlande				
HORIZON THERAPEUTICS PLC	3,250	USD	346,545	0.63
			346,545	0.63
Israël				
TOWER SEMICONDUCTOR	18,805	USD	761,186	1.38
			761,186	1.38
Italie				
AUTOGRILL SPA	85,685	EUR	553,696	1.00
			553,696	1.00
Îles Marshall				
ATLAS CORP	929	USD	13,353	0.02
			13,353	0.02
Nouvelle-Zélande				
PUSHPAY - REGISTERED SHS DEFERRED DELIV	145,892	NZD	110,662	0.20
			110,662	0.20
États-Unis d'Amérique				
1LIFE HEALTHCARE INC	45,679	USD	715,199	1.30
ACTIVISION BLIZZARD	9,727	USD	697,683	1.27
ALTRA HOLDINGS INC	11,964	USD	669,805	1.21
ATLAS AIR WORLDWIDE HOLDINGS INC	22,914	USD	2,164,189	3.93
AVEO PHARMACEUTICALS INC	150	USD	2,101	0.00
COWEN GROUP INC-A-REG	8,691	USD	314,497	0.57
EVO PAYMENTS - REGISTERED SHS -A-	83,071	USD	2,633,987	4.78
FIRST HORIZON CORPORATION	89,443	USD	2,053,271	3.72
FORGEROCK INC	96,463	USD	2,058,058	3.73
IAA SPINCO - REGISTERED SHS W/I	36,019	USD	1,349,974	2.45
IMAGO BIOSCIENCES-REGS	19,696	USD	663,454	1.20
IROBOT	45,571	USD	2,055,125	3.73
LHC GROUP	4,613	USD	698,877	1.27
MONEYGRAM INTERNATIONAL	136,670	USD	1,394,553	2.53
SIGNIFY HEALTH INC	13,523	USD	363,148	0.66
STORE CAPITAL CORP	23,148	USD	695,362	1.26
TEGNA	77,459	USD	1,537,930	2.79
UMPQUA HOLDINGS	45,129	USD	754,793	1.37
			20,822,006	37.77
Total des actions			23,691,886	42.97
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			23,691,886	42.97
Total du portefeuille-titres			23,691,886	42.97
Coût d'acquisition			25,270,693	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	37.77
Canada	1.94
Israël	1.38
Italie	1.00
Irlande	0.63
Nouvelle-Zélande	0.20
Finlande	0.03
Îles Marshall	0.02
	42.97

Répartition économique (en % des actifs nets)

Internet et services d'Internet	10.43
Banques et autres institutions financières	9.41
Transport	3.95
Biens de consommation divers	3.73
Art graphique, maison d'édition	2.79
Soins de santé	2.56
Industrie automobile	2.45
Électronique et semi-conducteurs	1.38
Institutions non classifiables	1.38
Immobilier	1.26
Biotechnologie	1.20
Restauration, industrie hôtelière	1.00
Industrie pharmaceutique	0.63
Télécommunication	0.55
Articles de bureaux et ordinateurs	0.20
Matériaux de construction	0.03
	42.97



Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology

Portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Îles Caïman				
AMBARELLA INC	232,785	USD	19,141,911	1.52
			19,141,911	1.52
France				
SCHNEIDER ELECTRIC SE	256,310	EUR	35,758,044	2.85
			35,758,044	2.85
Allemagne				
SAP AG	223,651	EUR	23,007,477	1.83
SIEMENS AG REG	360,283	EUR	49,848,140	3.97
			72,855,617	5.80
Japon				
DAIFUKU CO	398,500	JPY	18,664,823	1.49
FANUC CORP SHS	132,600	JPY	19,933,465	1.59
KEYENCE CORP	77,000	JPY	30,007,503	2.39
NABTESCO CORP	937,500	JPY	23,909,110	1.90
NIDEC CORP	461,900	JPY	23,941,295	1.91
ROHM CO LTD	163,300	JPY	11,794,680	0.94
SMC CORP	60,600	JPY	25,526,909	2.03
			153,777,785	12.24
Jersey				
APTIV PLC	258,702	USD	24,092,917	1.92
			24,092,917	1.92
Luxembourg				
TENABLE HOLDINGS INC	501,554	USD	19,134,285	1.52
			19,134,285	1.52
Pays-Bas				
ASML HOLDING NV	73,731	EUR	39,643,725	3.15
STMICROELECTRONICS NV	1,001,746	EUR	35,282,302	2.81
			74,926,027	5.96
Suisse				
TECAN GROUP NAM.AKT	48,753	CHF	21,730,567	1.73
			21,730,567	1.73
États-Unis d'Amérique				
ADOBE INC	58,451	USD	19,670,515	1.57
ADVANCED MICRO DEVICES INC	467,355	USD	30,270,583	2.41
ALPHABET INC -A-	583,946	USD	51,521,556	4.10
ANALOG DEVICES INC	246,431	USD	40,422,077	3.22
ANSYS INC	84,357	USD	20,379,808	1.62
APPLIED MATERIALS INC	410,617	USD	39,985,883	3.18
AUTODESK INC	146,195	USD	27,319,460	2.17
CERENCE INC	520,072	USD	9,636,934	0.77
CROWDSTRIKE HOLDINGS INC	177,970	USD	18,738,461	1.49
DATADOG INC	153,863	USD	11,308,930	0.90
EMERSON ELECTRIC CO	605,374	USD	58,152,226	4.63
INTUITIVE SURGICAL	112,222	USD	29,778,108	2.37
KEYSIGHT TECHNOLOGIES	114,437	USD	19,576,738	1.56
MICROSOFT CORP	172,135	USD	41,281,416	3.29
MONGODB INC	84,490	USD	16,631,012	1.32
NVIDIA CORP	116,380	USD	17,007,773	1.35
ON SEMICONDUCTOR CORP	275,580	USD	17,187,925	1.37
PALO ALTO NETWORKS	200,991	USD	28,046,284	2.23
PAYPAL HOLDINGS	199,137	USD	14,182,537	1.13
PTC INC	369,100	USD	44,306,764	3.53
QUALCOMM INC	192,321	USD	21,143,771	1.68
ROCKWELL AUTOMATION	159,332	USD	41,039,143	3.27
SALESFORCE.COM INC	126,770	USD	16,808,434	1.34
SERVICENOW INC	79,269	USD	30,777,775	2.45

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology

Portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
SILICON LABORATORIES INC	233,702	USD	31,706,350	2.52
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO ADR (REPR 5 SHS)	164,934	USD	12,285,934	0.98
TRIMBLE	514,497	USD	26,012,968	2.07
UNIVERSAL DISPLAY	186,250	USD	20,122,450	1.60
VARONIS SYSTEMS INC	767,168	USD	18,366,002	1.46
			773,667,817	61.57
Total des actions			1,195,084,970	95.11
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			1,195,084,970	95.11
Organismes de placement collectif				
Actions/Parts détenues dans des fonds d'investissement				
Luxembourg				
CANDRIAM EQUITIES L META GLOBE Z C	666	USD	1,042,437	0.08
			1,042,437	0.08
Total des actions/parts détenues dans des fonds d'investissement			1,042,437	0.08
Total Organismes de placement collectif			1,042,437	0.08
Total du portefeuille-titres			1,196,127,407	95.19
Coût d'acquisition			1,427,615,513	



Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	61.57
Japon	12.24
Pays-Bas	5.96
Allemagne	5.80
France	2.85
Jersey	1.92
Suisse	1.73
Luxembourg	1.61
Îles Caïman	1.52
	95.19

Répartition économique (en % des actifs nets)

Électronique et semi-conducteurs	32.19
Internet et services d'Internet	30.82
Électrotechnique	17.85
Construction de machines et appareils	5.42
Industrie pharmaceutique	4.10
Industrie automobile	1.92
Télécommunication	1.68
Services divers	1.13
Fonds d'investissement	0.08
	95.19



Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Au 31 décembre 2022, les contrats de change à terme ouverts sont les suivants :

Candriam Equities L Biotechnology

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en USD)
CHF	759,147	USD	823,063	17/01/2023	CACEIS Bank, Lux. Branch	(1,285)
EUR	96,471,938	USD	102,916,502	17/01/2023	CACEIS Bank, Lux. Branch	145,229
USD	70,551	CHF	65,421	17/01/2023	CACEIS Bank, Lux. Branch	(267)
USD	9,228,157	EUR	8,682,317	17/01/2023	CACEIS Bank, Lux. Branch	(47,178)
						96,499

Candriam Equities L Emerging Markets

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
EUR	3,751	USD	4,001	17/01/2023	CACEIS Bank, Lux. Branch	(2)
USD	76,100	EUR	71,905	17/01/2023	CACEIS Bank, Lux. Branch	(533)
						(535)

Candriam Equities L Europe Innovation

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
EUR	161,011	USD	171,193	17/01/2023	CACEIS Bank, Lux. Branch	765
USD	2,318,400	EUR	2,173,081	17/01/2023	CACEIS Bank, Lux. Branch	(2,918)
						(2,153)

Candriam Equities L Oncology Impact

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en USD)
CHF	84,143	JPY	12,224,487	06/01/2023	J.P. Morgan SE	(1,713)
CHF	40,000	JPY	5,859,050	06/01/2023	BNP Paribas Paris	(1,176)
DKK	114,670	JPY	2,209,600	06/01/2023	J.P. Morgan SE	(292)
DKK	228,726	JPY	4,453,045	06/01/2023	BNP Paribas Paris	(929)
EUR	54,308	JPY	7,864,010	06/01/2023	J.P. Morgan SE	(1,652)
EUR	70,397	JPY	10,089,496	06/01/2023	BNP Paribas Paris	(1,351)
EUR	5,582	JPY	795,276	06/01/2023	Société Générale	(71)
EUR	304,891,221	USD	325,310,857	17/01/2023	CACEIS Bank, Lux. Branch	406,834
GBP	38,586	JPY	6,402,109	06/01/2023	J.P. Morgan SE	(2,122)
GBP	21,974	JPY	3,701,186	06/01/2023	BNP Paribas Paris	(1,628)
GBP	22,708	JPY	3,713,831	06/01/2023	Société Générale	(841)
HKD	115,695	JPY	2,026,669	06/01/2023	J.P. Morgan SE	(541)
JPY	79,939,471	CHF	545,244	06/01/2023	J.P. Morgan SE	16,598
JPY	27,965,497	DKK	1,449,596	06/01/2023	J.P. Morgan SE	3,944
JPY	72,061,408	EUR	502,086	06/01/2023	BNP Paribas Paris	10,400
JPY	5,165,990	EUR	36,881	06/01/2023	Société Générale	(201)
JPY	69,199,366	GBP	416,717	06/01/2023	BNP Paribas Paris	23,362
JPY	2,443,962	GBP	15,325	06/01/2023	Société Générale	95
JPY	719,215	HKD	41,377	06/01/2023	J.P. Morgan SE	151
JPY	7,451,779	HKD	421,699	06/01/2023	BNP Paribas Paris	2,464
JPY	528,023,319	USD	3,808,185	06/01/2023	J.P. Morgan SE	195,211
JPY	46,261,582	USD	346,656	06/01/2023	BNP Paribas Paris	4,098
USD	21,688,214	EUR	20,394,196	17/01/2023	CACEIS Bank, Lux. Branch	(98,955)
USD	324,278	JPY	44,168,758	06/01/2023	J.P. Morgan SE	(10,605)
USD	529,953	JPY	71,893,212	06/01/2023	BNP Paribas Paris	(15,136)
USD	118,322	JPY	16,133,819	06/01/2023	Société Générale	(4,003)
						521,941



Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
EUR	1,184,890	CAD	1,700,000	06/01/2023	UBS Europe SE	9,510
EUR	2,780,879	JPY	400,000,000	06/01/2023	UBS Europe SE	(60,201)
EUR	120,700	NZD	200,000	06/01/2023	J.P. Morgan SE	2,202
EUR	28,583,943	USD	30,000,000	06/01/2023	J.P. Morgan SE	480,422
JPY	400,000,000	EUR	2,784,697	06/01/2023	UBS Europe SE	56,384
USD	6,200,000	EUR	5,837,204	06/01/2023	UBS Europe SE	(29,128)
						459,189

Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en USD)
EUR	13,744,175	USD	14,664,420	17/01/2023	CACEIS Bank, Lux. Branch	18,590
GBP	199,009	USD	246,668	17/01/2023	CACEIS Bank, Lux. Branch	(7,192)
USD	1,596,302	EUR	1,500,493	17/01/2023	CACEIS Bank, Lux. Branch	(6,678)
USD	24,743	GBP	20,421	17/01/2023	CACEIS Bank, Lux. Branch	170
						4,890

Veuillez vous référer à la Note 13 concernant les garanties reçues/constituées pour les contrats de change à terme. Ces opérations sur contrats de change à terme sont principalement affectées aux catégories d'actions couvertes contre le risque de change.



Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Futures

Au 31 décembre 2022, les contrats futures ouverts sont les suivants :

Candriam Equities L Europe Optimum Quality

Quantité (achat/(vente))	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
Futures sur indice					
(6,500)	DJ EURO STOXX /202303	EUR	246,585,300	J.P. Morgan SE	4,220,160
					4,220,160

Veuillez vous référer à la Note 12 concernant les liquidités auprès du courtier se rapportant aux futures.



Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Contrats sur différence

Au 31 décembre 2022, les contrats CFD ouverts sont les suivants :

Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities

Quantité	Position longue/ courte	Devise	Sous-jacent	Contrepartie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)
128,624	Longue	GBP	MICRO FOCUS INT	BARCLAYS BANK IRELAND PLC	767,467	10,438
26,887	Courte	USD	COLUMBIA BANKING SYSTEM INC	UBS FRANCFORT	759,059	91,198
190,843	Longue	GBP	DEVRO INTERNATIONAL PLC	J.P. MORGAN SE	662,492	12,906
328,403	Longue	GBP	MEDICLINIC INTERNATIONAL PLC	J.P. MORGAN SE	1,843,276	2,961
52,349	Longue	GBP	HOMESERVE SHS	J.P. MORGAN SE	706,247	4,130
20,905	Courte	USD	RITCHIE BROTHERS AUCTIONEERS	J.P. MORGAN SE	1,132,758	(69,928)
257,401	Longue	EUR	EDF SA	CITIGROUP GLOBAL MARKETS DEUTSCHLAND AG	3,088,812	0
						51,705

Veuillez vous reporter à la Note 12 concernant les Liquidités auprès du courtier concernant les contrats CFD.



Autres notes aux états financiers

Note 1 - Généralité

Candriam Equities L (ci-après la « SICAV » ou « le Fonds ») a été constituée pour une durée illimitée le 27 avril 1994 sous la dénomination « BIL Equities », en tant que Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), conformément aux dispositions de la partie I de la loi du 17 décembre 2010, telle que modifiée, concernant les organismes de placement collectif et de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales. Son capital minimum est de 1.250.000. EUR

Les statuts de la SICAV ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations le 9 juin 1994. Ils ont été modifiés à plusieurs reprises et notamment le 6 avril 2020 pour la dernière fois. Les modifications correspondantes seront publiées au Recueil Électronique des Sociétés et Associations (« RESA »). La SICAV est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B-47449.

Pendant l'exercice, le compartiment suivant a été fermé :

<u>Compartiments</u>	<u>Date de clôture</u>
Candriam Equities L Japan	23 mai 2022

Les compartiments suivants sont actuellement disponibles aux investisseurs :

<u>Compartiments</u>	<u>Devise de référence</u>
Candriam Equities L Australia	AUD
Candriam Equities L Biotechnology	USD
Candriam Equities L Emerging Markets	EUR
Candriam Equities L EMU Innovation	EUR
Candriam Equities L Europe Innovation	EUR
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	EUR
Candriam Equities L Global Demography	EUR
Candriam Equities L Life Care	USD
Candriam Equities L Meta Globe (lancé le 01.07.2022)	USD
Candriam Equities L Oncology Impact	USD
Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	EUR
Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology	USD

La structure de compartiments multiples offre aux investisseurs l'avantage de pouvoir choisir entre différents compartiments, mais aussi de pouvoir ensuite passer d'un compartiment à un autre. Dans chaque compartiment, la SICAV pourra émettre des actions de classes différentes se distinguant notamment par des droits et commissions différentes ou par leur politique de distribution.

Les classes qui sont émises sont les suivantes :

- La classe **BF** est réservée aux OPC de type « nourricier de droit belge » approuvés par la Société de Gestion et gérés par une entité du groupe Candriam.
- La classe **C** est offerte aux personnes physiques et aux personnes morales.
- La classe **CB** est réservée uniquement à certains distributeurs bancaires approuvés par la Société de Gestion.
- La classe **I** est réservée exclusivement aux investisseurs institutionnels dont la souscription initiale minimale est de EUR 250.000. Ce minimum peut être modifié à la discrétion du Conseil d'Administration de la Société de Gestion, pourvu que le traitement égalitaire des porteurs de parts soit assuré un même jour d'évaluation.
Pour le compartiment Candriam Equities L Oncology Impact, le Conseil d'Administration a décidé de fermer la classe d'actions I Distribution (ISIN : LU1864482432) avec effet au 11 juillet 2022, étant donné qu'aucun autre intérêt commercial n'a été identifié pour une telle classe d'actions.
- La classe **I2** est une classe d'actions, sans commission de performance, réservée exclusivement aux investisseurs institutionnels, dont la souscription initiale minimale est de EUR 250.000 ou son équivalent en devises pour les classes libellées en devises (ce minimum peut être modifié à la discrétion du Conseil d'Administration pourvu que le traitement égalitaire des actionnaires soit assuré un même jour d'évaluation).
- La classe **LOCK** (ci-après dénommée « classe L ») est une classe d'actions à laquelle se greffe un mécanisme visant à limiter le risque de capital encouru. Ce mécanisme n'est offert que par Belfius Banque S.A., seul distributeur autorisé à commercialiser ces actions. En investissant dans cette classe, l'investisseur accepte que les actions soient vendues automatiquement dès que la valeur nette d'inventaire a atteint un montant déterminé (cours d'activation). Ainsi, lorsque Belfius Banque SA constate que la valeur nette d'inventaire est égale ou inférieure au cours d'activation, un ordre de rachat est automatiquement généré et exécuté dans les meilleurs délais. L'ordre de vente sera globalisé dans le premier « cut-off » (date de clôture de réception des ordres) suivant le jour de calcul de la valeur nette d'inventaire qui a entraîné le déclenchement automatique de l'ordre de rachat. Étant donné la spécificité de cette classe, les investisseurs potentiels sont invités, avant de souscrire, à se renseigner auprès de leur conseiller financier chez Belfius Banque S.A. afin de prendre connaissance des impératifs techniques et opérationnels liés à ce mécanisme.
- La classe **N** est réservée à des distributeurs spécialement approuvés par la Société de Gestion.



Autres notes aux états financiers

Note 1 - Généralité (suite)

- La Classe « **P** » est réservée (i) aux institutions de retraite professionnelle et/ou véhicule d'investissement similaire, créés sur l'initiative d'un ou de plusieurs employeurs pour le bénéfice de leurs salariés et (ii) des sociétés d'un ou de plusieurs employeurs investissant les fonds qu'ils détiennent, pour fournir des prestations de retraite à leurs salariés. La souscription initiale minimale est de 15 000 000 EUR.
- La classe **PI** est réservée aux investisseurs institutionnels qui souscrivent avant que le compartiment n'ait atteint une taille critique en termes d'actifs sous gestion. La souscription initiale minimale est de EUR 1.000.000 ou son équivalent en devise pour les classes libellées en devises (ce minimum peut être modifié à la discrétion du Conseil d'Administration, pourvu que le traitement égalitaire des actionnaires soit assuré un même jour d'évaluation). Cette classe restera ouverte à la souscription jusqu'à la survenue d'un des événements suivants : (i) la durée fixée par le Conseil d'Administration est écoulée (ii) le compartiment a atteint une taille critique en termes d'actifs sous gestion, telle que définie par le Conseil d'Administration, (iii) le Conseil d'Administration a décidé, pour des motifs justifiés, de fermer cette classe à la souscription. Le Conseil d'Administration a la faculté de rouvrir cette classe d'actions, à sa discrétion, et sans devoir en informer les investisseurs au préalable.
- La classe **R** est réservée aux intermédiaires financiers (incluant les distributeurs et plateformes) qui :
 - ont conclu des accords distincts avec leurs clients pour la fourniture de services d'investissement en rapport avec le compartiment, et
 - n'ont pas le droit d'accepter et conserver de la Société de Gestion, en raison de leurs lois et règlements applicables, ou d'accords conclus avec leurs clients, des droits, commissions ou autres avantages monétaires, en rapport avec la fourniture des services d'investissement susmentionnés.
- La classe **R2** est réservée :
 - aux distributeurs et/ou intermédiaires approuvés par la Société de Gestion qui ne perçoivent, pour les investissements dans cette classe, aucune forme de rémunération d'une entité du groupe Candriam, lorsque les investissements finaux dans les actions ont lieu dans le cadre d'un mandat.
 - aux OPC approuvés par la Société de Gestion.
- La classe **S** est une classe d'actions réservée exclusivement aux investisseurs institutionnels spécialement approuvés par la Société de Gestion.
- La classe **SF2** est réservée aux fonds nourriciers approuvés par la Société de Gestion et gérés par délégation par une entité du groupe Candriam. La souscription initiale minimale de cette classe est de 200.000.000 EUR, ou l'équivalent en devises pour les classes libellées en devises étrangères. Ce montant peut être modifié à la discrétion du Conseil d'Administration, pourvu que le traitement égalitaire des actionnaires soit assuré.
- La classe **V** est réservée exclusivement aux investisseurs institutionnels dont la souscription initiale minimale est de 15.000.000 EUR ou l'équivalent en devises étrangères pour les classes libellées en devises étrangères (Ce minimum total peut être modifié à la discrétion du Conseil d'Administration de la Société de Gestion, pourvu que le traitement égalitaire des porteurs de parts soit assuré un même jour d'évaluation).
- La classe **V2** est une classe d'actions sans commission de performance, réservée à des investisseurs institutionnels/professionnels, des distributeurs et/ou des intermédiaires, approuvés par la Société de Gestion, dont la souscription initiale minimale est de EUR 15.000.000 ou son équivalent en devises pour les classes libellées en devises (ce montant peut être revu à la discrétion des administrateurs ; dans ce cas, le traitement égalitaire des actionnaires doit être assuré un même Jour d'évaluation).
- La classe **Y** une classe d'actions réservée exclusivement aux investisseurs institutionnels spécialement approuvés par la Société de Gestion.
- La classe **Z** est réservée :
 - aux investisseurs institutionnels/professionnels approuvés par la Société de Gestion. L'activité de gestion de portefeuille pour cette classe étant directement rémunérée via le contrat conclu avec l'investisseur, aucune commission de gestion de portefeuille ne sera prélevée sur les actifs de cette classe.
 - aux OPC approuvés par la Société de Gestion et gérés par une entité du groupe Candriam.
- La classe **ZF** est réservée aux OPC de type « nourriciers » approuvés par la Société de Gestion et gérés par une entité du groupe Candriam.

Les actifs des différentes classes sont fondus dans une masse unique.

En outre, un processus de couverture de change peut être appliqué aux classes d'actions :

- Classes d'actions couvertes en devises de référence :
Ces classes d'actions couvertes visent à réduire l'effet des fluctuations de taux de change entre la devise de référence du compartiment et la devise dans laquelle est libellée la classe d'actions couverte.
Ce type de couverture a pour but de garantir que la performance de la classe d'actions couverte est raisonnablement comparable (après ajustement pour tenir compte de la différence de taux d'intérêt entre les deux devises) à celle d'une classe d'actions libellée dans la devise de référence du compartiment. Ce type de couverture est identifié au moyen du suffixe H ajouté dans la dénomination de la classe d'actions.
- Classes d'actions couvertes contre les fluctuations des actifs :
Ces classes d'actions couvertes visent à réduire l'effet des fluctuations de taux de change entre les devises dans lesquelles sont détenus les actifs d'un compartiment et la devise de la classe d'actions couverte. Ce type de couverture est identifié au moyen du suffixe AH ajouté dans la dénomination de la classe d'actions.

Les actions émises sont décrites en détail dans la section « Statistiques » des différents compartiments.



Autres notes aux états financiers

Dans le cadre du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Sustainable Finance Disclosure Regulation » ou SFDR), les informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales et/ou les investissements durables sont disponibles dans les annexes pertinentes à la section (non auditée) « Sustainable Finance Disclosure Regulation ».

Note 2 - Principales méthodes comptables

Les états financiers de la SICAV sont préparés conformément à la réglementation en vigueur au Luxembourg concernant les Organismes de Placement Collectif. Des petits écarts peuvent apparaître dans certains totaux ou sous-totaux des états financiers en raison des règles d'arrondi.

Les valeurs nettes d'inventaire utilisées aux fins des états financiers sont datées comme suit :

- Compartiment Candriam Equities L Australia : la valeur nette d'inventaire a été calculée au 31 décembre 2022 sur la base des cours de Bourse de clôture en date du 30 décembre 2022 ;
- Compartiment Candriam Equities L Emerging Markets : la valeur nette d'inventaire a été calculée le 31 décembre 2022 sur la base des cours de Bourse en date du 31 décembre 2022 pour les marchés asiatiques ouverts à cette date et sur la base des cours de Bourse en date du 30 décembre 2022 ;
- Pour les autres compartiments de la SICAV, les valeurs nettes d'inventaire en date du 31 décembre 2022 ont été calculées le 2 janvier 2023 sur la base des derniers cours connus au moment de la valorisation.

Le présent rapport annuel a été préparé sur la base des dernières valeurs nettes d'inventaire techniques non officielles, calculées pour les besoins des états financiers au 31 décembre 2022.

a) Évaluation du portefeuille-titres de chaque compartiment

L'évaluation de toute valeur admise à une cote officielle ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est basée sur le dernier cours connu à Luxembourg, le jour d'évaluation, ou, si cette valeur est traitée sur plusieurs marchés, sur le dernier cours connu du marché principal de cette valeur. Si le dernier cours connu n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation que le Conseil d'Administration estimera avec prudence et bonne foi. Les valeurs mobilières qui ne sont ni cotées ni négociées sur un marché d'actions ou tout autre marché en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public seront évaluées sur la base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi. Tous les autres avoirs seront évalués par les administrateurs sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée de bonne foi et selon des principes et procédures généralement admis.

b) Bénéfices ou pertes net(te)s réalisé(e)s sur ventes d'investissements

Les bénéfices ou pertes réalisées sur les ventes d'investissements de chaque compartiment sont calculées sur la base du coût moyen des investissements vendus.

c) Différence de change

Les valeurs exprimées dans une devise autre que la devise de référence de chaque compartiment sont converties dans cette devise au taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les produits et charges dans une devise autre que la devise de référence de chaque compartiment sont convertis dans cette devise aux taux de change en vigueur à la date de transaction.

Le coût d'acquisition des titres de chaque compartiment exprimé dans une devise autre que la devise de référence du compartiment est converti dans cette devise aux taux de change en vigueur au jour de l'achat.

Pour les compartiments Candriam Equities L Biotechnology, Candriam Equities L EMU Innovation, Candriam Equities L Europe Innovation, Candriam Equities L Europe Optimum Quality, Candriam Equities L Global Demography, Candriam Equities L Life Care, Candriam Equities L Oncology Impact, Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology, Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities, Candriam Equities L Meta Globe, les taux de change utilisés au 31 décembre 2022 sont les suivants :

1 EUR =	1.573750 AUD	1 EUR =	7.436450 DKK	1 EUR =	10.513500 NOK	1 EUR =	1.067250 USD
1 EUR =	1.446050 CAD	1 EUR =	0.887250 GBP	1 EUR =	1.687500 NZD	1 EUR =	18.159250 ZAR
1 EUR =	0.987450 CHF	1 EUR =	8.329850 HKD	1 EUR =	4.681250 PLN		
1 EUR =	24.154000 CZK	1 EUR =	140.818300 JPY	1 EUR =	11.120250 SEK		

Pour les compartiments Candriam Equities L Australia, Candriam Equities L Emerging Markets, les taux de change utilisés au 31 décembre 2022 sont les suivants :

1 EUR =	1.570410 AUD	1 EUR =	0.882790 GBP	1 EUR =	20.759000 MXN	1 EUR =	1.065200 USD
1 EUR =	5.630300 BRL	1 EUR =	8.303800 HKD	1 EUR =	4.688300 PLN	1 EUR =	18.052800 ZAR
1 EUR =	1.443570 CAD	1 EUR =	400.130000 HUF	1 EUR =	1.430400 SGD		
1 EUR =	0.985090 CHF	1 EUR =	16585.490000 IDR	1 EUR =	36.777700 THB		
1 EUR =	7.406000 CNY	1 EUR =	88.140900 INR	1 EUR =	19.937600 TRY		
1 EUR =	24.178000 CZK	1 EUR =	1342.330000 KRW	1 EUR =	32.734000 TWD		



Autres notes aux états financiers

Note 2 - Principales politiques comptables (suite)

d) États financiers combinés de la SICAV

L'état combiné des actifs nets de la SICAV ainsi que l'état combiné des variations des actifs nets qui sont exprimés en EUR correspondent à la somme de l'état des actifs nets, de l'état des variations des actifs nets de chacun des compartiments convertis dans la devise de la SICAV sur la base des taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les investissements effectués par certains compartiments de la SICAV dans d'autres compartiments de la SICAV n'ont pas été éliminés des états combinés des actifs nets au 31 décembre 2022. Au 31 décembre 2022, le total des investissements intra-SICAV s'élevait à EUR 3.895.797. Dès lors, les actifs nets combinés à la clôture s'élèveraient à EUR 10.035.310.220 si on ne tenait pas compte de ces investissements intra-SICAV.

Compartiments	Investissements intra-SICAV	Montant (en EUR)
Candriam Equities L Global Demography	CANDRIAM EQUITIES L LIFE CARE Z CAPITALISATION	2,919,047
Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology	CANDRIAM EQUITIES L META GLOBE Z CAPITALISATION	976,750

e) Évaluation des options et futures

L'évaluation des options et futures admis à une cote officielle ou sur tout autre marché organisé est basée sur le dernier cours connu ou, si cette option est traitée sur plusieurs marchés, sur le dernier cours connu du marché sur lequel le contrat a été conclu par la SICAV.

Les options et futures non négociés sur un marché boursier ou tout autre marché organisé seront évalués sur la base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi. La valeur d'évaluation des options est incluse dans l'état des actifs nets sous la rubrique « Options (position longue) / (position courte) à la valeur d'évaluation ».

Les bénéfices / (pertes) réalisés et la variation de la plus-value / moins-value non réalisée sur options sont présentées dans l'état des variations des actifs nets respectivement sous les postes « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur options » et « Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur options ».

La plus-value / (moins-value) non réalisée sur futures est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur futures ». Les variations de valeur de marché des futures sont comptabilisées en tant que plus-value / (moins-value) non réalisée à l'état des variations des actifs nets, au poste « Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures ». Les plus-values ou moins-values réalisées, représentant la différence entre la valeur du contrat au moment de son ouverture et sa valeur au moment de sa clôture, sont comptabilisées à la clôture ou à l'expiration des futures dans l'état des variations des actifs nets, au poste « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures ».

Pour les détails concernant les options ou contrats à terme financiers en cours, le cas échéant, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés ».

f) Évaluation des Contrats sur différence (« CFD »)

Les CFD sont évalués à leur juste valeur basée respectivement sur les dernières courbes connues de spread, de taux, et sur le dernier cours de clôture connu de la valeur sous-jacente.

La plus-value / (moins-value) non réalisée sur CFD est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur CFD ». Les bénéfices / (pertes) réalisés et la variation de plus-value / moins-value nette non réalisée en découlant figurent à l'état des variations des actifs nets respectivement, sous les postes « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur CFD » et « Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur CFD ».

Pour les détails concernant les contrats sur différence (CFD) en cours, le cas échéant, veuillez vous référer à la section « Annexes au rapport – Tableau des instruments dérivés ».

g) Évaluation des contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont évalués aux cours de change à terme à la date de clôture applicables pour la période restante jusqu'à l'échéance. La plus-value / (moins-value) non réalisée sur contrats de change à terme est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur contrats de change à terme ».

Les bénéfices / (pertes) réalisés et la variation de plus-value / (moins-value) nette non réalisée en découlant figurent à l'état des variations des actifs nets respectivement, sous les postes « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme » et « Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur contrats de change à terme ».

Pour les détails concernant les contrats de change à terme en cours, le cas échéant, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés ».

h) Prises en pension :

Chaque compartiment peut conclure des accords de prise en pension, qui impliquent la vente et l'achat de titres dont les conditions accordent au vendeur le droit de racheter des titres à un prix et à des conditions stipulés par les parties au moment de la conclusion du contrat.

i) Frais de constitution

Les frais de constitution sont amortis selon la méthode linéaire sur 5 ans, à raison de 20 % par an.

j) Coûts de transaction

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, la SICAV a encouru des frais de transaction et des frais de courtage liés à l'achat et à la vente de valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, autres actifs éligibles et instruments dérivés. Ces charges sont présentées dans l'état des variations des actifs nets au poste « Coûts de transaction ».

k) Revenus

Les produits d'intérêts sont comptabilisés conformément aux conditions de l'investissement sous-jacent. Les produits sont enregistrés nets des retenues à la source respectives, le cas échéant. Les dividendes sont comptabilisés à l'ex-date.



Autres notes aux états financiers

Note 2 - Principales politiques comptables (suite)

I) Abréviations utilisées dans les portefeuilles-titres

A : Annuel
 FL.R : Floating Rate Notes
 Q : Trimestriel
 S : Semestriel
 XX : Obligations perpétuelles
 ZCP ou U : Zéro coupon

Note 3 - Commissions de gestion

Candriam (ci-après dénommée « Société de Gestion »), société en commandite par actions de droit luxembourgeois constituée à Luxembourg le 10 juillet 1991, a été désignée comme Société de Gestion de la SICAV en vertu d'un contrat en vigueur depuis le 30 décembre 2005 entre la SICAV et Candriam.

La Société de Gestion, ayant son siège social à SERENITY - Bloc B, 19-21, Route d'Arlon à L-8009 Strassen, est une filiale de Candriam Group, une entité du Groupe New York Life Insurance Company.

Elle a reçu l'agrément de Société de Gestion au sens du chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPCVM et est autorisée à exercer les activités de gestion collective de portefeuilles, de gestion de portefeuilles d'investissement et de conseil en investissements.

La Société de Gestion est investie des pouvoirs les plus étendus pour accomplir, dans le cadre de son objet, tous actes de gestion et d'administration de la SICAV. Elle est responsable des activités de gestion de portefeuille, d'administration (Agent Administratif, Agent de Transfert, y compris les activités de Teneur de Registre) et des activités de commercialisation (distribution).

Conformément à la loi du 17 décembre 2010, la Société de Gestion est autorisée à déléguer ses fonctions, pouvoirs et obligations ou une partie de ceux-ci à toute personne ou société qu'elle juge appropriée. Toutefois, la Société de Gestion conserve l'entière responsabilité des actes accomplis par ce(s) délégué(s).

Jusqu'au 30 juin 2022, la Société de gestion a délégué, sous son contrôle et sa responsabilité et à ses frais, l'implémentation de la gestion de portefeuille de certains compartiments de la SICAV à sa filiale belge Candriam Belgium, dont le siège social est situé Avenue des Arts 58 - B-1000 Bruxelles via un contrat de délégation conclu pour une durée indéterminée. Ce contrat peut être dénoncé par chaque partie moyennant un préavis écrit de 90 jours ou par le Gestionnaire avec effet immédiat lorsque les intérêts des investisseurs sont en jeu.

Tous les compartiments de la SICAV ont été concernés par cette délégation, excepté les compartiments Candriam Equities L Australia et Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, la fonction de gestion de portefeuille n'est plus déléguée et est assurée directement par Candriam et/ou une ou plusieurs de ses succursales : Candriam - Succursale belge, Candriam – Succursale française, Candriam – UK Establishment.

La Société de Gestion a délégué, sous son contrôle et sa responsabilité et à ses frais, l'implémentation de la gestion de portefeuille du compartiment Candriam Equities L Australia à Ausbil Investment Management Limited via un contrat de délégation conclu pour une durée indéterminée. Ce contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de 90 jours.

La Société de Gestion reçoit, en rémunération de ses services, des commissions de gestion exprimées en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire moyenne.

Ces commissions sont payables par la SICAV à la fin de chaque mois.

Les taux en vigueur au 31 décembre 2022 sont les suivants :

Compartiments	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Commission de gestion
Candriam Equities L Australia	C	Capitalisation	LU0078775011	1.50%
	C	Distribution	LU0078775284	1.50%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU0256780106	1.50%
	I	Capitalisation	LU0133348622	0.55%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU0256781096	0.55%
	N	Capitalisation	LU0133347731	2.00%
	N - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU0256780874	2.00%
	R	Capitalisation	LU0942225839	0.70%
	V	Capitalisation	LU0317020385	0.35%
	Z	Capitalisation	LU0240973742	0.00%
Candriam Equities L Biotechnology	C	Capitalisation	LU0108459040	1.60%
	C	Distribution	LU0108459552	1.60%
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1120766206	1.60%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1120766388	1.60%
	I	Capitalisation	LU0133360163	0.60%
	I - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2478813442	0.60%
	I - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1006082199	0.60%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1120766032	0.60%
	I - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1269737059	0.60%
	L	Capitalisation	LU0574798848	1.60%
	N	Capitalisation	LU0133359157	2.00%
	R	Capitalisation	LU0942225912	0.80%



Autres notes aux états financiers

Note 3 - Commissions de gestion (suite)

Compartiments	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Commission de gestion
	R - CHF - Hedged	Capitalisation	LU1269736754	0.80%
	R - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1708110975	0.80%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1269736838	0.80%
	R - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1269736911	0.80%
	R2	Capitalisation	LU1397644557	0.38%
	R2	Distribution	LU1397644631	0.38%
	R2 - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1397644805	0.38%
	S - JPY - Unhedged	Capitalisation	LU1820816558	0.50%
	V	Capitalisation	LU0317020203	0.45%
	V2	Capitalisation	LU2026682919	0.65%
	Z	Capitalisation	LU0240982651	0.00%
Candriam Equities L Emerging Markets	BF	Capitalisation	LU1904319164	0.00%
	BF	Distribution	LU1397645364	0.00%
	C	Capitalisation	LU0056052961	1.60%
	C	Distribution	LU0056053001	1.60%
	C - USD - Hedged	Capitalisation	LU1293437023	1.60%
	I	Capitalisation	LU0133355080	0.65%
	I	Distribution	LU1269737562	0.65%
	I - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1269737489	0.65%
	L	Capitalisation	LU0574798921	1.60%
	N	Capitalisation	LU0133352731	2.00%
	P	Capitalisation	LU0596238260	0.25%
	R	Capitalisation	LU0942226134	0.85%
	R - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1269737307	0.85%
	R2	Capitalisation	LU1397645018	0.40%
	R2	Distribution	LU1397645109	0.40%
	V	Capitalisation	LU0317020112	0.35%
	V2	Capitalisation	LU1397645281	0.44%
	Z	Capitalisation	LU0240980523	0.00%
Candriam Equities L EMU Innovation	C	Capitalisation	LU0317020898	1.50%
	I	Capitalisation	LU0317021433	0.55%
	R	Capitalisation	LU1293437379	0.70%
	S	Capitalisation	LU0317021276	0.25%
	Z	Capitalisation	LU0317021359	0.00%
Candriam Equities L Europe Innovation	C	Capitalisation	LU0344046155	1.60%
	C	Distribution	LU0344046239	1.60%
	C - USD - Hedged	Capitalisation	LU1293437882	1.60%
	I	Capitalisation	LU0344046668	0.60%
	I - USD - Hedged	Capitalisation	LU1293437965	0.60%
	L	Capitalisation	LU0654531002	1.60%
	N	Capitalisation	LU0344046312	2.00%
	R	Capitalisation	LU1293438005	0.80%
	R2	Capitalisation	LU1397646503	0.38%
	R2	Distribution	LU1397646685	0.38%
	S	Capitalisation	LU2026683057	0.45%
	V	Capitalisation	LU0344046403	0.35%
	V2	Capitalisation	LU2026683131	0.45%
	Z	Capitalisation	LU0344046585	0.00%
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	C	Capitalisation	LU0304859712	1.60%
	C	Distribution	LU0304860058	1.60%
	I	Capitalisation	LU0304860645	0.55%
	I	Distribution	LU1269737729	0.55%
	L	Capitalisation	LU0574799226	1.60%
	N	Capitalisation	LU0304860561	2.00%
	R	Capitalisation	LU1293438187	0.70%
	R2	Capitalisation	LU1397646842	0.38%
	R2	Distribution	LU1397646925	0.38%
	V	Capitalisation	LU0317019536	0.35%
	Z	Capitalisation	LU0317112661	0.00%
Candriam Equities L Global Demography	C	Capitalisation	LU0654531184	1.60%
	C	Distribution	LU0654531267	1.60%
	I	Capitalisation	LU0654531341	0.60%
	I - USD - Unhedged	Capitalisation	LU2328285445	0.60%
	L	Capitalisation	LU0654531697	1.60%
	N	Capitalisation	LU0654531424	2.00%
	R	Capitalisation	LU1598288089	0.80%
	R2	Capitalisation	LU1397647733	0.38%
	R2	Distribution	LU1397647816	0.38%
	V2 - USD - Unhedged	Capitalisation	LU2439121216	0.35%
	Z	Capitalisation	LU1397647907	0.00%
Candriam Equities L Japan (voir note 1)	C	Capitalisation	LU0064109019	1.50%
	C	Distribution	LU0064109449	1.50%
	I	Capitalisation	LU0133346501	0.55%
	R2	Capitalisation	LU1397648111	0.38%
	R2	Distribution	LU1397648202	0.38%
	V	Capitalisation	LU0317018645	0.35%
	Z	Capitalisation	LU0240973403	0.00%



Autres notes aux états financiers

Note 3 - Commissions de gestion (suite)

Compartiments	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Commission de gestion
Candriam Equities L Life Care	BF	Capitalisation	LU2223682787	0.00%
	BF	Distribution	LU2223682860	0.00%
	C	Capitalisation	LU2223680658	1.50%
	I	Capitalisation	LU2223680815	0.80%
	R	Capitalisation	LU2223681201	0.80%
	R2	Capitalisation	LU2223681896	0.40%
	V	Capitalisation	LU2223682274	0.48%
Candriam Equities L Meta Globe	Z	Capitalisation	LU2223682357	0.00%
	C	Capitalisation	LU2476793240	1.60%
	I	Capitalisation	LU2476792861	0.80%
	R	Capitalisation	LU2476792432	0.80%
	V	Capitalisation	LU2476791467	0.48%
Candriam Equities L Oncology Impact	Z	Capitalisation	LU2476791384	0.00%
	BF - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1940963215	0.00%
	BF - EUR - Unhedged	Distribution	LU1940963306	0.00%
	C	Capitalisation	LU1864481467	1.60%
	C	Distribution	LU1864481541	1.60%
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1864481624	1.60%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1864484214	1.60%
	I	Capitalisation	LU1864482358	0.80%
	I	Distribution	LU1864482432	0.80%
	I - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2015349330	0.80%
	I - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1864482515	0.80%
	N - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1864482606	2.00%
	PI	Capitalisation	LU1864483836	0.40%
	R	Capitalisation	LU1864482788	0.80%
	R	Distribution	LU1864482861	0.80%
	R - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1864483083	0.80%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1864483166	0.80%
	R - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1864482945	0.80%
	R2	Capitalisation	LU1864483240	0.40%
	R2	Distribution	LU1864483323	0.40%
	R2 - EUR - Hedged	Distribution	LU1864483596	0.40%
	S - JPY - Asset Hedged	Distribution	LU2015349090	0.38%
	S - JPY - Unhedged	Distribution	LU2015348522	0.50%
	SF2 - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2295688928	0.18%
	V	Capitalisation	LU1864483752	0.48%
	V - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU2425425506	0.48%
	Z	Capitalisation	LU1864483919	0.00%
Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	C	Capitalisation	LU2223682944	1.50%
	I	Capitalisation	LU2223683082	1.00%
	PI	Capitalisation	LU2223683678	0.50%
	R	Capitalisation	LU2223683322	1.00%
	S	Capitalisation	LU2223683751	0.25%
	V	Capitalisation	LU2223683835	0.80%
	Z	Capitalisation	LU2223683918	0.00%
Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology	BF	Capitalisation	LU2226954738	0.00%
	BF	Distribution	LU2226954902	0.00%
	C	Capitalisation	LU1502282558	1.60%
	C	Distribution	LU1502282715	1.60%
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1806526718	1.60%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1502282632	1.60%
	I	Capitalisation	LU1502282806	0.80%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1613213971	0.80%
	N - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1806526809	2.00%
	R	Capitalisation	LU1502282988	0.80%
	R	Distribution	LU1708110629	0.80%
	R - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1613220596	0.80%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1598284849	0.80%
	R - GBP - Hedged	Capitalisation	LU1613217964	0.80%
	Z	Capitalisation	LU1502283010	0.00%

Le tableau ci-après présente les taux annuels de commission de gestion maximums appliqués aux OPCVM investis par les différents compartiments de Candriam Equities L au 31 décembre 2022 :

Fonds cible	Taux maximal
CANDRIAM EQUITIES L LIFE CARE Z	0.00%
CANDRIAM EQUITIES L META GLOBE Z	0.00%



Autres notes aux états financiers

Note 4 - Commissions de distribution

Les taux de la commission de distribution spécifique aux classes d'actions Lock sont les suivants :

Compartiments	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Taux annuel
Candriam Equities L Global Demography	L	Capitalisation	LU0654531697	0.10%
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	L	Capitalisation	LU0574799226	0.10%
Candriam Equities L Europe Innovation	L	Capitalisation	LU0654531002	0.10%
Candriam Equities L Emerging Markets	L	Capitalisation	LU0574798921	0.10%
Candriam Equities L Biotechnology	L	Capitalisation	LU0574798848	0.10%

Note 5 - Charges opérationnelles et administratives

La SICAV supporte les charges opérationnelles et administratives courantes engagées pour couvrir tous les frais fixes et variables, charges, commissions et autres dépenses, telles que définies ci-après (les « Charges Opérationnelles et Administratives »).

Les Charges Opérationnelles et Administratives couvrent les frais suivants, sans que cette liste soit limitative :

a) les dépenses directement engagées par la SICAV, y compris, entre autres, les commissions et charges de la Banque Dépositaire, les commissions et frais des réviseurs d'entreprises agréés, les frais de couverture des actions (« share class hedging »), y compris ceux facturés par la Société de Gestion, les honoraires versés aux Administrateurs ainsi que les frais et débours raisonnables encourus par ou pour les Administrateurs ;

b) une « commission de service » versée à la Société de Gestion comprenant la somme restante des Charges Opérationnelles et Administratives après déduction des dépenses détaillées à la section (a) ci-dessus, soit, entre autres, les commissions et frais de l'Agent Domiciliaire, de l'Agent Administratif, de l'Agent de Transfert et Teneur de Registre, de l'agent payeur principal, les coûts liés à l'enregistrement et au maintien dudit enregistrement dans toutes les juridictions (tels que les commissions prélevées par les autorités de surveillance concernées, les frais de traduction et la rémunération des Représentants à l'étranger et des agents payeurs locaux), les frais d'inscription et de maintien en Bourse, les coûts de publication des prix d'actions, les frais postaux, les frais de télécommunication, les frais de préparation, d'impression, de traduction et de distribution des prospectus, des documents d'informations clés pour l'investisseur, des avis aux actionnaires, des rapports financiers ou de tout autre document destiné aux actionnaires, les honoraires et frais juridiques, les charges et frais liés à la souscription de tout abonnement/toute licence ou tout autre recours à des informations ou des données payantes, les frais engendrés par l'utilisation d'une marque déposée par la SICAV, les frais et commissions revenant à la Société de Gestion et/ou à ses délégataires et/ou à tout autre agent nommé par la SICAV elle-même et/ou aux experts indépendants.

Les Charges Opérationnelles et Administratives sont exprimées en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire moyenne de chaque classe d'actions et sont payables mensuellement.

À la fin d'une période donnée, si les charges et dépenses réelles devaient être supérieures au pourcentage de Charges Opérationnelles et Administratives fixé pour une classe d'actions, alors, la Société de Gestion prendrait la différence à sa charge. Inversement, si les charges et dépenses réelles s'avéraient inférieures au pourcentage de Charges Opérationnelles et Administratives fixé pour une classe d'Actions, alors la Société de Gestion conserverait la différence.

La Société de Gestion pourra donner instruction à la SICAV de procéder au règlement de tout ou partie des dépenses telles qu'énumérées ci-avant directement sur ses actifs.

Dans pareil cas, le montant des Charges Opérationnelles et Administratives serait réduit en conséquence.

Les taux maximaux en vigueur au 31 décembre 2022 sont les suivants :

Compartiments	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Taux maximal
Candriam Equities L Australia	C	Capitalisation	LU0078775011	0.40%
	C	Distribution	LU0078775284	0.40%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU0256780106	0.40%
	I	Capitalisation	LU0133348622	0.30%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU0256781096	0.30%
	N	Capitalisation	LU0133347731	0.40%
	N - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU0256780874	0.40%
	R	Capitalisation	LU0942225839	0.40%
	V	Capitalisation	LU0317020385	0.30%
	Z	Capitalisation	LU0240973742	0.30%
Candriam Equities L Biotechnology	C	Capitalisation	LU0108459040	0.40%
	C	Distribution	LU0108459552	0.40%
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1120766206	0.40%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1120766388	0.40%
	I	Capitalisation	LU0133360163	0.30%
	I - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2478813442	0.30%
	I - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1006082199	0.30%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1120766032	0.30%
	I - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1269737059	0.30%
	L	Capitalisation	LU0574798848	0.40%
	N	Capitalisation	LU0133359157	0.40%
	R	Capitalisation	LU0942225912	0.40%
	R - CHF - Hedged	Capitalisation	LU1269736754	0.40%
	R - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1708110975	0.40%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1269736838	0.40%
	R - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1269736911	0.40%
	R2	Capitalisation	LU1397644557	0.40%
	R2	Distribution	LU1397644631	0.40%



Autres notes aux états financiers

Note 5 - Charges opérationnelles et administratives (suite)

Compartiments	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Taux maximal
Candriam Equities L Biotechnology (suite)	R2 - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1397644805	0.40%
	S - JPY - Unhedged	Capitalisation	LU1820816558	0.30%
	V	Capitalisation	LU0317020203	0.30%
	V2	Capitalisation	LU2026682919	0.40%
	Z	Capitalisation	LU0240982651	0.30%
Candriam Equities L Emerging Markets	BF	Capitalisation	LU1904319164	0.46%
	BF	Distribution	LU1397645364	0.46%
	C	Capitalisation	LU0056052961	0.55%
	C	Distribution	LU0056053001	0.55%
	C - USD - Hedged	Capitalisation	LU1293437023	0.55%
	I	Capitalisation	LU0133355080	0.46%
	I	Distribution	LU1269737562	0.46%
	I - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1269737489	0.46%
	L	Capitalisation	LU0574798921	0.55%
	N	Capitalisation	LU0133352731	0.55%
	P	Capitalisation	LU0596238260	0.46%
	R	Capitalisation	LU0942226134	0.55%
	R - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1269737307	0.55%
	R2	Capitalisation	LU1397645018	0.55%
	R2	Distribution	LU1397645109	0.55%
	V	Capitalisation	LU0317020112	0.46%
	V2	Capitalisation	LU1397645281	0.46%
	Z	Capitalisation	LU0240980523	0.46%
Candriam Equities L EMU Innovation	C	Capitalisation	LU0317020898	0.40%
	I	Capitalisation	LU0317021433	0.30%
	R	Capitalisation	LU1293437379	0.40%
	S	Capitalisation	LU0317021276	0.30%
	Z	Capitalisation	LU0317021359	0.30%
Candriam Equities L Europe Innovation	C	Capitalisation	LU0344046155	0.40%
	C	Distribution	LU0344046239	0.40%
	C - USD - Hedged	Capitalisation	LU1293437882	0.40%
	I	Capitalisation	LU0344046668	0.30%
	I - USD - Hedged	Capitalisation	LU1293437965	0.30%
	L	Capitalisation	LU0654531002	0.40%
	N	Capitalisation	LU0344046312	0.40%
	R	Capitalisation	LU1293438005	0.40%
	R2	Capitalisation	LU1397646503	0.40%
	R2	Distribution	LU1397646685	0.40%
	S	Capitalisation	LU2026683057	0.40%
	V	Capitalisation	LU0344046403	0.30%
	V2	Capitalisation	LU2026683131	0.40%
	Z	Capitalisation	LU0344046585	0.30%
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	C	Capitalisation	LU0304859712	0.40%
	C	Distribution	LU0304860058	0.40%
	I	Capitalisation	LU0304860645	0.30%
	I	Distribution	LU1269737729	0.30%
	L	Capitalisation	LU0574799226	0.40%
	N	Capitalisation	LU0304860561	0.40%
	R	Capitalisation	LU1293438187	0.40%
	R2	Capitalisation	LU1397646842	0.40%
	R2	Distribution	LU1397646925	0.40%
	V	Capitalisation	LU0317019536	0.30%
	Z	Capitalisation	LU0317112661	0.30%
Candriam Equities L Global Demography	C	Capitalisation	LU0654531184	0.40%
	C	Distribution	LU0654531267	0.40%
	I	Capitalisation	LU0654531341	0.30%
	I - USD - Unhedged	Capitalisation	LU2328285445	0.00%
	L	Capitalisation	LU0654531697	0.40%
	N	Capitalisation	LU0654531424	0.40%
	R	Capitalisation	LU1598288089	0.40%
	R2	Capitalisation	LU1397647733	0.40%
	R2	Distribution	LU1397647816	0.40%
	V2 - USD - Unhedged	Capitalisation	LU2439121216	0.30%
	Z	Capitalisation	LU1397647907	0.30%
Candriam Equities L Japan (voir note 1)	C	Capitalisation	LU0064109019	0.40%
	C	Distribution	LU0064109449	0.40%
	I	Capitalisation	LU0133346501	0.30%
	R2	Capitalisation	LU1397648111	0.40%
	R2	Distribution	LU1397648202	0.40%
	V	Capitalisation	LU0317018645	0.30%
Candriam Equities L Life Care	Z	Capitalisation	LU0240973403	0.30%
	BF	Capitalisation	LU2223682787	0.30%
	BF	Distribution	LU2223682860	0.20%
	C	Capitalisation	LU2223680658	0.20%
	I	Capitalisation	LU2223680815	0.30%
	R	Capitalisation	LU2223681201	0.30%
	R2	Capitalisation	LU2223681896	0.20%
	V	Capitalisation	LU2223682274	0.20%
	Z	Capitalisation	LU2223682357	0.10%



Autres notes aux états financiers

Note 5 - Charges opérationnelles et administratives (suite)

Compartiments	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Taux maximal
Candriam Equities L Meta Globe	C	Capitalisation	LU2476793240	0.40%
	I	Capitalisation	LU2476792861	0.30%
	R	Capitalisation	LU2476792432	0.40%
	V	Capitalisation	LU2476791467	0.30%
	Z	Capitalisation	LU2476791384	0.30%
Candriam Equities L Oncology Impact	BF - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1940963215	0.30%
	BF - EUR - Unhedged	Distribution	LU1940963306	0.10%
	C	Capitalisation	LU1864481467	0.40%
	C	Distribution	LU1864481541	0.40%
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1864481624	0.40%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1864484214	0.40%
	I	Capitalisation	LU1864482358	0.30%
	I	Distribution	LU1864482432	0.30%
	I - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2015349330	0.10%
	I - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1864482515	0.30%
	N - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1864482606	0.40%
	PI	Capitalisation	LU1864483836	0.30%
	R	Capitalisation	LU1864482788	0.40%
	R	Distribution	LU1864482861	0.40%
	R - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1864483083	0.40%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1864483166	0.40%
	R - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1864482945	0.40%
	R2	Capitalisation	LU1864483240	0.40%
	R2	Distribution	LU1864483323	0.40%
	R2 - EUR - Hedged	Distribution	LU1864483596	0.40%
	S - JPY - Asset Hedged	Distribution	LU2015349090	0.10%
	S - JPY - Unhedged	Distribution	LU2015348522	0.05%
	SF2 - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2295688928	0.30%
	V	Capitalisation	LU1864483752	0.30%
	V - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU2425425506	0.30%
	Z	Capitalisation	LU1864483919	0.30%
Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	C	Capitalisation	LU2223682944	0.40%
	I	Capitalisation	LU2223683082	0.30%
	PI	Capitalisation	LU2223683678	0.30%
	R	Capitalisation	LU2223683322	0.40%
	S	Capitalisation	LU2223683751	0.30%
	V	Capitalisation	LU2223683835	0.30%
	Z	Capitalisation	LU2223683918	0.30%
Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology	BF	Capitalisation	LU2226954738	0.00%
	BF	Distribution	LU2226954902	0.00%
	C	Capitalisation	LU1502282558	0.40%
	C	Distribution	LU1502282715	0.40%
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1806526718	0.40%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1502282632	0.40%
	I	Capitalisation	LU1502282806	0.30%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1613213971	0.30%
	N - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1806526809	0.40%
	R	Capitalisation	LU1502282988	0.40%
	R	Distribution	LU1708110629	0.40%
	R - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1613220596	0.40%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1598284849	0.40%
	R - GBP - Hedged	Capitalisation	LU1613217964	0.40%
	Z	Capitalisation	LU1502283010	0.30%



Autres notes aux états financiers

Note 6 - Commissions de performance

En rémunération de son activité de gestion de portefeuille, la Société de Gestion perçoit également des commissions de performance sur certaines classes d'action de certains compartiment (voir le tableau ci-dessous avec les classes d'actions concernées et l'indice associé).

La méthode de calcul des commissions de performance est détaillée dans les différentes fiches techniques jointes au Prospectus de la SICAV actuellement en vigueur.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les compartiments suivants sont soumis à des commissions de performance dont les conditions sont précisées dans le prospectus :

Candriam Equities L Biotechnology

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
I	Capitalisation	USD	20.00%	693,748	2.27%
I - CHF - H	Capitalisation	CHF	20.00%	0	0.00%
I - EUR - H	Capitalisation	EUR	20.00%	428,139	2.19%
I - EUR - U	Capitalisation	EUR	20.00%	1,459,165	2.36%
I - GBP - U	Capitalisation	GBP	20.00%	10,085	1.97%
V	Capitalisation	USD	20.00%	2,217,258	1.65%

La commission de performance imputée pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 s'élève à 4.808.395 USD.

Candriam Equities L Emerging Markets

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
I	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
I	Distribution	EUR	20.00%	0	0.00%
I - GBP - U	Capitalisation	GBP	20.00%	0	0.00%
V	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%

Aucune commission de performance n'a été imputée pendant l'année clôturée au 31 décembre 2022.

Candriam Equities L EMU Innovation

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
I	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%

Aucune commission de performance n'a été imputée pendant l'année clôturée au 31 décembre 2022.

Candriam Equities L Europe Innovation

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
I	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
I - USD - H	Capitalisation	USD	20.00%	0	0.00%
V	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%

Aucune commission de performance n'a été imputée pendant l'année clôturée au 31 décembre 2022.

Candriam Equities L Europe Optimum Quality

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
I	Capitalisation	EUR	20.00%	1,436	0.00%
I	Distribution	EUR	20.00%	0	0.00%
V	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%

La commission de performance imputée pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 s'élève à 1.436 EUR.

Candriam Equities L Global Demography

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
I	Capitalisation	EUR	20.00%	1	0.00%
I - USD - U	Capitalisation	USD	20.00%	0	0.00%

La commission de performance imputée pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 s'élève à 1 EUR.

Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
C	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
I	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
PI	Capitalisation	EUR	20.00%	1,910	0.02%
R	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
V	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
Z	Capitalisation	EUR	20.00%	4,045	0.01%

La commission de performance imputée pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 s'élève à 5.955 EUR.



Autres notes aux états financiers

Note 7 - Taxe d'abonnement

La SICAV est régie par les lois fiscales luxembourgeoises.

En vertu de la législation et des règlements en vigueur actuellement, la SICAV est soumise au Luxembourg à une taxe annuelle de 0,05 % de la valeur de l'actif net de la SICAV ; ce taux est réduit à 0,01 % pour les classes réservées aux investisseurs institutionnels. Cette taxe est payable trimestriellement sur la base de la valeur des actifs nets de la SICAV calculés à la fin du trimestre auquel la taxe se rapporte.

Le gouvernement belge a promulgué une loi visant à imposer une fois par an la valeur nette d'inventaire des fonds d'investissements étrangers enregistrés en Belgique. Cette taxe annuelle est calculée sur les montants nets placés en Belgique par des intermédiaires financiers belges. En l'absence de déclaration suffisante relative à ces chiffres, l'administration fiscale pourra calculer la taxe sur la totalité des actifs de ces compartiments. La loi belge du 17 juin 2013 portant des dispositions fiscales et financières et des dispositions relatives au développement durable porte le taux de la taxe annuelle pour les Organismes de Placement Collectif à 0,0925 % avec effet au 1 janvier 2014.

À titre conservatoire, la Sicav a introduit une réclamation en restitution de la taxe auprès de l'administration fiscale belge et auprès du tribunal de Première Instance de Bruxelles. À ce stade, il ne peut être préjugé de l'issue du litige ou d'un quelconque remboursement au bénéfice de la Sicav. Dans le cadre d'une affaire similaire, l'État belge s'est pourvu en Cassation contre les arrêts de la Cour d'Appel faisant droit au plaignant.

. La société de gestion a été informée que la Cour de cassation s'était prononcée contre le plaignant le 25 mars 2022. La Cour de cassation (chambre francophone) estime que la Cour d'appel de Bruxelles a qualifié à tort la taxe d'abonnement belge d'impôt sur la fortune couvert par la convention préventive de la double imposition conclue entre la Belgique et le Luxembourg (laquelle convention attribue le droit d'imposer des SICAV luxembourgeoises uniquement au Luxembourg et pas à la Belgique, ce qui justifie la réclamation en restitution de la taxe d'abonnement belge). L'affaire a été renvoyée à la Cour d'appel de Liège, qui sera tenue par la conclusion de la Cour de cassation.

Un autre arrêt de la Cour de cassation (chambre néerlandophone) du 21 avril 2022 ne conteste pas le fait que la taxe d'abonnement belge constitue un impôt sur la fortune, mais considère que la convention préventive de la double imposition conclue entre la Belgique et le Luxembourg (contrairement à celle signée avec les Pays-Bas) ne couvre pas dans son champ d'application un impôt sur la fortune prélevé en Belgique. La perspective d'un remboursement est donc limitée et celui-ci ne sera en tout état de cause pas possible à court terme.

Note 8 - Opérations de prise en pension

Au 31 décembre 2022, les positions ouvertes d'opérations de prise en pension sont les suivantes :

Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities

Devise	Nominal	Date de maturité	Dénomination	Contrepartie	À recevoir sur les opérations de prise en pension : (en euro)
EUR	5,300,000	15/07/25	NETHERLANDS 0.25 15-25 15/07A	CACEIS Bank, Lux. Branch	5,088,000
EUR	6,300,000	15/07/25	NETHERLANDS 0.25 15-25 15/07A	CACEIS Bank, Lux. Branch	6,016,500
EUR	6,307,556	25/05/32	FRANCE (GOVT OF) 0.0000 22-32 25/05A	CACEIS Bank, Lux. Branch	5,000,000
EUR	8,750,000	25/05/32	FRANCE (GOVT OF) 0.0000 22-32 25/05A	CACEIS Bank, Lux. Branch	7,000,000
TOTAL					23,104,500



Autres notes aux états financiers

Note 9 - Prêt de titres

Par un contrat de délégation en date du 18 février 2014, la Société de Gestion a délégué la mise en œuvre des opérations de prêt et emprunt de titres, sous son contrôle et sa responsabilité, à Candriam France, une société par actions simplifiées dont le siège est situé 40, rue Washington, F-75408 Paris Cedex 08. Ce contrat peut être dénoncé par chaque partie moyennant un préavis écrit de 90 jours.

Au 31 décembre 2022, les prêts sur titres étaient composés comme suit :

Compartiments	Devise	Valeur d'évaluation des titres prêtés	Titres en garantie
Candriam Equities L Biotechnology	USD	107,232,280	189,608,947
Candriam Equities L Emerging Markets	EUR	195,701	499,157
Candriam Equities L EMU Innovation	EUR	3,149,903	3,332,244
Candriam Equities L Europe Innovation	EUR	143,865,296	157,560,476
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	EUR	66,369,061	72,070,800

Les types de garanties financières permis sont les suivants :

- espèces libellées dans la devise de référence du compartiment concerné ;
- titres de créance de bonne qualité (notés au moins BBB-/ Baa3 ou équivalent par une des agences de notation) émis par un émetteur du secteur public d'un pays de l'OCDE (états, supranationaux, etc.) et dont la taille d'émission est de EUR 250 millions minimum ;
- titres de créance de bonne qualité (notés au moins BBB-/ Baa3 ou équivalent par une des agences de notation) émis par un émetteur du secteur privé d'un pays de l'OCDE et dont la taille d'émission est de 250 millions EUR minimum ;
- actions cotées ou négociées sur un marché réglementé d'un État membre de l'Union Européenne ou sur une bourse de valeurs d'un État faisant partie de l'OCDE à condition que ces actions soient incluses dans un indice important ;
- actions ou parts d'organismes de placement collectif offrant une liquidité adéquate et investissant en instruments du marché monétaire, en obligations de bonne qualité ou en actions répondant aux conditions énumérées ci-dessus.

Les titres prêtés sont évalués sur base du dernier cours connu. Les titres ainsi que les intérêts à recevoir y afférant figurent dans l'État des actifs nets.

Les montants des intérêts perçus dans le cadre de ces prêts de titres sont inclus à la rubrique « Intérêts sur prêts de titres » de l'État des variations des actifs nets.

Les contreparties liées aux positions ouvertes de prêts sur titres sont les suivantes : BNP Paribas Securities Services SCA, Natixis SA, Goldman Sachs Bank Europe SE EQ., Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Morgan Stanley Europe S.E., Barclays Bank PLC - Ireland - LC, Unicredit AG et Scotiabank and Société Générale S.A..

Les revenus suivants ont été comptabilisés durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2022 :

Compartiments	Devise	Montant brut total des revenus de prêt de titres	Coûts et frais directs et indirects déduits des revenus bruts du prêt de titres	Montant net total des prêts de titres
Candriam Equities L Biotechnology	USD	212,620	85,048	127,572
Candriam Equities L Emerging Markets	EUR	72,087	28,835	43,252
Candriam Equities L EMU Innovation	EUR	5,150	2,060	3,090
Candriam Equities L Europe Innovation	EUR	248,220	99,288	148,932
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	EUR	75,260	30,104	45,156
Candriam Equities L Global Demography	EUR	104,780	41,912	62,868
Candriam Equities L Japan (voir note 1)	JPY	4,779,297	1,911,719	2,867,578
Candriam Equities L Oncology Impact	EUR	192	77	115
Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	EUR	282	113	169
Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology	USD	72,637	29,055	43,582

Les produits, nets des frais et honoraires, et les commissions de mandataire sont perçus par la SICAV.

Les frais et honoraires directs et indirects reçus par Candriam France et Candriam s'élèvent respectivement à 19 % et 1 % pour tous les compartiments.

Les commissions perçues par CACEIS Bank, Luxembourg Branch, s'élèvent à 20 % des produits bruts.

Candriam – Succursale française et Candriam sont des parties liées de la SICAV.

Note 10 - Dividendes

La SICAV a distribué les dividendes suivants durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2022 :

Compartiments	Classe d'actions	Devise	Dividende	Ex-date
Candriam Equities L Australia	C	AUD	31.80	28/04/2022
Candriam Equities L Biotechnology	C	USD	3.44	28/04/2022
Candriam Equities L Biotechnology	R2	USD	1.04	28/04/2022
Candriam Equities L Emerging Markets	BF	EUR	38.27	28/04/2022
Candriam Equities L Emerging Markets	C	EUR	16.49	28/04/2022
Candriam Equities L Emerging Markets	I	EUR	46.04	28/04/2022
Candriam Equities L Emerging Markets	R2	EUR	4.48	28/04/2022
Candriam Equities L Europe Innovation	C	EUR	7.48	28/04/2022



Autres notes aux états financiers

Note 10 - Dividendes (suite)

Compartiments	Classe d'actions	Devise	Dividende	Ex-date
Candriam Equities L Europe Innovation	R2	EUR	5.90	28/04/2022
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	C	EUR	2.53	28/04/2022
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	I	EUR	43.46	28/04/2022
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	R2	EUR	4.84	28/04/2022
Candriam Equities L Global Demography	C	EUR	3.69	28/04/2022
Candriam Equities L Global Demography	R2	EUR	3.70	28/04/2022
Candriam Equities L Japan	C	JPY	422.60	28/04/2022
Candriam Equities L Japan	R2	JPY	357.40	28/04/2022
Candriam Equities L Oncology Impact	BF - EUR - Unhedged	EUR	39.67	28/04/2022
Candriam Equities L Oncology Impact	C	USD	4.28	28/04/2022
Candriam Equities L Oncology Impact	I	USD	148.00	28/04/2022
Candriam Equities L Oncology Impact	R	USD	3.36	28/04/2022
Candriam Equities L Oncology Impact	R2	USD	4.35	28/04/2022
Candriam Equities L Oncology Impact	R2 - EUR - Hedged	EUR	3.26	28/04/2022
Candriam Equities L Oncology Impact	S - JPY - Asset Hedged	JPY	374.21	28/04/2022
Candriam Equities L Oncology Impact	S - JPY - Unhedged	JPY	368.61	28/04/2022
Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology	C	USD	5.67	28/04/2022
Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology	R	USD	4.22	28/04/2022

Note 11 - Swing Pricing

Pour tous les compartiments de la SICAV, il est prévu la disposition suivante :

Les jours d'évaluation où la différence entre le montant des souscriptions et le montant des rachats d'un compartiment (soit les transactions nettes) excède un seuil fixé au préalable par le Conseil d'Administration (Swing partiel), le Conseil d'Administration se réserve le droit de déterminer la valeur nette d'inventaire en ajoutant aux actifs (en cas de souscriptions nettes) ou en déduisant des actifs (en cas de rachats nets) un pourcentage forfaitaire de frais et coûts correspondant aux pratiques du marché lors d'achat ou de vente de titres pour Candriam Equities L Australia, Candriam Equities L Biotechnology, Candriam Equities L Emerging Markets, Candriam Equities L EMU Innovation, Candriam Equities L Europe Innovation, Candriam Equities L Europe Optimum Quality, Candriam Equities L Global Demography, Candriam Equities L Life Care, Candriam Equities L Japan, Candriam Equities L Oncology Impact, Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology and Candriam Equities L Meta Globe.

Au 31 décembre 2022, aucun ajustement (« swing ») n'a été effectué.

Le facteur de swing (d'ajustement) correspond au montant d'ajustement de la valeur nette d'inventaire lorsque le mécanisme de Swing Pricing est activé après que les souscriptions nettes ou rachats nets dépassent le seuil d'ajustement. Les facteurs à considérer lors de la fixation du facteur d'ajustement sont les suivants :

Pour la méthode des actions :

- commissions nettes du courtier payées par le compartiment ;
- charges fiscales (p. ex. : droit de timbre et taxe de vente).

Compartiments	Flux entrant maximum du facteur de swing (en %)	Flux sortant maximum du facteur de swing (en %)
Candriam Equities L Australia	0.02	0.02
Candriam Equities L Biotechnology	0.04	0.05
Candriam Equities L Emerging Markets	0.08	0.17
Candriam Equities L EMU Innovation	0.18	0.04
Candriam Equities L Europe Innovation	0.24	0.04
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	0.24	0.04
Candriam Equities L Global Demography	0.08	0.05
Candriam Equities L Life Care	0.07	0.04
Candriam Equities L Meta Globe	0.03	0.06
Candriam Equities L Oncology Impact	0.08	0.04
Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology	0.05	0.05
Candriam Equities L Japan (voir note 1)	0.02	0.02

Note 12 - Liquidités en banque et courtier

Les « Liquidités en banque et courtier » présentées dans l'état des actifs nets comprennent les comptes d'espèces et les liquidités détenues auprès de courtiers sur les contrats futures et CFD. La contrepartie est J.P. Morgan SE.

La part relative aux liquidités détenues auprès des comptes de courtiers incluse dans la rubrique « Liquidités en banque et courtier » dans l'état des actifs nets au 31 décembre 2022 se décompose comme suit :

Compartiments	Devise	Liquidités détenues auprès de courtiers
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	EUR	19,315,877



Autres notes aux états financiers

Note 13 - Garantie

En relation avec les instruments dérivés de gré à gré, des garanties en espèces ont été fournies à Barclays Bank PLC - Ireland - LC, Citigroup Global Markets Europe AG - Germany - LC, JP Morgan SE.

Compartiments	Devise	Garantie en espèces versée	Garantie en espèces reçue
Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	EUR	(1.010.000)	0

Note 14 - Changement dans la composition du portefeuille-titres

Une liste reprenant les opérations (ventes et achats) des portefeuilles d'investissement est disponible gratuitement au siège social de la SICAV.

Note 15 - Événements significatifs au cours de l'exercice

Avec effet au 1^{er} juillet 2022 (la « Date de prise d'effet »), Candriam Luxembourg a absorbé ses filiales Candriam Belgium et Candriam France par le biais d'une fusion luxembourgeoise par absorption conformément à l'article 1021-1 (et suivants) de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée. À compter de la Date de prise d'effet, le nom de Candriam Luxembourg a été modifié en Candriam.

Note 16 - Événements postérieurs à la publication des comptes

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la fin de l'exercice.



Informations supplémentaires non auditées

Gestion des risques – calcul du risque global

Comme l'exige la circulaire CSSF 11/512, le Conseil d'Administration de la Société doit déterminer le mode de gestion des risques de la Société, en utilisant soit l'approche par l'engagement soit l'approche VaR.

Le Conseil d'administration de la Société a choisi d'adopter par l'approche par l'engagement comme méthode de détermination du risque global pour tous les compartiments de la Société, sauf pour Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities.

La Société utilise l'approche de type « Value at Risk » (VaR) absolue, méthode historique de calcul du risque global du compartiment Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities. L'indice capitalisé Euro Short Term Rate (€STR) est utilisé comme référence pour la VaR relative. À titre indicatif, l'effet de levier de ce compartiment est au maximum de 400 % de l'actif net. Il se pourrait néanmoins que le compartiment soit temporairement exposé à des leviers supérieurs.

Cette approche mesure la perte potentielle maximale pour un seuil de confiance donné (probabilité) sur une période de temps précise, dans des conditions normales de marché. Ces calculs sont effectués sur la base des paramètres suivants : un intervalle de confiance de 99 %, une période de détention d'un jour (convertie en une période de détention de 20 jours).

Les résultats du calcul de la VaR relative pour l'exercice du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 sont :

Compartiment	Value at risk 99 % (20J)		
	Var Min	Var Max	Var moyenne
Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	3.94%	14.31%	8.78%

Le levier anticipé de ce compartiment sera de maximum 400 %. Ce levier est calculé pour chaque produit dérivé sur base de la méthode des engagements et vient s'ajouter au portefeuille-titres du compartiment. Le compartiment peut néanmoins être exposé à des leviers supérieurs.

Les niveaux de levier pour l'exercice du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 sont :

Compartiment	Levier moyen
Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	147.71%



Informations supplémentaires non auditées

Politique d'engagement et de vote, utilisation des droits de vote

Candriam exerce des droits de vote pour les fonds considérés.

Pour toutes les questions d'engagement, veuillez consulter la politique d'engagement et les rapports associés, lesquels sont disponibles sur le site Internet de Candriam à l'adresse suivante : <https://www.candriam.com/en/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>.

Vote par procuration

Depuis le 1^{er} janvier 2004, Candriam a décidé d'exercer activement les droits de vote attachés aux actions des sociétés européennes de premier plan qu'elle gère pour le compte de ses clients. Cette décision souligne la détermination de Candriam d'assumer ses responsabilités dans le cadre de la gouvernance d'entreprise, et de pleinement exercer ses droits de vote dans les sociétés dans lesquelles elle investit. Les détails concernant les droits de vote sont disponibles sur le site <https://www.candriam.com/en/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>.

Les assemblées sans vote résultent de contraintes opérationnelles/techniques définies dans notre politique de vote (pour plus de détails, veuillez vous référer à la politique de vote de Candriam) ou d'autres contraintes rencontrées au niveau de nos tiers et pour lesquelles des plans de remédiation ont été définis.

Les droits de vote sont exercés pour chaque compartiment de la SICAV sur la base de ses positions dans le portefeuille, sauf pour le compartiment Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities, pour lequel aucun droit de vote n'est exercé.

Comme expliqué ci-dessus, les détails concernant les droits de vote sont disponibles sur le site <https://www.candriam.com/en/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>. Toutes les Assemblées Générales auxquelles la Société de Gestion a participé ou auxquelles elle était représentée sont détaillées, ainsi que les résolutions votées, les votes effectifs et les justifications associées lors de l'enregistrement des votes contre la direction.

Candriam a formulé et mis en œuvre une politique de vote fondée sur quatre principes de gouvernance d'entreprise. Les décisions de vote sont prises conformément à ces principes :

1. Protection de tous les droits des actionnaires selon la règle : « une action – un vote – un dividende ».
2. Garantie d'égalité de traitement des actionnaires, y compris les actionnaires minoritaires et étrangers.
3. Communication d'informations financières correctes et transparentes.
4. Obligation redditionnelle et indépendance du Conseil d'Administration et des réviseurs d'entreprises externes.

Dans le cadre de ses décisions de vote, Candriam s'assure d'avoir obtenu toutes les informations requises pour prendre ces décisions. Les analystes financiers et ESG de Candriam examinent les résolutions présentées aux actionnaires, en tenant compte des recommandations de vote émises par les conseillers externes en matière de gouvernance d'entreprise. Candriam conserve toutefois une entière indépendance concernant ses votes.

Cette politique de vote est disponible sur le site Internet de Candriam (*) et précise notamment :

- la définition du périmètre de vote,
- la manière dont les conflits d'intérêt sont identifiés et gérés,
- le rôle des conseillers mandataires.

En outre, un Comité de Vote par Procuration a été créé au sein de Candriam, et a pour rôle d'évaluer la politique de vote ainsi que de la modifier lorsqu'il le juge nécessaire.

Ce comité est composé de représentants internes issus des équipes Management, Operations, Risk et ESG Research & Stewardship. Des représentants du service Legal peuvent, sur demande, assister aux réunions.

S'agissant des fonds disposant de programmes de prêt de titres, au moins 20 % de chaque position est systématiquement réservée en vue d'un vote (sauf pour les positions qui se négocient sur des marchés pratiquant le blocage des actions, auquel cas la fraction réservée peut être plus petite).

Pour plus d'informations sur la manière dont la société de gestion gère les activités de prêt de titres durant la période de vote, veuillez consulter notre politique de vote disponible à l'adresse suivante : <https://www.candriam.com/en/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>.

(*) <https://www.candriam.com/en/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>

Directive européenne sur les droits des actionnaires (SRD II) (1)

Conformément aux règles de transparence énoncées dans la directive européenne « Droits des actionnaires » et relatives à la divulgation annuelle aux investisseurs institutionnels, vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur la stratégie d'investissement mise en œuvre par Candriam et la contribution de cette stratégie à la performance à moyen et long terme du fonds.

Vous pouvez soumettre votre demande à l'adresse suivante : <https://www.candriam.fr/contact/>.

(1) Directive (UE) 2017/828 du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2007/36/CE en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires.

Compartiments	Taux de rotation du portefeuille (%) [*]
Candriam Equities L Australia	-5.36
Candriam Equities L Biotechnology	47.68
Candriam Equities L Emerging Markets	198.57
Candriam Equities L EMU Innovation	73.12
Candriam Equities L Europe Innovation	0.55
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	47.38
Candriam Equities L Global Demography	169.88



Informations supplémentaires non auditées

Compartiments	Taux de rotation du portefeuille (%)*
Candriam Equities L Life Care	104.54
Candriam Equities L Meta Globe	23.74
Candriam Equities L Oncology Impact	11.32
Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology	6.93

* Formule utilisée : $[(Total\ achats + total\ ventes) - (total\ souscriptions + total\ rachats)] / Moyenne\ des\ actifs\ nets\ pendant\ l'exercice\ sous\ revue$

Informations relatives à la politique de rémunération

La directive européenne 2014/91/UE modifiant la directive 2009/65/CE concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, applicable à la SICAV, est entrée en vigueur le 18 mars 2016. Elle est transposée en droit national par la loi luxembourgeoise du 10 mai 2016 transposant la directive 2014/91/UE. En raison de cette nouvelle réglementation, la SICAV est tenue de publier les informations relatives à la rémunération des salariés identifiés au sens de la Loi dans le rapport annuel.

Candriam détient une double licence, d'une part, en tant que société de gestion conformément à l'article 15 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif et, d'autre part, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs conformément à la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs. Les responsabilités incombant à Candriam en vertu de ces deux lois sont relativement similaires et Candriam considère que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relatives à l'administration des OPCVM et des fonds d'investissement alternatifs.

Au cours de son exercice clos le 31 décembre 2022, Candriam a versé les sommes suivantes à son personnel :

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : 16.496.391 euros.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : 7.603.281 euros.
- Nombre de bénéficiaires : 147.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de Candriam ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous montrent également le montant agrégé des rémunérations globales chez Candriam.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : 4.123.181 euros.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de Candriam dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont elle est la Société de Gestion (hors direction générale) : 2.274.454 euros.

Rémunérations payées par Candriam au personnel de sa succursale belge (Candriam - Succursale belge), agissant en qualité de gestionnaire d'investissement durant l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : 24.652.347 euros.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : 10.435.950 euros.
- Nombre de bénéficiaires : 256.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes du gestionnaire d'investissement ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous indiquent également le montant agrégé des rémunérations globales au niveau du gestionnaire d'investissement.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : EUR : 5.059.679.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont il est le gestionnaire d'investissement (hors direction générale) : 4.582.833 euros.

Rémunérations payées par Candriam au personnel de sa succursale française (Candriam – Succursale française), agissant en qualité de gestionnaire(s) d'investissement durant l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : 18.384.879 euros.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : 9.558.325 euros.
- Nombre de bénéficiaires : 202.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes du gestionnaire d'investissement ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous indiquent également le montant agrégé des rémunérations globales au niveau du gestionnaire d'investissement.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : 3.634.215 euros.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont il est le gestionnaire d'investissement (hors direction générale) : 3.398.975 euros.

La politique de rémunération a été révisée pour la dernière fois par le comité de rémunération de Candriam le 29 janvier 2021 et a été adoptée par le Conseil d'Administration de Candriam.



Informations supplémentaires non auditées

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement (UE) n°648/2012

a) Données globales

En ce qui concerne les opérations de prêt sur titres et les Total Return Swaps, la valeur marchande totale des titres prêtés au 31 décembre 2022 est la suivante :

Compartiment	Devise	Valeur d'évaluation (en termes absolus)	% du total des actifs pouvant être prêtés	% valeur nette d'inventaire totale
Candriam Equities L Biotechnology	USD	107,232,280	6.18	6.07
Candriam Equities L Emerging Markets	EUR	195,701	0.02	0.02
Candriam Equities L EMU Innovation	EUR	3,149,903	5.51	5.35
Candriam Equities L Europe Innovation	EUR	143,865,296	11.78	11.59
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	EUR	66,369,061	8.82	8.38

b) Données de concentration

• Prêts de titres

Les 10 principales contreparties sur l'ensemble des transactions de prêts de titres au 31 décembre 2022 sont les suivantes :

Candriam Equities L Biotechnology

Contrep partie	Volumes bruts pour positions ouvertes
NATIXIS	52,515,957
BP2S	50,939,258
BANK OF NOVA SCOTIA	2,743,366
MORGAN STANLEY EUROPE SE	865,584
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE EQ	563,935

Candriam Equities L Emerging Markets

Contrep partie	Volumes bruts pour positions ouvertes
BP2S	195,958

Candriam Equities L EMU Innovation

Contrep partie	Volumes bruts pour positions ouvertes
SOCIETE GENERALE EQUITIES	1,385,963
NATIXIS	1,167,480
CACIB	560,448

Candriam Equities L Europe Innovation

Contrep partie	Volumes bruts pour positions ouvertes
CACIB	48,116,954
SOCIETE GENERALE EQUITIES	35,554,286
BARC EQTY	33,019,052
NATIXIS	15,204,731
BP2S	8,089,620
MORGAN STANLEY EUROPE SE	1,821,196

Candriam Equities L Europe Optimum Quality

Contrep partie	Volumes bruts pour positions ouvertes
CACIB	44,580,313
SOCIETE GENERALE EQUITIES	15,647,060
BP2S	3,635,603
NATIXIS	1,516,424
UNICREDIT AG	53,400



Informations supplémentaires non auditées

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement (UE) n°648/2012 (suite)

Les 10 principaux émetteurs de garanties reçues sur les activités de prêt de titres au 31 décembre 2022 sont les suivants :

Candriam Equities L Biotechnology

Contrepartie	Volumes bruts pour positions ouvertes
SPLUNK INC	19,582,288
JAPA 20 0.5 12-38	18,946,434
FERGUSON PLC	18,535,636
KOMM 0.625 06-25	13,530,521
ATLASSIAN CORP-A	13,158,455
WORKDAY INC-A	8,023,584
BANCO SANTANDER	7,828,961
IBERDROLA SA	5,493,025
EURO ST 0.375 09-25	5,459,669
HP ENTE 4.9 10-25	5,208,310

Candriam Equities L Emerging Markets

Contrepartie	Volumes bruts pour positions ouvertes
LIBERTY MEDIA-C	19,534
SPLUNK INC	19,532
SKECHERS USA-A	19,527
JAPAN 0.1 03-27	19,521
PINTEREST INC -A	19,519
CROWDSTRIKE HO-A	19,515
ASML HOLDING-NY	19,510
YETI HOLDINGS IN	19,505
DOCUSIGN INC	19,503
JAPAN 1.2 03-35	19,499

Candriam Equities L EMU Innovation

Contrepartie	Volumes bruts pour positions ouvertes
AROU 5.375 03-29	205,283
US BAN 0.85 06-24	161,861
CRED SU 0.25 01-26	138,569
MIZU FINA FLR 04-23	138,340
METR LI 1.875 01-27	138,232
BNP PAR FLR 05-23	137,688
WELLS FARGO COMPAN	137,669
HEAL PR 2.125 12-28	116,675
REGE CE 3.7 06-30	116,629
DEUT TEL 8.25 06 30	116,392

Candriam Equities L Europe Innovation

Contrepartie	Volumes bruts pour positions ouvertes
ENEL SPA	8,921,221
REPSOL SA	7,784,272
SIKA AG 0.15 06-25	7,331,161
NORDEA BANK ABP	4,811,691
UBS GROUP AG	4,309,261
NINTENDO CO LTD	4,228,390
GOLD SA 3.375 03-25	4,003,698
HORIZON THERAPEU	3,980,677
NIPPON STEEL COR	3,962,624
YARA INTL ASA	3,853,583

Candriam Equities L Europe Optimum Quality

Contrepartie	Volumes bruts pour positions ouvertes
NORDEA BANK ABP	8,565,660
ENEL SPA	4,457,167
HORIZON THERAPEU	4,456,103
UBS GROUP AG	4,456,100
REPSOL SA	4,456,098
NINTENDO CO LTD	4,456,089
MITSUMI CHEMICALS	3,459,746
CITIGROUP INC	3,428,575
ASSA ABLOY AB-B	3,393,036
SVEN HA 0.5 02-30	1,564,183



Informations supplémentaires non auditées

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement (UE) n°648/2012 (suite)

- Contrats de prise en pension**

Les 10 principales contreparties sur l'ensemble des contrats de prise en pension au 31 décembre 2022 sont les suivantes :

Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities

Contrepartie	Données de concentration pour positions ouvertes
Caceis Bank, Lux. Branch	26,657,556

Les 10 principaux émetteurs de garanties reçues sur les activités de contrats de prise en pension au 31 décembre 2022 sont les suivants :

Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities

Contrepartie	Montant total des garanties
Caceis Bank, Lux. Branch	768,000

Il n'y pas de réutilisation des garanties liées aux Total Return Swaps.

c) Conservation des garanties reçues

Chaque compartiment a CACEIS Bank, Luxembourg Branch comme dépositaire des garanties reçues. Toutes les opérations sont des opérations tripartites.

Il n'y pas de réutilisation des garanties liées aux opérations de prêt de titres.

Compartiments	Devise	Espèces	Obligations	Actions	Montant total des garanties
Candriam Equities L Biotechnology	USD	0	63,591,447	126,017,500	189,608,947
Candriam Equities L Emerging Markets	EUR	0	168,013	331,144	499,157
Candriam Equities L EMU Innovation	EUR	0	2,558,061	774,183	3,332,244
Candriam Equities L Europe Innovation	EUR	0	45,081,715	112,478,761	157,560,476
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	EUR	0	20,781,643	51,289,157	72,070,800

d) Données de transaction agrégées

Les échéances des garanties liées aux opérations de gré à gré sont les suivantes :

- Prêts de titres**

Compartiments	Devise	de 1 mois à 3 mois	de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an	Maturités ouvertes	Montant total des garanties
Candriam Equities L Biotechnology	USD	0	0	63,591,447	126,017,500	189,608,947
Candriam Equities L Emerging Markets	EUR	0	0	168,013	331,144	499,157
Candriam Equities L EMU Innovation	EUR	0	0	2,558,061	774,183	3,332,244
Candriam Equities L Europe Innovation	EUR	0	0	45,081,715	112,478,761	157,560,476
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	EUR	0	0	20,781,643	51,289,157	72,070,800

- Contrats de prise en pension**

Compartiments	Devise	de 1 mois à 3 mois	de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an	Maturités ouvertes	Montant total des garanties
Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	EUR	0	0	23,104,500	0	23,104,500



Informations supplémentaires non auditées

Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)

Candriam Equities L Australia, Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities :

Les compartiments susmentionnés sont classés sous l'article 6 en vertu du SFDR.

Ils n'intègrent pas systématiquement de caractéristiques ESG dans le cadre de gestion. Néanmoins, des risques de durabilité sont pris en compte dans les décisions d'investissement prises en vertu de la politique d'exclusion de Candriam, qui exclut certaines activités controversées.

Taxonomie (article 6) :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental et le compartiment ne doit par conséquent pas publier d'informations sur l'alignement avec la Taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ OUI	●● ☒ NON
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 90% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels qui sont à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte des pratiques dans les questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises.
- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnelles, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc et uranium appauvri).
- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis

de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à " ne pas causer de préjudice important " à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 33 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section " Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité? "

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

Non applicable car aucune donnée de la période précédente n'est disponible.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient avoir une incidence positive sur l'environnement et dans les domaines sociaux à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 33 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'" investissement durable " et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant à " ne pas causer de préjudice important ", en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des " principales incidences négatives " ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

----- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Principal adverse impacts are the most significant negative impacts of investment decisions on sustainability factors relating to environmental, social and employee matters, respect for human rights, anti-corruption and anti-bribery matters.

La prise en compte des " principales incidences négatives " est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Activités de mobilisation des entreprises, au moyen de sessions de dialogue et de vote, qui contribuent à éviter les incidences négatives ou à en réduire l'ampleur. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

À l'échelle du Compartiment, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens (cf. Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/en/private/sfdr/>) :

- Engagement et vote : afin d'éviter et/ou de réduire l'incidence négative sur les objectifs durables, le Compartiment a également tenu compte des incidences négatives dans ses interactions avec les entreprises, par le biais du dialogue et du vote. Candriam a accordé la priorité à ses activités d'engagement et de vote en fonction d'une évaluation des défis ESG les plus importants et les plus pertinents, auxquels font face les secteurs et les émetteurs, en tenant compte des incidences financières et sociales et des incidences sur les parties prenantes. Par conséquent, le niveau d'engagement avec chaque entreprise au sein d'un même produit peut varier et est assujéti à la méthodologie de hiérarchisation des priorités de Candriam.
 - Dialogue :

Le climat (PAI1 à PAI6) est de toute évidence au centre de nos échanges avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

Notre objectif est évidemment d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de soutenir un tel alignement. Au-delà de tout engagement à atteindre Zéro émission nette et de la publication d'informations sur les émissions absolues de Scopes 1-2-3, Candriam les encourage donc à fournir des informations sur la façon dont les objectifs à court et à moyen termes sont alignés sur la trajectoire scientifiquement reconnue de 1,5D. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif. Comme l'année dernière, nous continuons de soutenir et de participer activement à plusieurs initiatives collaboratives, telles que Climate action 100+. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans notre rapport annuel sur l'engagement et le vote, disponible sur notre site Internet public (<https://www.candriam.com/en/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>) .

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'augmentation des inégalités observée, plusieurs engagements ont également été effectués concernant la protection des droits de l'homme fondamentaux au niveau de la main-d'œuvre directe et indirecte (due diligence de la chaîne d'approvisionnement) (PAI10, PAI11). Nous avons également mené une campagne d'engagement direct dédiée post-Covid visant à étudier comment les relations avec les parties prenantes avaient été affectées et les changements étaient désormais intégrés comme le " nouveau cadre normal " d'exercice des activités des sociétés en portefeuille de Candriam. Dans le même esprit, la gestion du capital humain est un aspect que nous abordons dans la plupart de nos échanges avec des entreprises. Nous continuons d'appuyer la Workforce Disclosure Initiative, qui défend un meilleur accès à des données fiables, pertinentes et comparables sur la main-d'œuvre directe et indirecte des entreprises.

○ Vote :

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international, notamment les principes établis par l'OCDE ainsi que par l'International Corporate Governance Network (ICGN).

À cet égard, Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils sont disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de notre politique de vote. La rémunération et l'élection des administrateurs concentrent la plupart de nos votes contre la direction. Nous demandons en effet aux entreprises de respecter le principe de rémunération à la performance et nous montrerons notre désaccord dès lors que nous considérons que le niveau de rémunération est excessif ou que les conditions d'attribution ne sont pas assez transparentes ou exigeantes. De même, nous attendons des entreprises qu'elles respectent nos exigences minimales d'indépendance : au sein des conseils d'administration qui ne répondent pas à cette exigence, nous nous opposons à la (re-)élection des administrateurs non indépendants, à l'exception du CEO. La diversité (PAI13) et le niveau d'expertise du conseil d'administration sont bien entendu également pris en compte dans ces votes.

En outre, Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter.

Dans l'intérêt de ses clients, Candriam tient compte de l'opinion ESG interne sur les sociétés en portefeuille, mais également des résultats de l'engagement auprès d'elles, dans ses choix de vote.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance. Plus précisément, Candriam se félicite de l'introduction de résolutions « Say-on-Climat » parrainées par la direction. Candriam a construit un cadre détaillé à appliquer à chaque résolution « Say-on-Climat », qui évalue la rigueur et l'alignement de la stratégie de transition de l'entreprise avec une trajectoire vers l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050. Par conséquent, la plupart d'entre elles n'ont pas obtenu notre appui pendant la période.

- Exclusion : Le filtrage négatif de Candriam sur les entreprises ou les pays vise à éviter les investissements dans des activités ou des pratiques préjudiciables et peut conduire à des exclusions liées à l'incidence négative d'entreprises ou d'émetteurs.
- Suivi : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives, y compris le reporting au niveau du Compartiment. Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Compartiment. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Compartiment :

Indicateurs	Résultats
10 - Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	0.00%
14 - Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	0.00%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
REGENERON PHARMACEUTICALS INC	Biotechnology	6.87%	US
GILEAD SCIENCES INC	Biotechnology	6.56%	US
AMGEN INC	Pharmaceuticals	5.85%	US
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	Biotechnology	5.38%	US
BIOGEN IDEC INC	Pharmaceuticals	4.12%	US
ALNYLAM PHARMACEUTICALS INC	Pharmaceuticals	4.04%	US
MODERNA INC	Biotechnology	3.71%	US
SEAGEN INC	Biotechnology	2.73%	US
HORIZON THERAPEUTICS PLC	Pharmaceuticals	2.25%	IE
ASTRAZENECA PLC	Pharmaceuticals	2.13%	GB
ILLUMINA INC	Pharmaceuticals	1.84%	US
BIOMARIN PHARMACEUTICAL INC	Biotechnology	1.78%	US
GENMAB AS	Biotechnology	1.78%	DK
XENON PHARMA --- REGISTERED SHS	Pharmaceuticals	1.64%	CA
INCYTE CORP	Biotechnology	1.63%	US

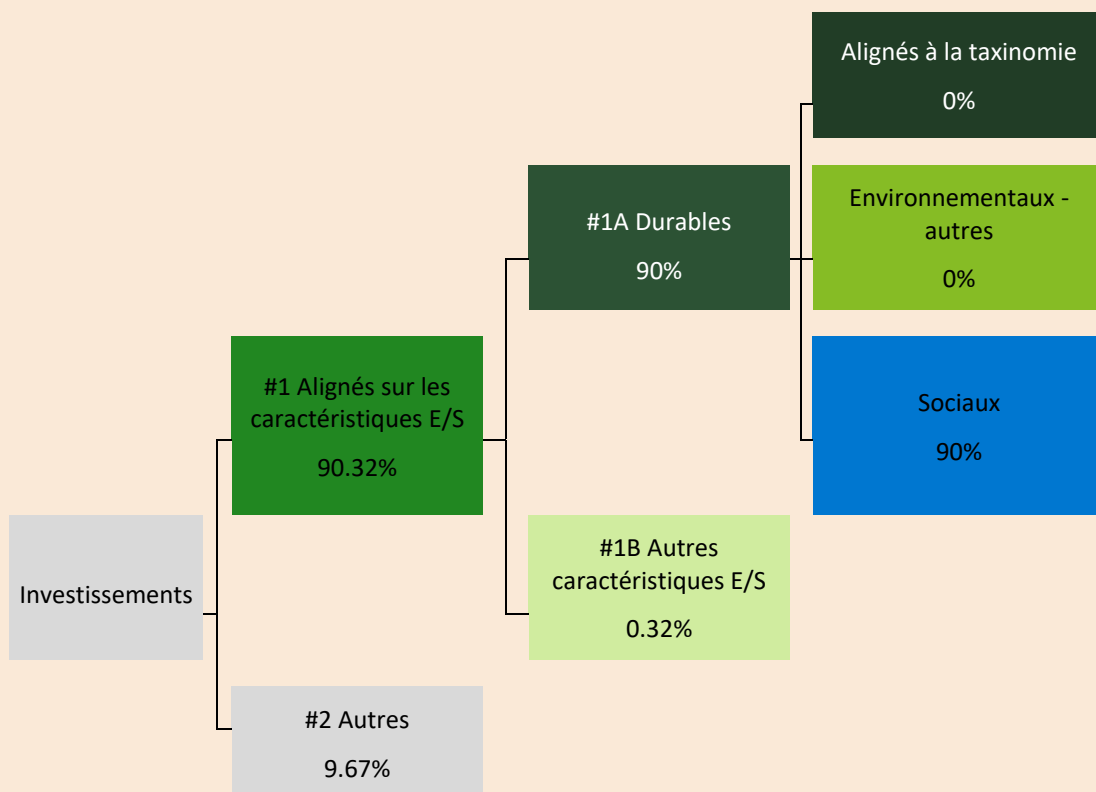
Des différences mineures peuvent exister entre les données ci-dessus et les données correspondantes dans la section "Portefeuille-titres" du rapport annuel en raison du processus d'arrondi des chiffres.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques.

● ***In which economic sectors were the investments made?***

Secteur	Proportion
Biotechnology	50.90%
Pharmaceuticals	40.66%
Banks and other financial institutions	2.51%
Electronics and semiconductors	1.46%
Machine and apparatus construction	1.34%
Miscellaneous services	0.78%
Healthcare	0.60%

Des différences mineures peuvent exister entre les données ci-dessus et les données correspondantes dans la section "Portefeuille-titres" du rapport annuel en raison du processus d'arrondi des chiffres.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹ ?



Oui

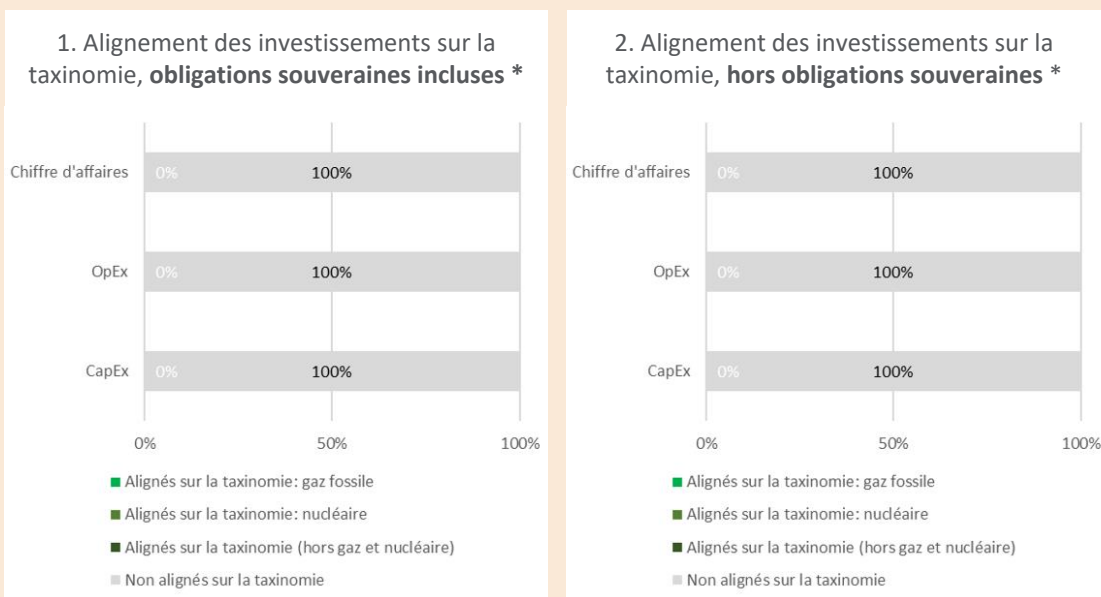
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire



Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation de changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable car aucune donnée de la période précédente n'est disponible.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 0 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2022 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 90 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie " Autres " peuvent représenter 9,67 % de l'actif net total du Compartiment.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- des liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;
- des investissements présentant des caractéristiques E/S au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement E/S de Candriam. Il est prévu de vendre ces investissements ;
- Autres investissements (y compris les produits dérivés mono-émetteurs) achetés à des fins de diversification et qui ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'un filtrage ESG ou pour lesquels des données ESG ne sont pas disponibles ;
- Produits dérivés autres que mono-émetteurs qui peuvent être utilisés à des fins de gestion de portefeuille efficace et/ou à des fins de couverture et/ou temporairement à la suite de souscriptions/rachats.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence, le Compartiment a ouvert des positions dans des émetteurs présentant un profil ESG positif, sur la base d'une évaluation indépendante des notes ESG de Candriam. Esai et Zealand Pharmaceuticals, pour lesquelles nous prévoyons également des annonces cliniques positives, constituent deux exemples de ce point.

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence, le Compartiment a renforcé des positions dans des émetteurs présentant un profil ESG positif, sur la base d'une évaluation indépendante des notes ESG de Candriam. Relay, qui a publié des données cliniques positives et dont la note ESG interne a été relevée de 6 à 5 en août (sur une échelle de 1 à 10, 1 représentant la meilleure note et 10 la pire), donne un bon exemple de ce point.

Afin de matérialiser la prise en compte des enjeux liés au changement climatique, l'empreinte carbone des entreprises est mesurée. Au 31/12/2022, l'empreinte carbone du fonds s'élevait à 2,46 t éq CO₂ par million d'euros investis, contre à 3,25 t éq CO₂/million d'euros investis pour l'indice de référence du fonds.



Les indices de référence sont des indices permettant

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ OUI	●● ☒ NON
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 73% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels qui sont à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte des pratiques dans les questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises.
- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnelles, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc et uranium appauvri).
- obtenant une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence
- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à " ne pas causer de préjudice important " à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 10 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section " Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité? "

Indicateurs de durabilité	Valeur	Benchmark
Carbon Footprint - Corporate - Scope 1&2 - Lower than bench	25.41	167.82

... et par rapport aux périodes précédentes ?

Non applicable car aucune donnée de la période précédente n'est disponible.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'exclusions ainsi que de l'utilisation d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et avoir une incidence positive sur l'environnement et dans les domaines sociaux à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 10 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'" investissement durable " et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant à " ne pas causer de préjudice important ", en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des " principales incidences négatives ",
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Principal adverse impacts are the most significant negative impacts of investment decisions on sustainability factors relating to environmental, social and employee matters, respect for human rights, anti-corruption and anti-bribery matters.

La prise en compte des " principales incidences négatives " est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Activités de mobilisation des entreprises, au moyen de sessions de dialogue et de vote, qui contribuent à éviter les incidences négatives ou à en réduire l'ampleur. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

À l'échelle du Compartiment, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens (cf. Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/en/private/sfdr/>) :

- Engagement et vote : afin d'éviter et/ou de réduire l'incidence négative sur les objectifs durables, le Compartiment a également tenu compte des incidences négatives dans ses interactions avec les entreprises, par le biais du dialogue et du vote. Candriam a accordé la priorité à ses activités d'engagement et de vote en fonction d'une évaluation des défis ESG les plus importants et les plus pertinents, auxquels font face les secteurs et les émetteurs, en tenant compte des incidences financières et sociales et des incidences sur les parties prenantes. Par conséquent, le niveau d'engagement avec chaque entreprise au sein d'un même produit peut varier et est assujéti à la méthodologie de hiérarchisation des priorités de Candriam.

- Dialogue :

Le climat (PAI1 à PAI6) est de toute évidence au centre de nos échanges avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

Notre objectif est évidemment d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de soutenir un tel alignement. Au-delà de tout engagement à atteindre Zéro émission nette et de la publication d'informations sur les émissions absolues de Scopes 1-2-3, Candriam les encourage donc à fournir des informations sur la façon dont les objectifs à court et à moyen termes sont alignés sur la trajectoire scientifiquement reconnue de 1,5D. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif. Comme l'année dernière, nous continuons de soutenir et de participer activement à plusieurs initiatives collaboratives, telles que Climate action 100+. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans notre rapport annuel sur l'engagement et le vote, disponible sur notre site Internet public (<https://www.candriam.com/en/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>) .

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'augmentation des inégalités observée, plusieurs engagements ont également été effectués concernant la protection des droits de l'homme fondamentaux au niveau de la main-d'œuvre directe et indirecte (due diligence de la chaîne d'approvisionnement) (PAI10, PAI11). Nous avons également mené une campagne d'engagement direct dédiée post-Covid visant à étudier comment les relations avec les parties prenantes avaient été affectées et les changements étaient désormais intégrés comme le "nouveau cadre normal" d'exercice des activités des sociétés en portefeuille de Candriam. Dans le même esprit, la gestion du capital humain est un aspect que nous abordons dans la plupart de nos échanges avec des entreprises. Nous continuons d'appuyer la Workforce Disclosure Initiative, qui défend un meilleur accès à des données fiables, pertinentes et comparables sur la main-d'œuvre directe et indirecte des entreprises.

- Vote :

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international, notamment les principes établis par l'OCDE ainsi que par l'International Corporate Governance Network (ICGN).

À cet égard, Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils sont disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de notre politique de vote. La rémunération et l'élection des administrateurs concentrent la plupart de nos votes contre la direction. Nous demandons en effet aux entreprises de respecter le principe de rémunération à la performance et nous montrerons notre désaccord dès lors que nous considérons que le niveau de rémunération est excessif ou que les conditions d'attribution ne sont pas assez transparentes ou exigeantes. De même, nous attendons des entreprises qu'elles respectent nos exigences minimales d'indépendance : au sein des conseils d'administration qui ne répondent pas à cette exigence, nous nous opposons à la (re-)élection des administrateurs non indépendants, à l'exception du CEO.

La diversité (PAI13) et le niveau d'expertise du conseil d'administration sont bien entendu également pris en compte dans ces votes.

En outre, Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter.

Dans l'intérêt de ses clients, Candriam tient compte de l'opinion ESG interne sur les sociétés en portefeuille, mais également des résultats de l'engagement auprès d'elles, dans ses choix de vote.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance. Plus précisément, Candriam se félicite de l'introduction de résolutions « Say-on-Climate » parrainées par la direction. Candriam a construit un cadre détaillé à appliquer à chaque résolution « Say-on-Climate », qui évalue la rigueur et l'alignement de la stratégie de transition de l'entreprise avec une trajectoire vers l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050. Par conséquent, la plupart d'entre elles n'ont pas obtenu notre appui pendant la période.

- Exclusion : Le filtrage négatif de Candriam sur les entreprises ou les pays vise à éviter les investissements dans des activités ou des pratiques préjudiciables et peut conduire à des exclusions liées à l'incidence négative d'entreprises ou d'émetteurs.
- Suivi : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives, y compris le reporting au niveau du Compartiment. Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Compartiment. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Compartiment :

Indicateurs	Résultats
10 - Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	3.11%*
14 - Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	0.00%

*Samsung Electronics s'est vu attribuer un drapeau rouge sur les normes de gouvernance d'entreprise, du fait de préoccupations entourant l'abus de pouvoir par la Direction de l'entreprise et la famille fondatrice, et d'un manque de contrôle indépendant de la part du Conseil d'Administration. Cela rend l'entreprise inéligible aux fonds SFDR Art 8, en raison des critères de bonne gouvernance. Par ailleurs, nous constatons que Samsung dispose déjà d'un Comité d'audit au niveau du Conseil d'Administration et d'un Comité de gouvernance composé d'administrateurs externes qui ont été nommés par le Comité de nomination. Le Comité de nomination de Samsung est lui aussi entièrement composé d'administrateurs externes. Par conséquent, en apparence, les critères de gouvernance indépendante semblent satisfaits. Les dysfonctionnements de Samsung en matière de gouvernance d'entreprise découlent donc probablement de sa culture d'entreprise. Par conséquent, nous pensons que cela vaut la peine de s'engager auprès de Samsung Electronics pour mieux comprendre sa culture d'entreprise et déterminer comment améliorer sa gouvernance. Au cours de la période d'engagement, Samsung sera placée sous le statut « Under Review » (en cours d'examen) en ce qui concerne les critères de bonne gouvernance. Pendant ce temps, la participation de Candriam au sein de Samsung ne peut pas augmenter.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO	Electronics and semiconductors	6.26%	TW
TENCENT HOLDINGS LTD	Internet and internet services	4.41%	KY
ALIBABA GROUP	Miscellaneous services	3.59%	KY
MEITUAN - SHS 114A/REG S	Internet and internet services	2.76%	KY
PING AN INS (GRP) CO -H-	Insurance	2.32%	CN
JD.COM INC - CL A	Retail trade and department stores	2.25%	KY
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	Electronics and semiconductors	2.02%	KR
SAMSUNG SDI CO LTD	Electronics and semiconductors	1.79%	KR
RELIANCE INDUSTRIES DEMATERIALIZED	Chemicals	1.73%	IN
HDFC BANK - REGISTERED SHS	Banks and other financial institutions	1.72%	IN
BANK CENTRAL ASIA DEP	Banks and other financial institutions	1.63%	ID
SAMSUNG BIOLOGICS CO LTD	Biotechnology	1.62%	KR
BHARTI AIRTEL LTD(DEMATERIALIZED)	Communication	1.58%	IN
AXIS BANK	Banks and other financial institutions	1.55%	IN
CHAILEASE HOLDING COMPANY LTD	Banks and other financial institutions	1.49%	TW

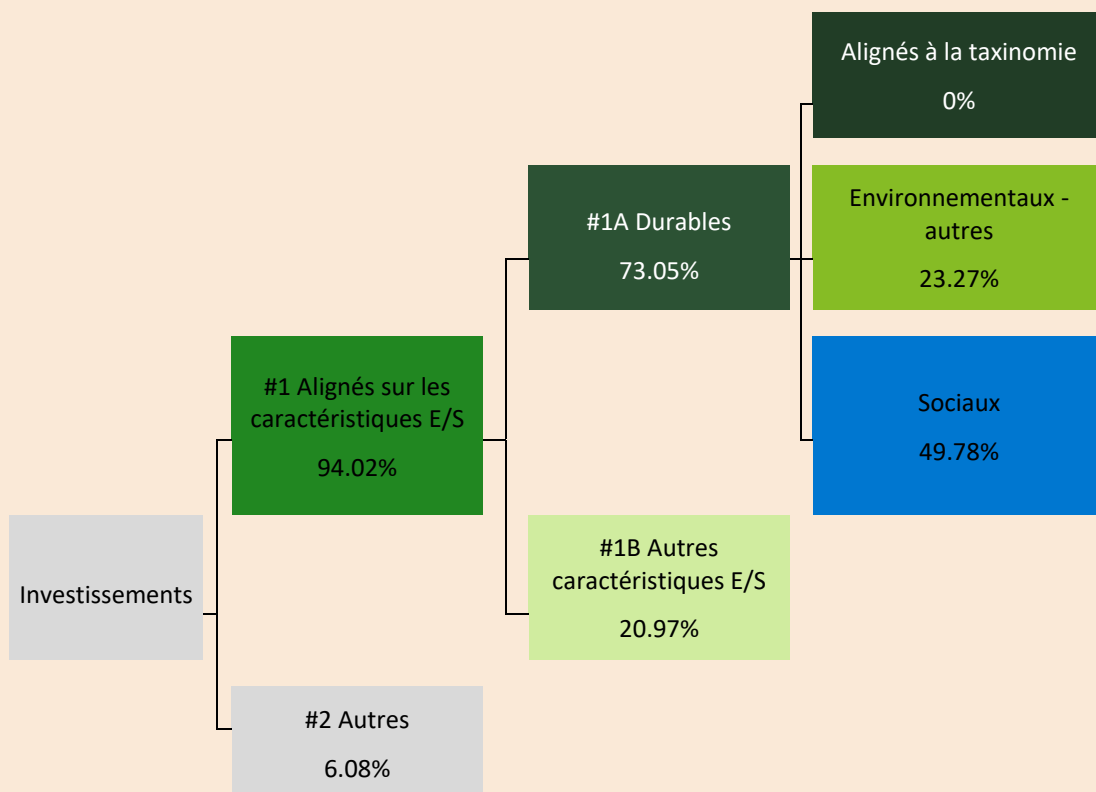
Des différences mineures peuvent exister entre les données ci-dessus et les données correspondantes dans la section "Portefeuille-titres" du rapport annuel en raison du processus d'arrondi des chiffres.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques.

● ***In which economic sectors were the investments made?***

Secteur	Proportion
Banks and other financial institutions	17.37%
Electronics and semiconductors	14.26%
Internet and internet services	11.66%
Foods and non alcoholic drinks	6.00%
Retail trade and department stores	5.00%
Machine and apparatus construction	4.18%
Chemicals	4.00%
Electrical engineering	3.97%
Pharmaceuticals	3.70%
Miscellaneous services	3.59%
Insurance	3.30%
Communication	3.05%
Biotechnology	2.81%
Road vehicles	2.66%
Transportation	1.93%

Des différences mineures peuvent exister entre les données ci-dessus et les données correspondantes dans la section "Portefeuille-titres" du rapport annuel en raison du processus d'arrondi des chiffres.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹ ?



Oui

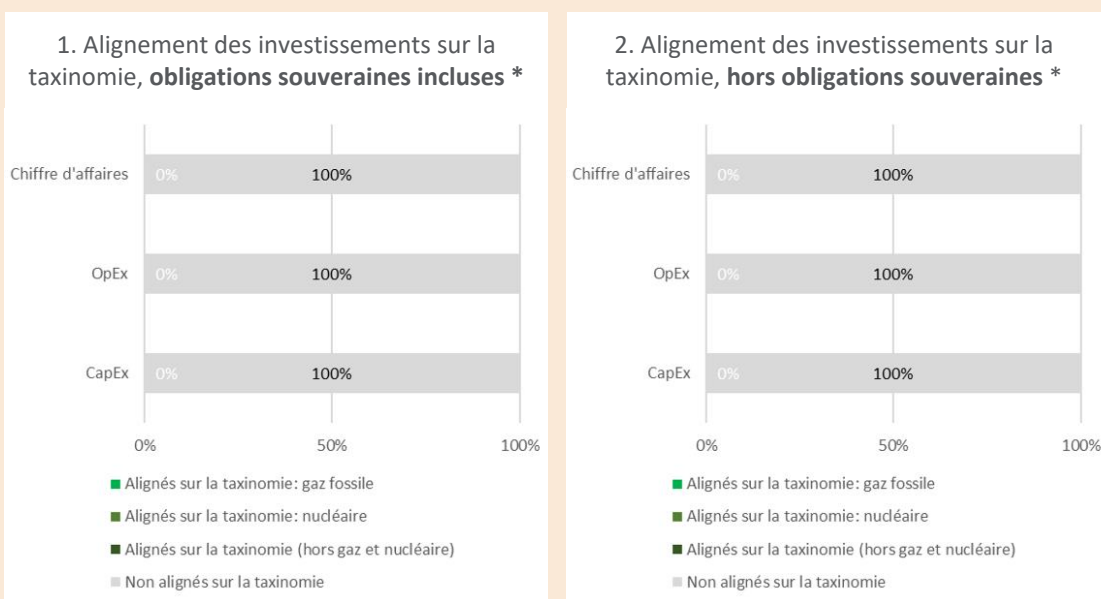
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire



Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation de changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable car aucune donnée de la période précédente n'est disponible.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 23,27 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2022 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 49,78 %



● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements relevant de la catégorie " Autres " peuvent représenter 6,08 % de l'actif net total du Compartiment.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- des liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;
- des investissements présentant des caractéristiques E/S au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement E/S de Candriam. Il est prévu de vendre ces investissements ;
- Autres investissements (y compris les produits dérivés mono-émetteurs) achetés à des fins de diversification et qui ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'un filtrage ESG ou pour lesquels des données ESG ne sont pas disponibles ;
- Produits dérivés autres que mono-émetteurs qui peuvent être utilisés à des fins de gestion de portefeuille efficace et/ou à des fins de couverture et/ou temporairement à la suite de souscriptions/rachats.



● **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence, nous avons exclu/vendu les investissements suivants dont les émetteurs n'avaient pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales :

- S-Oil : Sur la base de l'analyse de controverse basée sur des normes de Candriam, S-Oil reste exclu en 2022 pour avoir enfreint de manière significative et répétée les normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par les Nations Unies Pacte Mondial de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Par conséquent, le fonds a liquidé son exposition à la valeur en 2022.
- China Petroleum & Chemical Corporation : Sur la base de l'analyse de controverse basée sur des normes de Candriam, China Petroleum & Chemical Corporation reste exclu en 2022 pour avoir enfreint de manière significative et répétée les normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par les Nations Unies Pacte Mondial de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Par conséquent, le fonds a liquidé son exposition à la valeur en 2022.
- Mol Hungarian Oil & Gas : Sur la base de l'analyse de controverse basée sur des normes de Candriam, Mol Hungarian Oil & Gas reste exclu en 2022 pour avoir enfreint de manière significative et répétée les normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par les Nations Unies Pacte Mondial de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Par conséquent, le fonds a liquidé sa position dans l'entreprise.

Afin de matérialiser la prise en compte des enjeux liés au changement climatique, l'empreinte carbone des entreprises est mesurée. Au 31/12/2022, l'empreinte carbone du fonds s'élevait à 25,41 t éq CO₂ par million d'euros investis, contre à 167,82 t éq CO₂/million d'euros investis pour l'indice de référence du fonds.

Le Compartiment vise à obtenir un score ESG, calculé par le biais de la méthodologie ESG développée par Candriam, supérieur à celui son indice de référence. Au 31/12/2022, le score ESG global du Compartiment s'établissait score à 47,89, contre 44,87 pour l'indice de référence.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ OUI	●● ☒ NON
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 97% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels qui sont à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte des pratiques dans les questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises.
- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnelles, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc et uranium appauvri).
- obtenant une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence
- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à " ne pas causer de préjudice important " à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 33 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section " Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité? "

Indicateurs de durabilité	Valeur	Benchmark
Carbon Footprint - Corporate - Scope 1&2 - Lower than bench	22.20	94.48
ESG Score - Corporate - Higher than bench	60.16	53.34

... et par rapport aux périodes précédentes ?

Non applicable car aucune donnée de la période précédente n'est disponible.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'exclusions ainsi que de l'utilisation d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et avoir une incidence positive sur l'environnement et dans les domaines sociaux à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 33 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'" investissement durable " et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant à " ne pas causer de préjudice important ", en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des " principales incidences négatives ",
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Principal adverse impacts are the most significant negative impacts of investment decisions on sustainability factors relating to environmental, social and employee matters, respect for human rights, anti-corruption and anti-bribery matters.

La prise en compte des " principales incidences négatives " est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Activités de mobilisation des entreprises, au moyen de sessions de dialogue et de vote, qui contribuent à éviter les incidences négatives ou à en réduire l'ampleur. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

À l'échelle du Compartiment, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens (cf. Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/en/private/sfdr/>) :

- Engagement et vote : afin d'éviter et/ou de réduire l'incidence négative sur les objectifs durables, le Compartiment a également tenu compte des incidences négatives dans ses interactions avec les entreprises, par le biais du dialogue et du vote. Candriam a accordé la priorité à ses activités d'engagement et de vote en fonction d'une évaluation des défis ESG les plus importants et les plus pertinents, auxquels font face les secteurs et les émetteurs, en tenant compte des incidences financières et sociales et des incidences sur les parties prenantes. Par conséquent, le niveau d'engagement avec chaque entreprise au sein d'un même produit peut varier et est assujéti à la méthodologie de hiérarchisation des priorités de Candriam.
 - Dialogue :

Le climat (PAI1 à PAI6) est de toute évidence au centre de nos échanges avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

Notre objectif est évidemment d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de soutenir un tel alignement. Au-delà de tout engagement à atteindre Zéro émission nette et de la publication d'informations sur les émissions absolues de Scopes 1-2-3, Candriam les encourage donc à fournir des informations sur la façon dont les objectifs à court et à moyen termes sont alignés sur la trajectoire scientifiquement reconnue de 1,5D. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif. Comme l'année dernière, nous continuons de soutenir et de participer activement à plusieurs initiatives collaboratives, telles que Climate action 100+. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans notre rapport annuel sur l'engagement et le vote, disponible sur notre site Internet public (<https://www.candriam.com/en/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>) .

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'augmentation des inégalités observée, plusieurs engagements ont également été effectués concernant la protection des droits de l'homme fondamentaux au niveau de la main-d'œuvre directe et indirecte (due diligence de la chaîne d'approvisionnement) (PAI10, PAI11). Nous avons également mené une campagne d'engagement direct dédiée post-Covid visant à étudier comment les relations avec les parties prenantes avaient été affectées et les changements étaient désormais intégrés comme le " nouveau cadre normal " d'exercice des activités des sociétés en portefeuille de Candriam. Dans le même esprit, la gestion du capital humain est un aspect que nous abordons dans la plupart de nos échanges avec des entreprises. Nous continuons d'appuyer la Workforce Disclosure Initiative, qui défend un meilleur accès à des données fiables, pertinentes et comparables sur la main-d'œuvre directe et indirecte des entreprises.

○ Vote :

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international, notamment les principes établis par l'OCDE ainsi que par l'International Corporate Governance Network (ICGN).

À cet égard, Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils sont disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de notre politique de vote. La rémunération et l'élection des administrateurs concentrent la plupart de nos votes contre la direction. Nous demandons en effet aux entreprises de respecter le principe de rémunération à la performance et nous montrerons notre désaccord dès lors que nous considérons que le niveau de rémunération est excessif ou que les conditions d'attribution ne sont pas assez transparentes ou exigeantes. De même, nous attendons des entreprises qu'elles respectent nos exigences minimales d'indépendance : au sein des conseils d'administration qui ne répondent pas à cette exigence, nous nous opposons à la (re-)élection des administrateurs non indépendants, à l'exception du CEO. La diversité (PAI13) et le niveau d'expertise du conseil d'administration sont bien entendu également pris en compte dans ces votes.

En outre, Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter.

Dans l'intérêt de ses clients, Candriam tient compte de l'opinion ESG interne sur les sociétés en portefeuille, mais également des résultats de l'engagement auprès d'elles, dans ses choix de vote.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance. Plus précisément, Candriam se félicite de l'introduction de résolutions « Say-on-Climat » parrainées par la direction. Candriam a construit un cadre détaillé à appliquer à chaque résolution « Say-on-Climat », qui évalue la rigueur et l'alignement de la stratégie de transition de l'entreprise avec une trajectoire vers l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050. Par conséquent, la plupart d'entre elles n'ont pas obtenu notre appui pendant la période.

- Exclusion : Le filtrage négatif de Candriam sur les entreprises ou les pays vise à éviter les investissements dans des activités ou des pratiques préjudiciables et peut conduire à des exclusions liées à l'incidence négative d'entreprises ou d'émetteurs.
- Suivi : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives, y compris le reporting au niveau du Compartiment. Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Compartiment. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Compartiment :

Indicateurs	Résultats
10 - Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	0.00%
14 - Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	0.00%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BIOMERIEUX SA	Pharmaceuticals	4.54%	FR
KERRY GROUP -A-	Foods and non alcoholic drinks	4.40%	IE
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Electrical engineering	4.28%	FR
DSM KONINKLIJKE	Chemicals	4.23%	NL
CARL ZEISS MEDITEC AG	Pharmaceuticals	4.18%	DE
SYMRIS AG	Chemicals	4.14%	DE
ASML HOLDING NV	Electronics and semiconductors	4.02%	NL
DASSAULT SYST.	Internet and internet services	3.94%	FR
FINECOBANK	Banks and other financial institutions	3.78%	IT
L'OREAL SA	Pharmaceuticals	3.09%	FR
SANOFI	Pharmaceuticals	3.08%	FR
BEIERSDORF AG	Pharmaceuticals	3.04%	DE
KBC GROUPE SA	Banks and other financial institutions	2.98%	BE
ESSILORLUXOTTICA SA	Pharmaceuticals	2.93%	FR
INDITEX SHARE FROM SPLIT	Retail trade and department stores	2.93%	ES

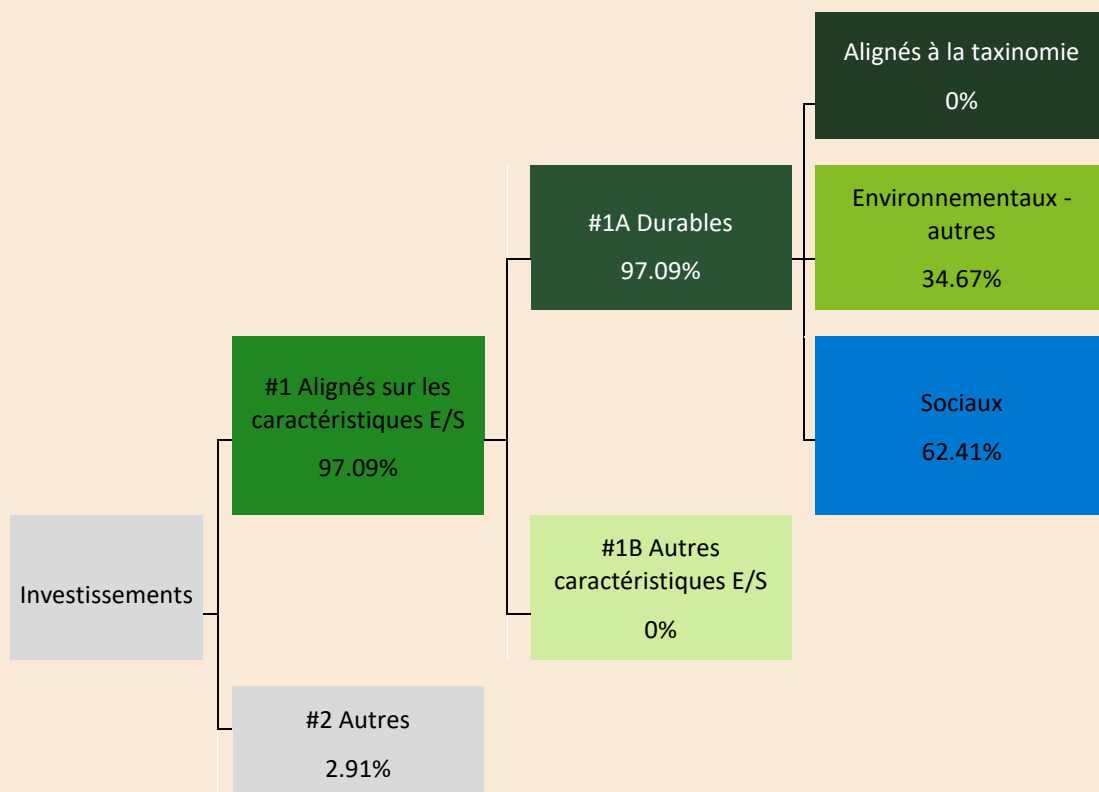
Des différences mineures peuvent exister entre les données ci-dessus et les données correspondantes dans la section "Portefeuille-titres" du rapport annuel en raison du processus d'arrondi des chiffres.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques.

● ***In which economic sectors were the investments made?***

Secteur	Proportion
Pharmaceuticals	23.68%
Internet and internet services	10.88%
Electrical engineering	10.54%
Machine and apparatus construction	10.35%
Banks and other financial institutions	10.14%
Chemicals	9.90%
Electronics and semiconductors	5.38%
Foods and non alcoholic drinks	5.20%
Retail trade and department stores	2.93%
Building materials	2.90%
Biotechnology	2.83%
Real estate	2.36%

Des différences mineures peuvent exister entre les données ci-dessus et les données correspondantes dans la section "Portefeuille-titres" du rapport annuel en raison du processus d'arrondi des chiffres.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹ ?



Oui

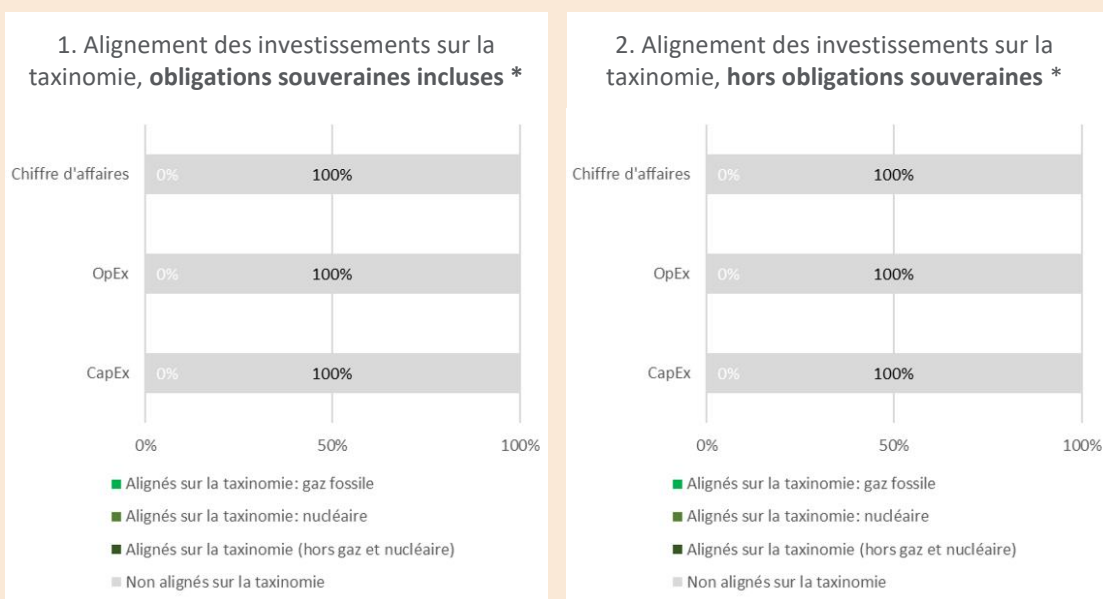
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire



Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation de changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable car aucune donnée de la période précédente n'est disponible.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 34,67 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2022 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 62,41 %



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie " Autres " peuvent représenter 2,91 % de l'actif net total du Compartiment.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- des liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;
- des investissements présentant des caractéristiques E/S au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement E/S de Candriam. Il est prévu de vendre ces investissements ;
- Autres investissements (y compris les produits dérivés mono-émetteurs) achetés à des fins de diversification et qui ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'un filtrage ESG ou pour lesquels des données ESG ne sont pas disponibles ;
- Produits dérivés autres que mono-émetteurs qui peuvent être utilisés à des fins de gestion de portefeuille efficace et/ou à des fins de couverture et/ou temporairement à la suite de souscriptions/rachats.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence, le Compartiment a ouvert des positions dans Fonction des émetteurs présentant un profil ESG positif, sur la base d'une évaluation indépendante des notes ESG de Candriam. Par exemple, le fonds a ouvert une position dans Carl Zeiss. Carl Zeiss est un acteur majeur des dispositifs ophtalmiques (systèmes ophtalmiques, lentilles intraoculaires, laser réfractif, etc.) et des microscopes chirurgicaux. La valeur combine les thèmes de l'" amélioration de la santé ", du " meilleur vieillissement " et de la " numérisation ", avec un solide argumentaire d'investissement fondamental qui s'aligne bien sur tous nos critères ainsi que sur notre cadre d'innovation. Grâce à son leadership technologique, elle a pu devancer ses concurrents dans la plupart de ses secteurs d'activité.

Afin de matérialiser la prise en compte des enjeux liés au changement climatique, l'empreinte carbone des entreprises est mesurée. Au 31/12/2022, l'empreinte carbone du fonds s'élevait à 22 t éq CO₂ par million d'euros investis, contre à 94 t éq CO₂/million d'euros investis pour l'indice de référence du fonds.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

environnementales ou
sociales qu'il promet.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ OUI	●● ☒ NON
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 98% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels qui sont à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte des pratiques dans les questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises.
- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnelles, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc et uranium appauvri).
- obtenant une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence
- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à " ne pas causer de préjudice important " à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 33 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section " Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité? "

Indicateurs de durabilité	Valeur	Benchmark
Carbon Footprint - Corporate - Scope 1&2 - Lower than bench	17.07	77.43
ESG Score - Corporate - Higher than bench	60.71	53.65

... et par rapport aux périodes précédentes ?

Non applicable car aucune donnée de la période précédente n'est disponible.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'exclusions ainsi que de l'utilisation d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et avoir une incidence positive sur l'environnement et dans les domaines sociaux à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 33 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'" investissement durable " et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant à " ne pas causer de préjudice important ", en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des " principales incidences négatives ",
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Principal adverse impacts are the most significant negative impacts of investment decisions on sustainability factors relating to environmental, social and employee matters, respect for human rights, anti-corruption and anti-bribery matters.

La prise en compte des " principales incidences négatives " est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Activités de mobilisation des entreprises, au moyen de sessions de dialogue et de vote, qui contribuent à éviter les incidences négatives ou à en réduire l'ampleur. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

À l'échelle du Compartiment, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens (cf. Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/en/private/sfdr/>) :

- Engagement et vote : afin d'éviter et/ou de réduire l'incidence négative sur les objectifs durables, le Compartiment a également tenu compte des incidences négatives dans ses interactions avec les entreprises, par le biais du dialogue et du vote. Candriam a accordé la priorité à ses activités d'engagement et de vote en fonction d'une évaluation des défis ESG les plus importants et les plus pertinents, auxquels font face les secteurs et les émetteurs, en tenant compte des incidences financières et sociales et des incidences sur les parties prenantes. Par conséquent, le niveau d'engagement avec chaque entreprise au sein d'un même produit peut varier et est assujéti à la méthodologie de hiérarchisation des priorités de Candriam.
 - Dialogue :

Le climat (PAI1 à PAI6) est de toute évidence au centre de nos échanges avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

Notre objectif est évidemment d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de soutenir un tel alignement. Au-delà de tout engagement à atteindre Zéro émission nette et de la publication d'informations sur les émissions absolues de Scopes 1-2-3, Candriam les encourage donc à fournir des informations sur la façon dont les objectifs à court et à moyen termes sont alignés sur la trajectoire scientifiquement reconnue de 1,5D. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif. Comme l'année dernière, nous continuons de soutenir et de participer activement à plusieurs initiatives collaboratives, telles que Climate action 100+. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans notre rapport annuel sur l'engagement et le vote, disponible sur notre site Internet public (<https://www.candriam.com/en/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>) .

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'augmentation des inégalités observée, plusieurs engagements ont également été effectués concernant la protection des droits de l'homme fondamentaux au niveau de la main-d'œuvre directe et indirecte (due diligence de la chaîne d'approvisionnement) (PAI10, PAI11). Nous avons également mené une campagne d'engagement direct dédiée post-Covid visant à étudier comment les relations avec les parties prenantes avaient été affectées et les changements étaient désormais intégrés comme le " nouveau cadre normal " d'exercice des activités des sociétés en portefeuille de Candriam. Dans le même esprit, la gestion du capital humain est un aspect que nous abordons dans la plupart de nos échanges avec des entreprises. Nous continuons d'appuyer la Workforce Disclosure Initiative, qui défend un meilleur accès à des données fiables, pertinentes et comparables sur la main-d'œuvre directe et indirecte des entreprises.

○ Vote :

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international, notamment les principes établis par l'OCDE ainsi que par l'International Corporate Governance Network (ICGN).

À cet égard, Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils sont disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de notre politique de vote. La rémunération et l'élection des administrateurs concentrent la plupart de nos votes contre la direction. Nous demandons en effet aux entreprises de respecter le principe de rémunération à la performance et nous montrerons notre désaccord dès lors que nous considérons que le niveau de rémunération est excessif ou que les conditions d'attribution ne sont pas assez transparentes ou exigeantes. De même, nous attendons des entreprises qu'elles respectent nos exigences minimales d'indépendance : au sein des conseils d'administration qui ne répondent pas à cette exigence, nous nous opposons à la (re-)élection des administrateurs non indépendants, à l'exception du CEO. La diversité (PAI13) et le niveau d'expertise du conseil d'administration sont bien entendu également pris en compte dans ces votes.

En outre, Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter.

Dans l'intérêt de ses clients, Candriam tient compte de l'opinion ESG interne sur les sociétés en portefeuille, mais également des résultats de l'engagement auprès d'elles, dans ses choix de vote.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance. Plus précisément, Candriam se félicite de l'introduction de résolutions « Say-on-Climat » parrainées par la direction. Candriam a construit un cadre détaillé à appliquer à chaque résolution « Say-on-Climat », qui évalue la rigueur et l'alignement de la stratégie de transition de l'entreprise avec une trajectoire vers l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050. Par conséquent, la plupart d'entre elles n'ont pas obtenu notre appui pendant la période.

- Exclusion : Le filtrage négatif de Candriam sur les entreprises ou les pays vise à éviter les investissements dans des activités ou des pratiques préjudiciables et peut conduire à des exclusions liées à l'incidence négative d'entreprises ou d'émetteurs.
- Suivi : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives, y compris le reporting au niveau du Compartiment. Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Compartiment. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Compartiment :

Indicateurs	Résultats
10 - Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	0.00%
14 - Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	0.00%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BIOMERIEUX SA	Pharmaceuticals	4.52%	FR
SYMRISE AG	Chemicals	3.80%	DE
NESTLE SA REG SHS	Foods and non alcoholic drinks	3.61%	CH
KERRY GROUP -A-	Foods and non alcoholic drinks	3.55%	IE
FINECOBANK	Banks and other financial institutions	3.42%	IT
DASSAULT SYST.	Internet and internet services	3.34%	FR
ASML HOLDING NV	Electronics and semiconductors	3.32%	NL
HEXAGON --- REGISTERED SHS -B-	Machine and apparatus construction	3.23%	SE
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Electrical engineering	3.22%	FR
ASSA ABLOY -B- NEW I	Machine and apparatus construction	3.19%	SE
DSM KONINKLIJKE	Chemicals	3.14%	NL
HALMA PLC	Electronics and semiconductors	3.00%	GB
TOMRA SYSTEMS ASA	Machine and apparatus construction	2.92%	NO
TECAN GROUP NAM.AKT	Pharmaceuticals	2.79%	CH
CARL ZEISS MEDITEC AG	Pharmaceuticals	2.53%	DE

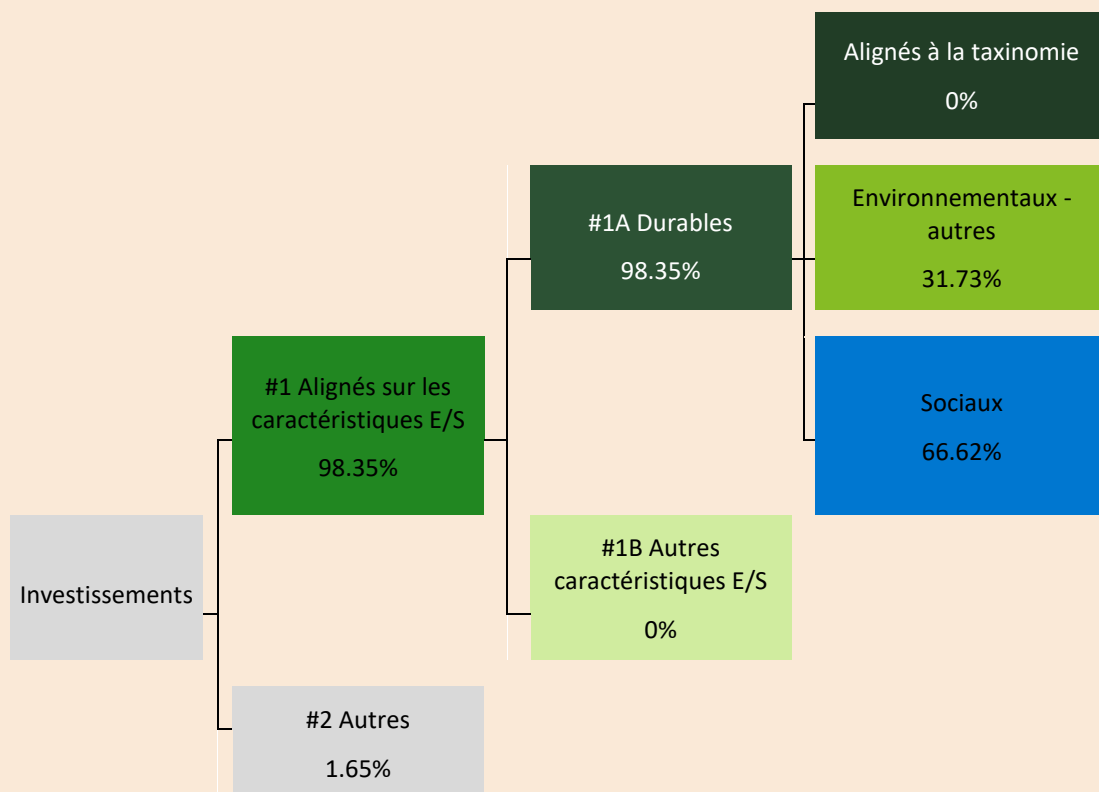
Des différences mineures peuvent exister entre les données ci-dessus et les données correspondantes dans la section "Portefeuille-titres" du rapport annuel en raison du processus d'arrondi des chiffres.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques.

● ***In which economic sectors were the investments made?***

Secteur	Proportion
Pharmaceuticals	22.10%
Machine and apparatus construction	16.19%
Chemicals	10.85%
Foods and non alcoholic drinks	7.82%
Internet and internet services	7.52%
Electronics and semiconductors	7.17%
Banks and other financial institutions	6.41%
Electrical engineering	4.90%
Biotechnology	4.35%
Miscellaneous consumer goods	2.07%
Precious metals and stones	1.88%
Retail trade and department stores	1.75%
Building materials	1.58%
Insurance	1.58%
Real estate	1.42%

Des différences mineures peuvent exister entre les données ci-dessus et les données correspondantes dans la section "Portefeuille-titres" du rapport annuel en raison du processus d'arrondi des chiffres.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹ ?



Oui

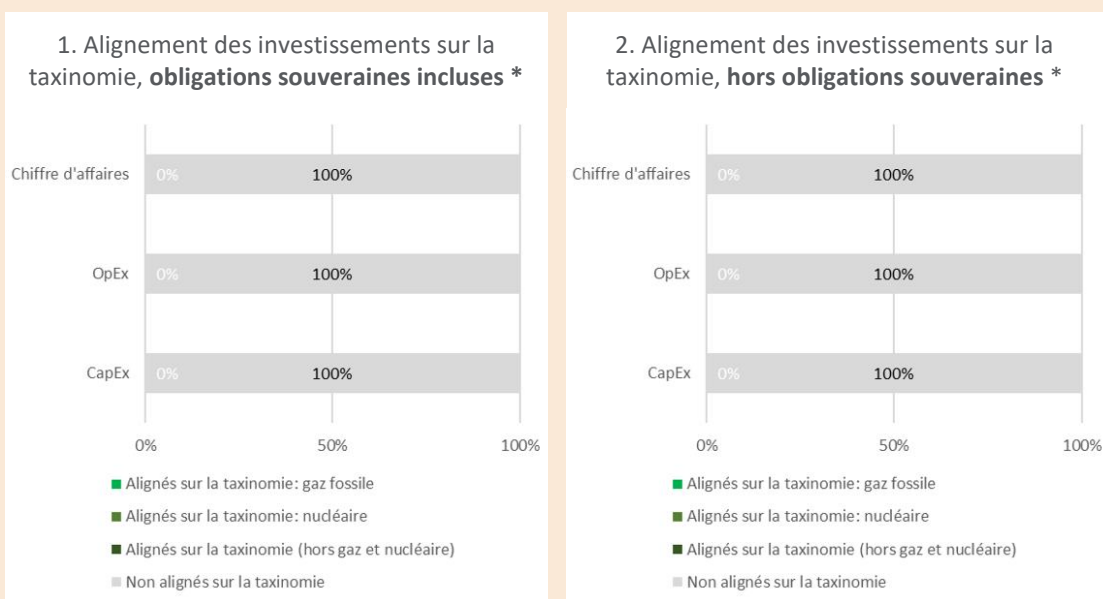
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire



Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation de changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable car aucune donnée de la période précédente n'est disponible.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 31,73 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2022 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 66,62 %



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie " Autres " peuvent représenter 1,65 % de l'actif net total du Compartiment.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- des liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;
- des investissements présentant des caractéristiques E/S au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement E/S de Candriam. Il est prévu de vendre ces investissements ;
- Autres investissements (y compris les produits dérivés mono-émetteurs) achetés à des fins de diversification et qui ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'un filtrage ESG ou pour lesquels des données ESG ne sont pas disponibles ;
- Produits dérivés autres que mono-émetteurs qui peuvent être utilisés à des fins de gestion de portefeuille efficace et/ou à des fins de couverture et/ou temporairement à la suite de souscriptions/rachats.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence, le Compartiment a ouvert des positions dans Fonction des émetteurs présentant un profil ESG positif, sur la base d'une évaluation indépendante des notes ESG de Candriam. Par exemple, le fonds a ouvert une position dans MIPS. MIPS est l'un des principaux fabricants de composants pour le marché des casques et une valeur de la thématique de la santé et le bien-être. Sa technologie brevetée, le Brain Protection System, vise à protéger le cerveau des effets de l'impact rotationnel, la cause la plus courante de commotion cérébrale. MIPS fournit ses produits à la majorité des grands fabricants de casques et enregistre une progression rapide, soutenue par la sensibilisation accrue à la sécurité des consommateurs.

Afin de matérialiser la prise en compte des enjeux liés au changement climatique, l'empreinte carbone des entreprises est mesurée. Au 31/12/2022, l'empreinte carbone du fonds s'élevait à 17 t éq CO₂ par million d'euros investis, contre à 77 t éq CO₂/million d'euros investis pour l'indice de référence du fonds.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques

environnementales ou
sociales qu'il promet.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ **OUI**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%

☒ ☐ **NON**

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 92% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels qui sont à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte des pratiques dans les questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises.
- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnelles, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc et uranium appauvri).
- obtenant une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence
- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à " ne pas causer de préjudice important " à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 33 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section " Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité? "

Indicateurs de durabilité	Valeur	Benchmark
Carbon Footprint - Corporate - Scope 1&2 - Lower than bench	27.07	77.43
ESG Score - Corporate - Higher than bench	59.98	53.65

... et par rapport aux périodes précédentes ?

Non applicable car aucune donnée de la période précédente n'est disponible.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'exclusions ainsi que de l'utilisation d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et avoir une incidence positive sur l'environnement et dans les domaines sociaux à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 33 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'" investissement durable " et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant à " ne pas causer de préjudice important ", en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des " principales incidences négatives ",
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Principal adverse impacts are the most significant negative impacts of investment decisions on sustainability factors relating to environmental, social and employee matters, respect for human rights, anti-corruption and anti-bribery matters.

La prise en compte des " principales incidences négatives " est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Activités de mobilisation des entreprises, au moyen de sessions de dialogue et de vote, qui contribuent à éviter les incidences négatives ou à en réduire l'ampleur. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

À l'échelle du Compartiment, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens (cf. Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/en/private/sfdr/>) :

- Engagement et vote : afin d'éviter et/ou de réduire l'incidence négative sur les objectifs durables, le Compartiment a également tenu compte des incidences négatives dans ses interactions avec les entreprises, par le biais du dialogue et du vote. Candriam a accordé la priorité à ses activités d'engagement et de vote en fonction d'une évaluation des défis ESG les plus importants et les plus pertinents, auxquels font face les secteurs et les émetteurs, en tenant compte des incidences financières et sociales et des incidences sur les parties prenantes. Par conséquent, le niveau d'engagement avec chaque entreprise au sein d'un même produit peut varier et est assujéti à la méthodologie de hiérarchisation des priorités de Candriam.
 - Dialogue :

Le climat (PAI1 à PAI6) est de toute évidence au centre de nos échanges avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

Notre objectif est évidemment d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de soutenir un tel alignement. Au-delà de tout engagement à atteindre Zéro émission nette et de la publication d'informations sur les émissions absolues de Scopes 1-2-3, Candriam les encourage donc à fournir des informations sur la façon dont les objectifs à court et à moyen termes sont alignés sur la trajectoire scientifiquement reconnue de 1,5D. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif. Comme l'année dernière, nous continuons de soutenir et de participer activement à plusieurs initiatives collaboratives, telles que Climate action 100+. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans notre rapport annuel sur l'engagement et le vote, disponible sur notre site Internet public (<https://www.candriam.com/en/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>) .

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'augmentation des inégalités observée, plusieurs engagements ont également été effectués concernant la protection des droits de l'homme fondamentaux au niveau de la main-d'œuvre directe et indirecte (due diligence de la chaîne d'approvisionnement) (PAI10, PAI11). Nous avons également mené une campagne d'engagement direct dédiée post-Covid visant à étudier comment les relations avec les parties prenantes avaient été affectées et les changements étaient désormais intégrés comme le " nouveau cadre normal " d'exercice des activités des sociétés en portefeuille de Candriam. Dans le même esprit, la gestion du capital humain est un aspect que nous abordons dans la plupart de nos échanges avec des entreprises. Nous continuons d'appuyer la Workforce Disclosure Initiative, qui défend un meilleur accès à des données fiables, pertinentes et comparables sur la main-d'œuvre directe et indirecte des entreprises.

○ Vote :

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international, notamment les principes établis par l'OCDE ainsi que par l'International Corporate Governance Network (ICGN).

À cet égard, Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils sont disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de notre politique de vote. La rémunération et l'élection des administrateurs concentrent la plupart de nos votes contre la direction. Nous demandons en effet aux entreprises de respecter le principe de rémunération à la performance et nous montrerons notre désaccord dès lors que nous considérons que le niveau de rémunération est excessif ou que les conditions d'attribution ne sont pas assez transparentes ou exigeantes. De même, nous attendons des entreprises qu'elles respectent nos exigences minimales d'indépendance : au sein des conseils d'administration qui ne répondent pas à cette exigence, nous nous opposons à la (re-)élection des administrateurs non indépendants, à l'exception du CEO. La diversité (PAI13) et le niveau d'expertise du conseil d'administration sont bien entendu également pris en compte dans ces votes.

En outre, Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter.

Dans l'intérêt de ses clients, Candriam tient compte de l'opinion ESG interne sur les sociétés en portefeuille, mais également des résultats de l'engagement auprès d'elles, dans ses choix de vote.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance. Plus précisément, Candriam se félicite de l'introduction de résolutions « Say-on-Climat » parrainées par la direction. Candriam a construit un cadre détaillé à appliquer à chaque résolution « Say-on-Climat », qui évalue la rigueur et l'alignement de la stratégie de transition de l'entreprise avec une trajectoire vers l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050. Par conséquent, la plupart d'entre elles n'ont pas obtenu notre appui pendant la période.

- Exclusion : Le filtrage négatif de Candriam sur les entreprises ou les pays vise à éviter les investissements dans des activités ou des pratiques préjudiciables et peut conduire à des exclusions liées à l'incidence négative d'entreprises ou d'émetteurs.
- Suivi : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives, y compris le reporting au niveau du Compartiment. Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Compartiment. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Compartiment :

Indicateurs	Résultats
10 - Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	0.00%
14 - Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	0.00%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
AIR LIQUIDE SA	Chemicals	3.13%	FR
NESTLE SA REG SHS	Foods and non alcoholic drinks	3.03%	CH
KERRY GROUP -A-	Foods and non alcoholic drinks	2.95%	IE
BIOMERIEUX SA	Pharmaceuticals	2.90%	FR
TECAN GROUP NAM.AKT	Pharmaceuticals	2.81%	CH
KBC GROUPE SA	Banks and other financial institutions	2.74%	BE
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Electrical engineering	2.67%	FR
L'OREAL SA	Pharmaceuticals	2.66%	FR
BEIERSDORF AG	Pharmaceuticals	2.59%	DE
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	Miscellaneous consumer goods	2.51%	GB
DSM KONINKLIJKE	Chemicals	2.51%	NL
ESSILORLUXOTTICA SA	Pharmaceuticals	2.40%	FR
SYMRISE AG	Chemicals	2.39%	DE
ANHEUSER-BUSCH INBEV	Tobacco and alcoholic drinks	2.33%	BE
GENMAB AS	Biotechnology	2.27%	DK

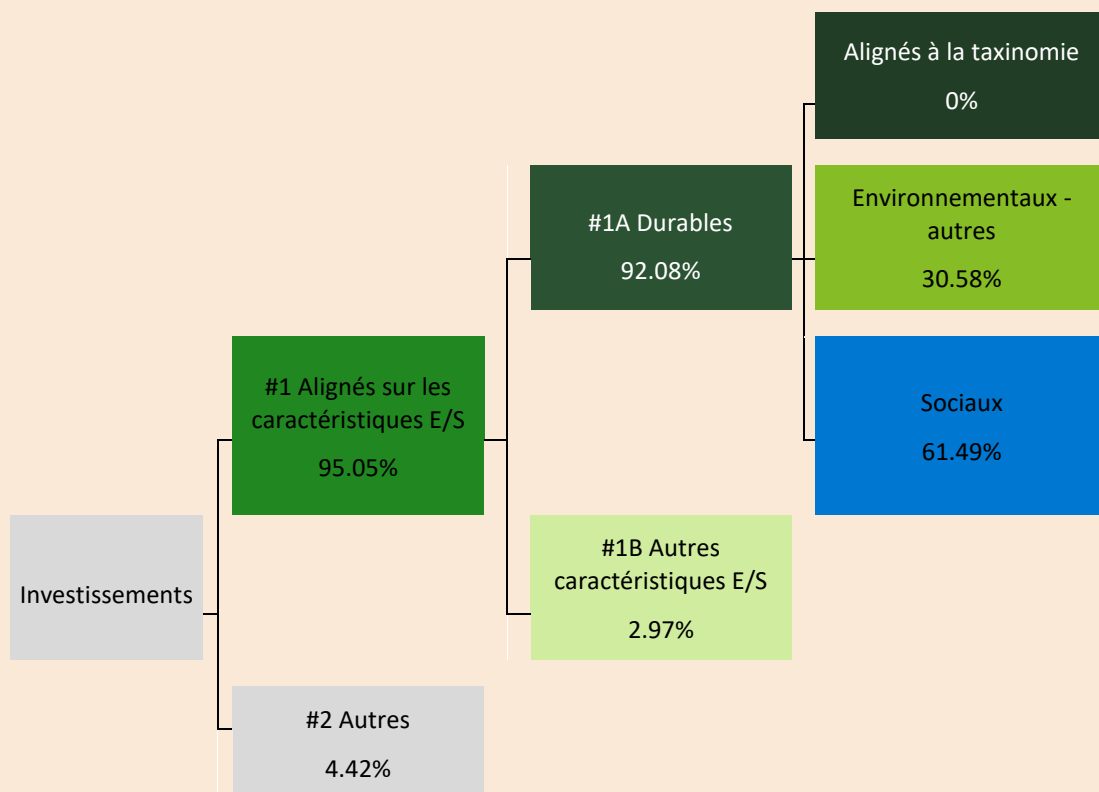
Des différences mineures peuvent exister entre les données ci-dessus et les données correspondantes dans la section "Portefeuille-titres" du rapport annuel en raison du processus d'arrondi des chiffres.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques.

● ***In which economic sectors were the investments made?***

Secteur	Proportion
Pharmaceuticals	21.78%
Chemicals	11.98%
Foods and non alcoholic drinks	8.52%
Banks and other financial institutions	8.49%
Insurance	6.58%
Internet and internet services	5.44%
Machine and apparatus construction	4.72%
Biotechnology	4.25%
Miscellaneous services	3.76%
Real estate	3.08%
Electrical engineering	2.67%
Miscellaneous consumer goods	2.51%
Tobacco and alcoholic drinks	2.33%
Retail trade and department stores	2.06%
Graphic art and publishing	2.01%

Des différences mineures peuvent exister entre les données ci-dessus et les données correspondantes dans la section "Portefeuille-titres" du rapport annuel en raison du processus d'arrondi des chiffres.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹ ?



Oui

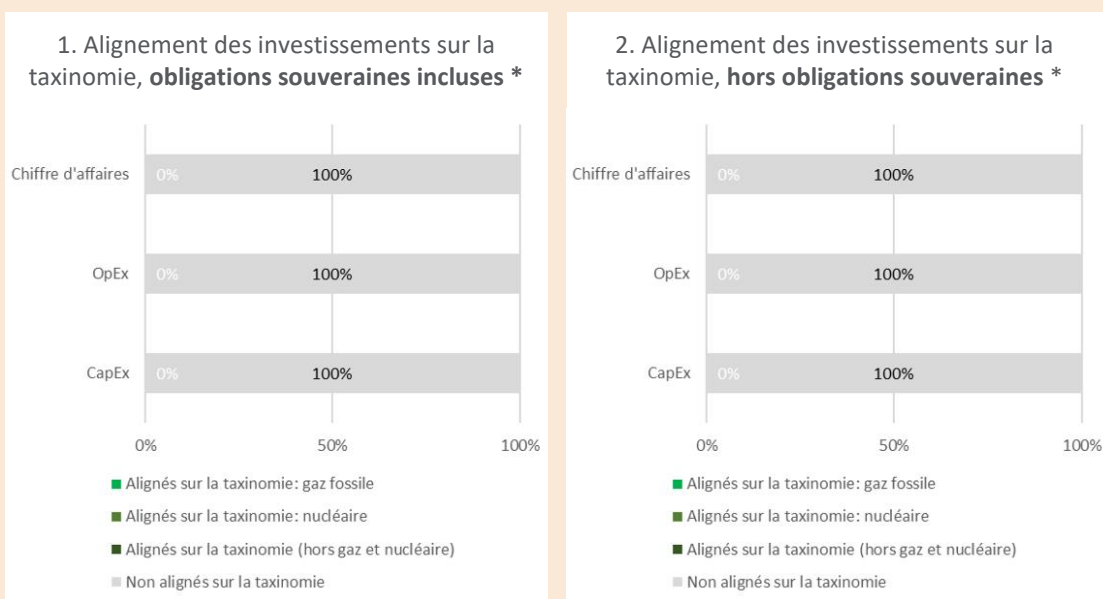
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire



Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation de changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable car aucune donnée de la période précédente n'est disponible.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 30,58 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2022 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 61,49 %



● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements relevant de la catégorie " Autres " peuvent représenter 4,42 % de l'actif net total du Compartiment.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- des liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;
- des investissements présentant des caractéristiques E/S au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement E/S de Candriam. Il est prévu de vendre ces investissements ;
- Autres investissements (y compris les produits dérivés mono-émetteurs) achetés à des fins de diversification et qui ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'un filtrage ESG ou pour lesquels des données ESG ne sont pas disponibles ;
- Produits dérivés autres que mono-émetteurs qui peuvent être utilisés à des fins de gestion de portefeuille efficace et/ou à des fins de couverture et/ou temporairement à la suite de souscriptions/rachats.



● **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence, le Compartiment a ouvert des positions dans Fonction des émetteurs présentant un profil ESG positif, sur la base d'une évaluation indépendante des notes ESG de Candriam. Par exemple, le fonds a ouvert une position dans Bureau Veritas. Bureau Veritas est le numéro deux du marché de l'évaluation de la conformité, de l'inspection, des tests et de la certification (TIC). Le groupe occupe des positions de premier plan sur des marchés clés tels que la marine, l'industrie, la construction et les biens de consommation.

Afin de matérialiser la prise en compte des enjeux liés au changement climatique, l'empreinte carbone des entreprises est mesurée. Au 31/12/2022, l'empreinte carbone du fonds s'élevait à 27,07 t éq CO₂ par million d'euros investis, contre à 77,43 t éq CO₂/million d'euros investis pour l'indice de référence du fonds.

Le Compartiment vise à obtenir un score ESG, calculé par le biais de la méthodologie ESG développée par Candriam, supérieur à celui son indice de référence. Au 31/12/2022, le score ESG global du Compartiment était de 59,98, contre 53,65 pour l'indice de référence.



● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Les indices de référence sont des indices permettant

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ OUI	●● ☒ NON
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 72% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels qui sont à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte des pratiques dans les questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises.
- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnelles, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc et uranium appauvri).
- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis

de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à " ne pas causer de préjudice important " à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 20 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section " Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité? "

Indicateurs de durabilité	Valeur	Benchmark
Carbon Footprint - Corporate - Scope 1&2 - Lower than bench	30.40	51.74

... et par rapport aux périodes précédentes ?

Non applicable car aucune donnée de la période précédente n'est disponible.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'exclusions ainsi que de l'utilisation d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et avoir une incidence positive sur l'environnement et dans les domaines sociaux à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 20 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'" investissement durable " et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant " à ne pas causer de préjudice important ", en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des " principales incidences négatives " ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Principal adverse impacts are the most significant negative impacts of investment decisions on sustainability factors relating to environmental, social and employee matters, respect for human rights, anti-corruption and anti-bribery matters.

La prise en compte des " principales incidences négatives " est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Activités de mobilisation des entreprises, au moyen de sessions de dialogue et de vote, qui contribuent à éviter les incidences négatives ou à en réduire l'ampleur. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

À l'échelle du Compartiment, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens (cf. Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/en/private/sfdr/>) :

- Engagement et vote : afin d'éviter et/ou de réduire l'incidence négative sur les objectifs durables, le Compartiment a également tenu compte des incidences négatives dans ses interactions avec les entreprises, par le biais du dialogue et du vote. Candriam a accordé la priorité à ses activités d'engagement et de vote en fonction d'une évaluation des défis ESG les plus importants et les plus pertinents, auxquels font face les secteurs et les émetteurs, en tenant compte des incidences financières et sociales et des incidences sur les parties prenantes. Par conséquent, le niveau d'engagement avec chaque entreprise au sein d'un même produit peut varier et est assujéti à la méthodologie de hiérarchisation des priorités de Candriam.
 - Dialogue :

Le climat (PAI1 à PAI6) est de toute évidence au centre de nos échanges avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

Notre objectif est évidemment d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de soutenir un tel alignement. Au-delà de tout engagement à atteindre Zéro émission nette et de la publication d'informations sur les émissions absolues de Scopes 1-2-3, Candriam les encourage donc à fournir des informations sur la façon dont les objectifs à court et à moyen termes sont alignés sur la trajectoire scientifiquement reconnue de 1,5D. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif. Comme l'année dernière, nous continuons de soutenir et de participer activement à plusieurs initiatives collaboratives, telles que Climate action 100+. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans notre rapport annuel sur l'engagement et le vote, disponible sur notre site Internet public (<https://www.candriam.com/en/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>) .

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'augmentation des inégalités observée, plusieurs engagements ont également été effectués concernant la protection des droits de l'homme fondamentaux au niveau de la main-d'œuvre directe et indirecte (due diligence de la chaîne d'approvisionnement) (PAI10, PAI11). Nous avons également mené une campagne d'engagement direct dédiée post-Covid visant à étudier comment les relations avec les parties prenantes avaient été affectées et les changements étaient désormais intégrés comme le " nouveau cadre normal " d'exercice des activités des sociétés en portefeuille de Candriam. Dans le même esprit, la gestion du capital humain est un aspect que nous abordons dans la plupart de nos échanges avec des entreprises. Nous continuons d'appuyer la Workforce Disclosure Initiative, qui défend un meilleur accès à des données fiables, pertinentes et comparables sur la main-d'œuvre directe et indirecte des entreprises.

○ Vote :

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international, notamment les principes établis par l'OCDE ainsi que par l'International Corporate Governance Network (ICGN).

À cet égard, Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils sont disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de notre politique de vote. La rémunération et l'élection des administrateurs concentrent la plupart de nos votes contre la direction. Nous demandons en effet aux entreprises de respecter le principe de rémunération à la performance et nous montrerons notre désaccord dès lors que nous considérons que le niveau de rémunération est excessif ou que les conditions d'attribution ne sont pas assez transparentes ou exigeantes. De même, nous attendons des entreprises qu'elles respectent nos exigences minimales d'indépendance : au sein des conseils d'administration qui ne répondent pas à cette exigence, nous nous opposons à la (re-)élection des administrateurs non indépendants, à l'exception du CEO.

La diversité (PAI13) et le niveau d'expertise du conseil d'administration sont bien entendu également pris en compte dans ces votes.

En outre, Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter.

Dans l'intérêt de ses clients, Candriam tient compte de l'opinion ESG interne sur les sociétés en portefeuille, mais également des résultats de l'engagement auprès d'elles, dans ses choix de vote.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance. Plus précisément, Candriam se félicite de l'introduction de résolutions « Say-on-Climate » parrainées par la direction. Candriam a construit un cadre détaillé à appliquer à chaque résolution « Say-on-Climate », qui évalue la rigueur et l'alignement de la stratégie de transition de l'entreprise avec une trajectoire vers l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050. Par conséquent, la plupart d'entre elles n'ont pas obtenu notre appui pendant la période.

- Exclusion : Le filtrage négatif de Candriam sur les entreprises ou les pays vise à éviter les investissements dans des activités ou des pratiques préjudiciables et peut conduire à des exclusions liées à l'incidence négative d'entreprises ou d'émetteurs.
- Suivi : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives, y compris le reporting au niveau du Compartiment. Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Compartiment. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Compartiment :

Indicateurs	Résultats
10 - Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	0.00%
14 - Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	0.00%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT CORP	Internet and internet services	6.05%	US
ALPHABET INC -A-	Internet and internet services	3.57%	US
APPLE INC	Office supplies and computing	3.20%	US
PROCTER & GAMBLE CO	Miscellaneous consumer goods	3.13%	US
JOHNSON & JOHNSON	Pharmaceuticals	2.92%	US
VISA INC -A-	Miscellaneous services	2.27%	US
AMAZON.COM INC	Retail trade and department stores	2.15%	US
NESTLE SA REG SHS	Foods and non alcoholic drinks	2.08%	CH
MERCK & CO INC	Pharmaceuticals	2.02%	US
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Textiles and garments	1.94%	FR
BANK OF AMERICA CORP	Banks and other financial institutions	1.85%	US
DANAHER CORP	Machine and apparatus construction	1.76%	US
UNITEDHEALTH GROUP INC	Healthcare	1.69%	US
MORGAN STANLEY	Banks and other financial institutions	1.63%	US
TOTALENERGIESSE	Petroleum	1.63%	FR

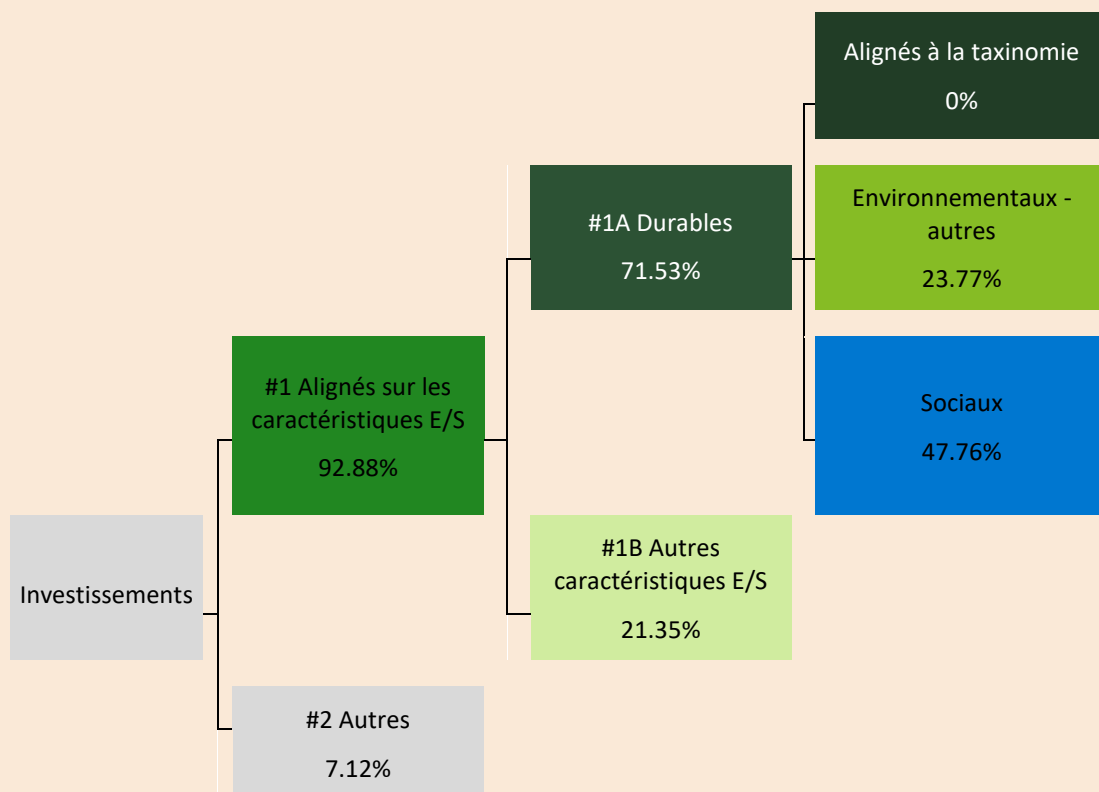
Des différences mineures peuvent exister entre les données ci-dessus et les données correspondantes dans la section "Portefeuille-titres" du rapport annuel en raison du processus d'arrondi des chiffres.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques.

● ***In which economic sectors were the investments made?***

Secteur	Proportion
Pharmaceuticals	13.14%
Internet and internet services	10.95%
Banks and other financial institutions	8.68%
Machine and apparatus construction	5.82%
Foods and non alcoholic drinks	5.73%
Electronics and semiconductors	5.01%
Office supplies and computing	4.63%
Graphic art and publishing	3.90%
Petroleum	3.86%
Retail trade and department stores	3.86%
Insurance	3.78%
Miscellaneous consumer goods	3.62%
Miscellaneous services	3.08%
Hotels and restaurants	3.03%
Textiles and garments	2.85%

Des différences mineures peuvent exister entre les données ci-dessus et les données correspondantes dans la section "Portefeuille-titres" du rapport annuel en raison du processus d'arrondi des chiffres.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹ ?



Oui

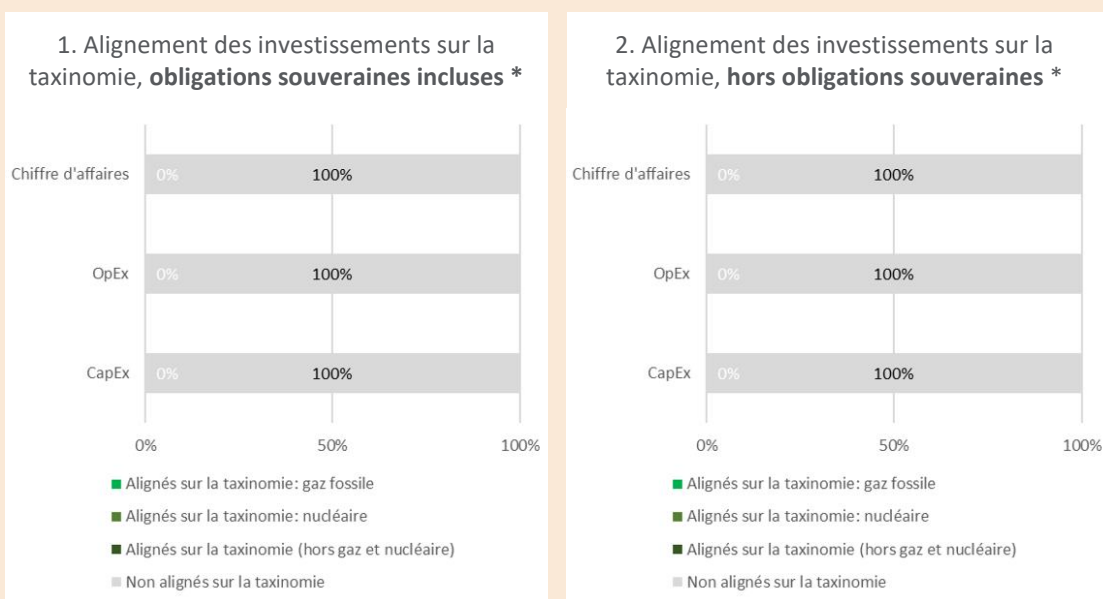
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire



Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation de changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable car aucune donnée de la période précédente n'est disponible.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 23,77 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2022 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 47,76 %



● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements relevant de la catégorie " Autres " peuvent représenter 7,12 % de l'actif net total du Compartiment.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- des liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;
- des investissements présentant des caractéristiques E/S au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement E/S de Candriam. Il est prévu de vendre ces investissements ;
- Autres investissements (y compris les produits dérivés mono-émetteurs) achetés à des fins de diversification et qui ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'un filtrage ESG ou pour lesquels des données ESG ne sont pas disponibles ;
- Produits dérivés autres que mono-émetteurs qui peuvent être utilisés à des fins de gestion de portefeuille efficace et/ou à des fins de couverture et/ou temporairement à la suite de souscriptions/rachats.



● **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence, le Compartiment a ouvert des positions dans des émetteurs présentant un profil ESG positif, sur la base d'une évaluation indépendante des notes ESG de Candriam. Iberdrola, le plus grand exploitant de parcs éoliens d'Europe en est un bon exemple.

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence, nous avons vendu les investissements suivants dont les émetteurs n'avaient pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales : Le score Best-in-Universe de 8 de Meta Platforms est insuffisant pour faire partie de l'univers d'investissement du fonds

Afin de matérialiser la prise en compte des enjeux liés au changement climatique, l'empreinte carbone des entreprises est mesurée. Au 31/12/2022, l'empreinte carbone du fonds s'élevait à 30 t éq CO₂ par million d'euros investis, contre à 52 t éq CO₂/million d'euros investis pour l'indice de référence du fonds.



● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

environnementales ou sociales qu'il promet.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ OUI	●● ☒ NON
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 87% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels qui sont à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte des pratiques dans les questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises.
- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnelles, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc et uranium appauvri).
- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis

de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à " ne pas causer de préjudice important " à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 33 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section " Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité? "

Indicateurs de durabilité	Valeur	Benchmark
ESG Score - Corporate - Higher than bench	55.08	51.03

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

Non applicable car aucune donnée de la période précédente n'est disponible.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient avoir une incidence positive sur l'environnement et dans les domaines sociaux à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 33 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'" investissement durable " et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant " à ne pas causer de préjudice important ", en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des " principales incidences négatives " ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

----- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Principal adverse impacts are the most significant negative impacts of investment decisions on sustainability factors relating to environmental, social and employee matters, respect for human rights, anti-corruption and anti-bribery matters.

La prise en compte des " principales incidences négatives " est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Activités de mobilisation des entreprises, au moyen de sessions de dialogue et de vote, qui contribuent à éviter les incidences négatives ou à en réduire l'ampleur. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

À l'échelle du Compartiment, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens (cf. Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/en/private/sfdr/>) :

- Engagement et vote : afin d'éviter et/ou de réduire l'incidence négative sur les objectifs durables, le Compartiment a également tenu compte des incidences négatives dans ses interactions avec les entreprises, par le biais du dialogue et du vote. Candriam a accordé la priorité à ses activités d'engagement et de vote en fonction d'une évaluation des défis ESG les plus importants et les plus pertinents, auxquels font face les secteurs et les émetteurs, en tenant compte des incidences financières et sociales et des incidences sur les parties prenantes. Par conséquent, le niveau d'engagement avec chaque entreprise au sein d'un même produit peut varier et est assujéti à la méthodologie de hiérarchisation des priorités de Candriam.
 - Dialogue :

Le climat (PAI1 à PAI6) est de toute évidence au centre de nos échanges avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

Notre objectif est évidemment d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de soutenir un tel alignement. Au-delà de tout engagement à atteindre Zéro émission nette et de la publication d'informations sur les émissions absolues de Scopes 1-2-3, Candriam les encourage donc à fournir des informations sur la façon dont les objectifs à court et à moyen termes sont alignés sur la trajectoire scientifiquement reconnue de 1,5D. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif. Comme l'année dernière, nous continuons de soutenir et de participer activement à plusieurs initiatives collaboratives, telles que Climate action 100+. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans notre rapport annuel sur l'engagement et le vote, disponible sur notre site Internet public (<https://www.candriam.com/en/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>).

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'augmentation des inégalités observée, plusieurs engagements ont également été effectués concernant la protection des droits de l'homme fondamentaux au niveau de la main-d'œuvre directe et indirecte (due diligence de la chaîne d'approvisionnement) (PAI10, PAI11). Nous avons également mené une campagne d'engagement direct dédiée post-Covid visant à étudier comment les relations avec les parties prenantes avaient été affectées et les changements étaient désormais intégrés comme le "nouveau cadre normal" d'exercice des activités des sociétés en portefeuille de Candriam. Dans le même esprit, la gestion du capital humain est un aspect que nous abordons dans la plupart de nos échanges avec des entreprises. Nous continuons d'appuyer la Workforce Disclosure Initiative, qui défend un meilleur accès à des données fiables, pertinentes et comparables sur la main-d'œuvre directe et indirecte des entreprises.

○ Vote :

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international, notamment les principes établis par l'OCDE ainsi que par l'International Corporate Governance Network (ICGN).

À cet égard, Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils sont disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de notre politique de vote. La rémunération et l'élection des administrateurs concentrent la plupart de nos votes contre la direction. Nous demandons en effet aux entreprises de respecter le principe de rémunération à la performance et nous montrerons notre désaccord dès lors que nous considérons que le niveau de rémunération est excessif ou que les conditions d'attribution ne sont pas assez transparentes ou exigeantes. De même, nous attendons des entreprises qu'elles respectent nos exigences minimales d'indépendance : au sein des conseils d'administration qui ne répondent pas à cette exigence, nous nous opposons à la (re-)élection des administrateurs non indépendants, à l'exception du CEO. La diversité (PAI13) et le niveau d'expertise du conseil d'administration sont bien entendu également pris en compte dans ces votes.

En outre, Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter.

Dans l'intérêt de ses clients, Candriam tient compte de l'opinion ESG interne sur les sociétés en portefeuille, mais également des résultats de l'engagement auprès d'elles, dans ses choix de vote.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance. Plus précisément, Candriam se félicite de l'introduction de résolutions « Say-on-Climate » parrainées par la direction. Candriam a construit un cadre détaillé à appliquer à chaque résolution « Say-on-Climate », qui évalue la rigueur et l'alignement de la stratégie de transition de l'entreprise avec une trajectoire vers l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050. Par conséquent, la plupart d'entre elles n'ont pas obtenu notre appui pendant la période.

- Exclusion : Le filtrage négatif de Candriam sur les entreprises ou les pays vise à éviter les investissements dans des activités ou des pratiques préjudiciables et peut conduire à des exclusions liées à l'incidence négative d'entreprises ou d'émetteurs.
- Suivi : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives, y compris le reporting au niveau du Compartiment. Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Compartiment. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Compartiment :

Indicateurs	Résultats
10 - Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	0.00%
14 - Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	0.00%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
UNITEDHEALTH GROUP INC	Healthcare	8.26%	US
JOHNSON & JOHNSON	Pharmaceuticals	4.05%	US
ELI LILLY & CO	Pharmaceuticals	3.78%	US
ROCHE HOLDING LTD	Pharmaceuticals	3.64%	CH
THERMO FISHER SCIENT SHS	Electronics and semiconductors	3.55%	US
ABBOTT LABORATORIES	Pharmaceuticals	3.02%	US
MERCK & CO INC	Pharmaceuticals	2.94%	US
PFIZER INC	Pharmaceuticals	2.85%	US
MEDTRONIC HLD	Pharmaceuticals	2.84%	IE
DANAHER CORP	Machine and apparatus construction	2.77%	US
NOVO NORDISK	Pharmaceuticals	2.70%	DK
ANTHEM INC	Healthcare	2.66%	US
ABBVIE INC	Pharmaceuticals	2.55%	US
ASTRAZENECA PLC	Pharmaceuticals	2.13%	GB
AMGEN INC	Pharmaceuticals	2.11%	US

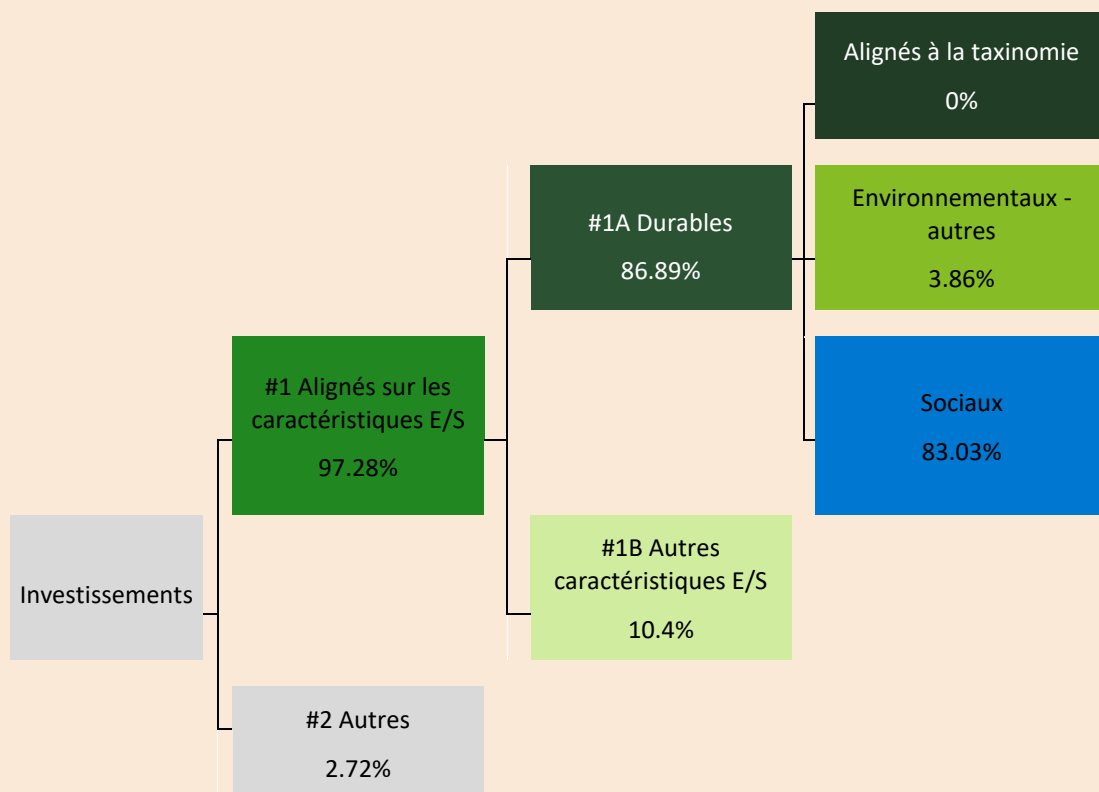
Des différences mineures peuvent exister entre les données ci-dessus et les données correspondantes dans la section "Portefeuille-titres" du rapport annuel en raison du processus d'arrondi des chiffres.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques.

● ***In which economic sectors were the investments made?***

Secteur	Proportion
Pharmaceuticals	64.11%
Healthcare	14.25%
Biotechnology	8.96%
Electronics and semiconductors	4.92%
Machine and apparatus construction	2.77%
Banks and other financial institutions	2.24%
Miscellaneous services	0.86%
Internet and internet services	0.79%
Photographic and optics	0.38%
Chemicals	0.19%

Des différences mineures peuvent exister entre les données ci-dessus et les données correspondantes dans la section "Portefeuille-titres" du rapport annuel en raison du processus d'arrondi des chiffres.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi; - **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple; - **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?



Oui

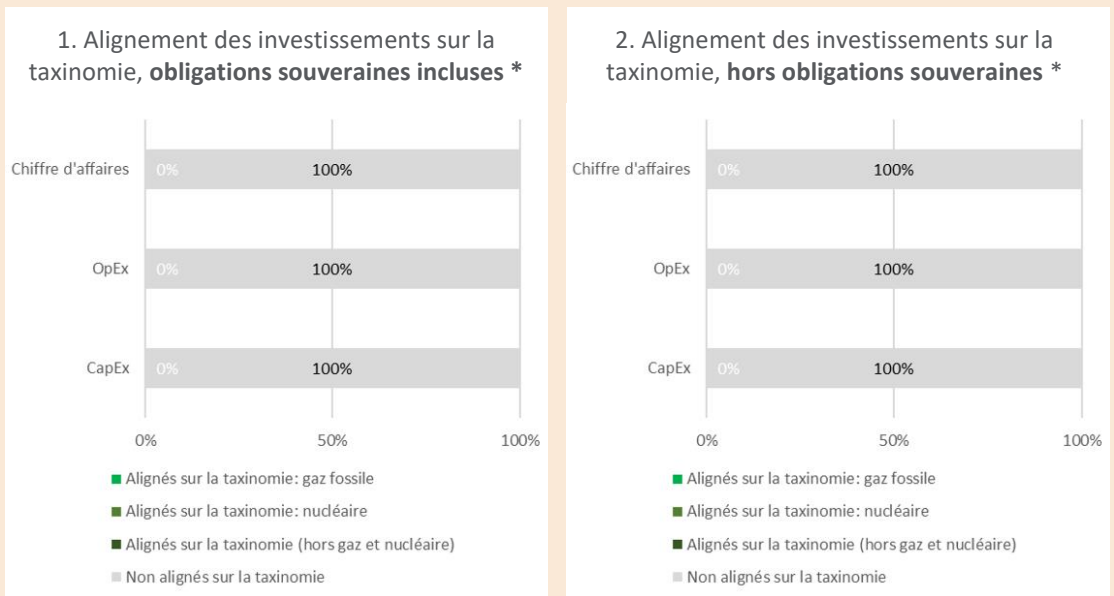
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire



Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation de changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable car aucune donnée de la période précédente n'est disponible.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 3,86 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2022 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 83,03 %



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie " Autres " peuvent représenter 2,72 % de l'actif net total du Compartiment.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- des liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;
- des investissements présentant des caractéristiques E/S au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement E/S de Candriam. Il est prévu de vendre ces investissements ;
- Autres investissements (y compris les produits dérivés mono-émetteurs) achetés à des fins de diversification et qui ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'un filtrage ESG ou pour lesquels des données ESG ne sont pas disponibles ;
- Produits dérivés autres que mono-émetteurs qui peuvent être utilisés à des fins de gestion de portefeuille efficace et/ou à des fins de couverture et/ou temporairement à la suite de souscriptions/rachats.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence, nous avons maintenu une position sous-pondérée dans Johnson & Johnson. L'entreprise a obtenu la note honorable de 6 au sein du cadre Best-in-Universe de Candriam, ce qui reste bas par rapport à d'autres grandes sociétés du secteur de la santé. Même si l'entreprise semble attrayante d'un point de vue fondamental, nous maintenons une sous-pondération par rapport à l'indice MSCI World Health Care.

Le Compartiment vise à obtenir un score ESG, calculé par le biais de la méthodologie ESG développée par Candriam, supérieur à celui son indice de référence. À la fin de l'exercice 2022, le score ESG global du Compartiment était de 55,08, soit 4,05 au-dessus du score ESG de l'indice de référence (51,03).



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ OUI	●● ☒ NON
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 81% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels qui sont à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte des pratiques dans les questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises.
- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnelles, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc et uranium appauvri).
- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis

de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à " ne pas causer de préjudice important " à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 20 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section " Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité? "

Indicateurs de durabilité	Valeur	Benchmark
Carbon Footprint - Corporate - Scope 1&2 - Lower than bench	8.15	64.55

... et par rapport aux périodes précédentes ?

Non applicable car aucune donnée de la période précédente n'est disponible.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'exclusions ainsi que de l'utilisation d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et avoir une incidence positive sur l'environnement et dans les domaines sociaux à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 20 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'" investissement durable " et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant " à ne pas causer de préjudice important ", en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des " principales incidences négatives " ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Principal adverse impacts are the most significant negative impacts of investment decisions on sustainability factors relating to environmental, social and employee matters, respect for human rights, anti-corruption and anti-bribery matters.

La prise en compte des " principales incidences négatives " est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Activités de mobilisation des entreprises, au moyen de sessions de dialogue et de vote, qui contribuent à éviter les incidences négatives ou à en réduire l'ampleur. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

À l'échelle du Compartiment, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens (cf. Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/en/private/sfdr/>) :

- Engagement et vote : afin d'éviter et/ou de réduire l'incidence négative sur les objectifs durables, le Compartiment a également tenu compte des incidences négatives dans ses interactions avec les entreprises, par le biais du dialogue et du vote. Candriam a accordé la priorité à ses activités d'engagement et de vote en fonction d'une évaluation des défis ESG les plus importants et les plus pertinents, auxquels font face les secteurs et les émetteurs, en tenant compte des incidences financières et sociales et des incidences sur les parties prenantes. Par conséquent, le niveau d'engagement avec chaque entreprise au sein d'un même produit peut varier et est assujéti à la méthodologie de hiérarchisation des priorités de Candriam.
 - Dialogue :

Le climat (PAI1 à PAI6) est de toute évidence au centre de nos échanges avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

Notre objectif est évidemment d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de soutenir un tel alignement. Au-delà de tout engagement à atteindre Zéro émission nette et de la publication d'informations sur les émissions absolues de Scopes 1-2-3, Candriam les encourage donc à fournir des informations sur la façon dont les objectifs à court et à moyen termes sont alignés sur la trajectoire scientifiquement reconnue de 1,5D. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif. Comme l'année dernière, nous continuons de soutenir et de participer activement à plusieurs initiatives collaboratives, telles que Climate action 100+. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans notre rapport annuel sur l'engagement et le vote, disponible sur notre site Internet public (<https://www.candriam.com/en/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>) .

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'augmentation des inégalités observée, plusieurs engagements ont également été effectués concernant la protection des droits de l'homme fondamentaux au niveau de la main-d'œuvre directe et indirecte (due diligence de la chaîne d'approvisionnement) (PAI10, PAI11). Nous avons également mené une campagne d'engagement direct dédiée post-Covid visant à étudier comment les relations avec les parties prenantes avaient été affectées et les changements étaient désormais intégrés comme le " nouveau cadre normal " d'exercice des activités des sociétés en portefeuille de Candriam. Dans le même esprit, la gestion du capital humain est un aspect que nous abordons dans la plupart de nos échanges avec des entreprises. Nous continuons d'appuyer la Workforce Disclosure Initiative, qui défend un meilleur accès à des données fiables, pertinentes et comparables sur la main-d'œuvre directe et indirecte des entreprises.

○ Vote :

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international, notamment les principes établis par l'OCDE ainsi que par l'International Corporate Governance Network (ICGN).

À cet égard, Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils sont disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de notre politique de vote. La rémunération et l'élection des administrateurs concentrent la plupart de nos votes contre la direction. Nous demandons en effet aux entreprises de respecter le principe de rémunération à la performance et nous montrerons notre désaccord dès lors que nous considérons que le niveau de rémunération est excessif ou que les conditions d'attribution ne sont pas assez transparentes ou exigeantes. De même, nous attendons des entreprises qu'elles respectent nos exigences minimales d'indépendance : au sein des conseils d'administration qui ne répondent pas à cette exigence, nous nous opposons à la (re-)élection des administrateurs non indépendants, à l'exception du CEO.

La diversité (PAI13) et le niveau d'expertise du conseil d'administration sont bien entendu également pris en compte dans ces votes.

En outre, Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter.

Dans l'intérêt de ses clients, Candriam tient compte de l'opinion ESG interne sur les sociétés en portefeuille, mais également des résultats de l'engagement auprès d'elles, dans ses choix de vote.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance. Plus précisément, Candriam se félicite de l'introduction de résolutions « Say-on-Climate » parrainées par la direction. Candriam a construit un cadre détaillé à appliquer à chaque résolution « Say-on-Climate », qui évalue la rigueur et l'alignement de la stratégie de transition de l'entreprise avec une trajectoire vers l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050. Par conséquent, la plupart d'entre elles n'ont pas obtenu notre appui pendant la période.

- Exclusion : Le filtrage négatif de Candriam sur les entreprises ou les pays vise à éviter les investissements dans des activités ou des pratiques préjudiciables et peut conduire à des exclusions liées à l'incidence négative d'entreprises ou d'émetteurs.
- Suivi : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives, y compris le reporting au niveau du Compartiment. Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Compartiment. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Compartiment :

Indicateurs	Résultats
10 - Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	0.00%
14 - Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	0.00%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BROADCOM INC - REGISTERED SHS	Office supplies and computing	3.78%	US
ADOBE INC	Internet and internet services	3.69%	US
IBM CORP	Office supplies and computing	3.53%	US
MICROSOFT CORP	Internet and internet services	3.41%	US
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO ADR (REPR 5 SHS)	Electronics and semiconductors	3.31%	US
NVIDIA CORP	Electronics and semiconductors	3.17%	US
ADVANCED MICRO DEVICES INC	Electronics and semiconductors	3.08%	US
QUALCOMM INC	Communication	2.92%	US
APPLE INC	Office supplies and computing	2.78%	US
ALPHABET INC -A-	Internet and internet services	2.76%	US
WALT DISNEY CO	Graphic art and publishing	2.72%	US
PAYPAL HOLDINGS	Miscellaneous services	2.45%	US
AKAMAI TECHNOLOGIES	Internet and internet services	2.21%	US
SIEMENS AG REG	Electrical engineering	2.06%	DE
INTUITIVE SURGICAL	Pharmaceuticals	2.00%	US

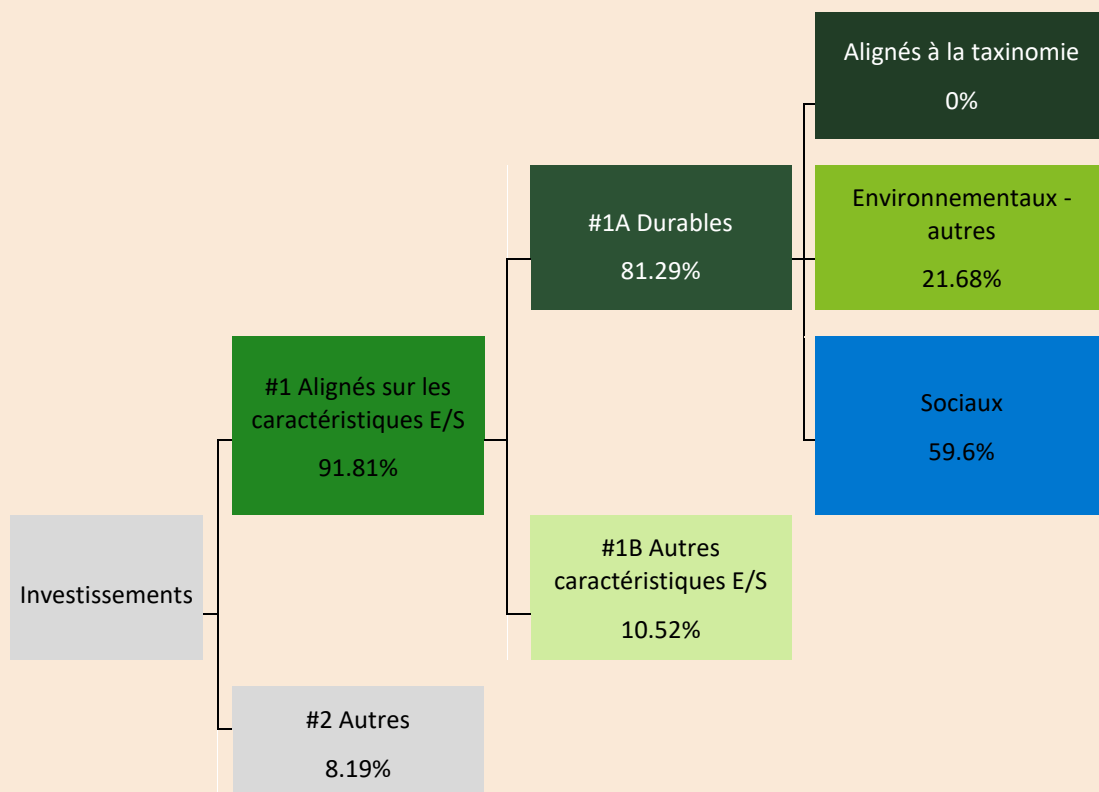
Des différences mineures peuvent exister entre les données ci-dessus et les données correspondantes dans la section "Portefeuille-titres" du rapport annuel en raison du processus d'arrondi des chiffres.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques.

● ***In which economic sectors were the investments made?***

Secteur	Proportion
Internet and internet services	41.31%
Electronics and semiconductors	15.44%
Office supplies and computing	11.17%
Electrical engineering	6.39%
Communication	2.92%
Graphic art and publishing	2.72%
Banks and other financial institutions	2.56%
Miscellaneous services	2.45%
Pharmaceuticals	2.00%
Real estate	1.89%
Machine and apparatus construction	1.67%
Hotels and restaurants	1.33%
Healthcare	0.97%

Des différences mineures peuvent exister entre les données ci-dessus et les données correspondantes dans la section "Portefeuille-titres" du rapport annuel en raison du processus d'arrondi des chiffres.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?



Oui

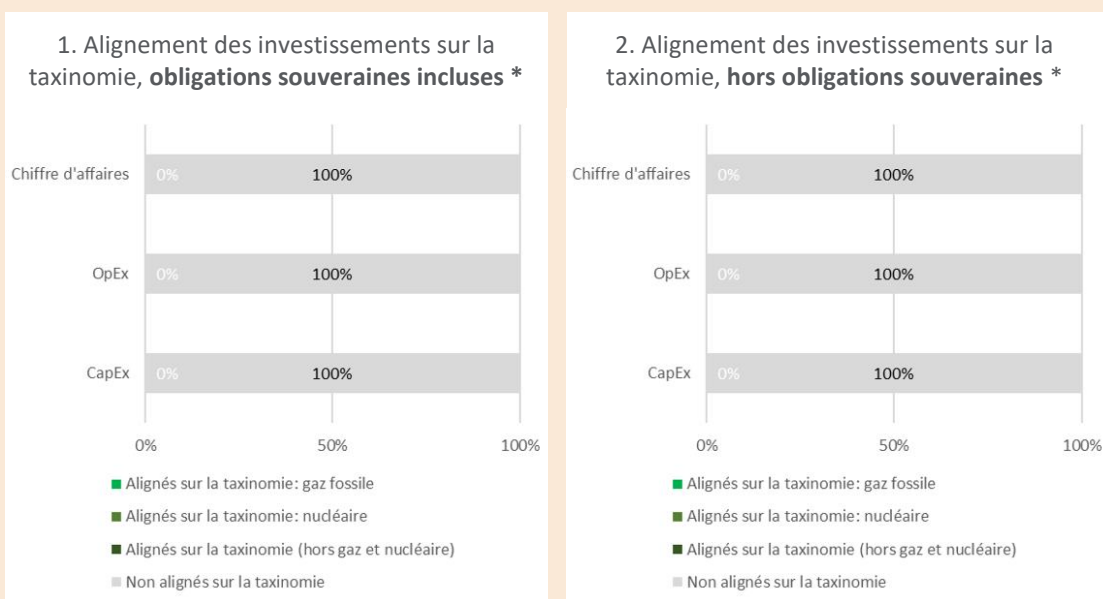
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire



Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation de changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable car aucune donnée de la période précédente n'est disponible.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 21,68 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2022 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 59,6 %



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie " Autres " peuvent représenter 8,19 % de l'actif net total du Compartiment.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- des liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;
- des investissements présentant des caractéristiques E/S au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement E/S de Candriam. Il est prévu de vendre ces investissements ;
- Autres investissements (y compris les produits dérivés mono-émetteurs) achetés à des fins de diversification et qui ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'un filtrage ESG ou pour lesquels des données ESG ne sont pas disponibles ;
- Produits dérivés autres que mono-émetteurs qui peuvent être utilisés à des fins de gestion de portefeuille efficace et/ou à des fins de couverture et/ou temporairement à la suite de souscriptions/rachats.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence, le Compartiment n'a pas ouvert de positions dans des émetteurs qui ne présentaient pas un profil ESG positif, sur la base d'une évaluation indépendante des notes ESG de Candriam. Même s'il paraissait logique d'investir dans Meta Platforms d'un point de vue thématique, nous n'avons pas investi dans le titre. Au sein du fonds, nous excluons toutes les entreprises dont le score Best-in-Universe est inférieur à 8 (score de 1-10, 10 étant le plus bas). Fin 2022, le score Best-in-Universe de Meta Platforms était de 8. L'entreprise n'adopte pas de politiques favorables aux actionnaires et continue d'investir massivement dans les infrastructures, la sécurité et le contenu, et sa direction n'a pas toujours géré les questions de confidentialité avec prudence.

Le Compartiment vise à obtenir un score ESG, calculé par le biais de la méthodologie ESG développée par Candriam, supérieur à celui son indice de référence. À la fin de l'exercice 2022, le score ESG global du Compartiment était de 53,51, soit 3,15 au-dessus du score ESG de l'indice de référence.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

●● ☒ OUI	●● ☐ NON
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 0%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 93.55%	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

La réalisation des objectifs durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Dépenses en Recherche et Développement : les dépenses en Recherche et Développement sont supérieures à l'indice de référence par rapport à la capitalisation boursière de l'entreprise.
- Niveau de formation des équipes dirigeantes : pourcentage de cadres dirigeants titulaires d'un doctorat supérieur à l'indice de référence.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui sont en violation avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou le Pacte mondial des Nations Unies.
- s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.
- Nombre des participations pour lesquelles Candriam a voté.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à " ne pas causer de préjudice important " à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 75 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section " Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? "

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre en ligne avec les objectifs de l'accord de Paris.

Indicateurs de durabilité	Valeur	Benchmark
PhD in Mgmt - Corporate - Higher than bench	23.73%	3.94%
R&D Expense - Corporate - Higher than bench	3.11%	1.19%

... et par rapport aux périodes précédentes ?

Non applicable car aucune donnée de la période précédente n'est disponible.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses notes et de ses scores ESG exclusifs, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'"investissement durable" et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant "à ne pas causer de préjudice important", en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des "principales incidences négatives" ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des "principales incidences négatives" est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

À l'échelle du Compartiment, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens (cf. Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/en/private/sfdr/>) :

- Engagement et vote : afin d'éviter et/ou de réduire l'incidence négative sur les objectifs durables, le Compartiment a également tenu compte des incidences négatives dans ses interactions avec les entreprises, par le biais du dialogue et du vote. Candriam a accordé la priorité à ses activités d'engagement et de vote en fonction d'une évaluation des défis ESG les plus importants et les plus pertinents, auxquels font face les secteurs et les émetteurs, en tenant compte des incidences financières et sociales et des incidences sur les parties prenantes. Par conséquent, le niveau d'engagement avec chaque entreprise au sein d'un même produit peut varier et est assujéti à la méthodologie de hiérarchisation des priorités de Candriam.
 - Dialogue :

Le climat (PAI1 à PAI6) est de toute évidence au centre de nos échanges avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

Notre objectif est évidemment d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de soutenir un tel alignement. Au-delà de tout engagement à atteindre Zéro émission nette et de la publication d'informations sur les émissions absolues de Scopes 1-2-3, Candriam les encourage donc à fournir des informations sur la façon dont les objectifs à court et à moyen termes sont alignés sur la trajectoire scientifiquement reconnue de 1,5D. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif. Comme l'année dernière, nous continuons de soutenir et de participer activement à plusieurs initiatives collaboratives, telles que Climate action 100+. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans notre rapport annuel sur l'engagement et le vote, disponible sur notre site Internet public (<https://www.candriam.com/en/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>) .

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'augmentation des inégalités observée, plusieurs engagements ont également été effectués concernant la protection des droits de l'homme fondamentaux au niveau de la main-d'œuvre directe et indirecte (due diligence de la chaîne d'approvisionnement) (PAI10, PAI11). Nous avons également mené une campagne d'engagement direct dédiée post-Covid visant à étudier comment les relations avec les parties prenantes avaient été affectées et les changements étaient désormais intégrés comme le " nouveau cadre normal " d'exercice des activités des sociétés en portefeuille de Candriam. Dans le même esprit, la gestion du capital humain est un aspect que nous abordons dans la plupart de nos échanges avec des entreprises. Nous continuons d'appuyer la Workforce Disclosure Initiative, qui défend un meilleur accès à des données fiables, pertinentes et comparables sur la main-d'œuvre directe et indirecte des entreprises.

- Vote :

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international, notamment les principes établis par l'OCDE ainsi que par l'International Corporate Governance Network (ICGN).

À cet égard, Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils sont disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de notre politique de vote. La rémunération et l'élection des administrateurs concentrent la plupart de nos votes contre la direction. Nous demandons en effet aux entreprises de respecter le principe de rémunération à la performance et nous montrerons notre désaccord dès lors que nous considérons que le niveau de rémunération est excessif ou que les conditions d'attribution ne sont pas assez transparentes ou exigeantes. De même, nous attendons des entreprises qu'elles respectent nos exigences minimales d'indépendance : au sein des conseils d'administration qui ne répondent pas à cette exigence, nous nous opposons à la (re-)élection des administrateurs non indépendants, à l'exception du CEO. La diversité (PAI13) et le niveau d'expertise du conseil d'administration sont bien entendu également pris en compte dans ces votes.

En outre, Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter.

Dans l'intérêt de ses clients, Candriam tient compte de l'opinion ESG interne sur les sociétés en portefeuille, mais également des résultats de l'engagement auprès d'elles, dans ses choix de vote.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance. Plus précisément, Candriam se félicite de l'introduction de résolutions « Say-on-Climate » parrainées par la direction. Candriam a construit un cadre détaillé à appliquer à chaque résolution « Say-on-Climate », qui évalue la rigueur et l'alignement de la stratégie de transition de l'entreprise avec une trajectoire vers l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050. Par conséquent, la plupart d'entre elles n'ont pas obtenu notre appui pendant la période.

- Exclusion : Le filtrage négatif de Candriam sur les entreprises ou les pays vise à éviter les investissements dans des activités ou des pratiques préjudiciables et peut conduire à des exclusions liées à l'incidence négative d'entreprises ou d'émetteurs.
- Suivi : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives, y compris le reporting au niveau du Compartiment. Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Compartiment. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Compartiment :

Indicateurs PAI	Résultat
1- GHG Emissions - Scope 1 GHG Emissions	3184.87
1- GHG Emissions - Scope 2 GHG Emissions	2608.30
1- GHG Emissions - Total GHG Emissions	5793.17
2 - Carbon Footprint	3.57
3 - GHG intensity of investee companies	27.23
4 - Exposure to companies active in fossil fuel sector	0.00%
10 - Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	0.00%
13 - Board gender diversity	31.47%
14 - Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	0.00%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASTRAZENECA PLC	Pharmaceuticals	8.26%	GB
MERCK & CO INC	Pharmaceuticals	8.03%	US
ROCHE HOLDING LTD	Pharmaceuticals	7.05%	CH
REGENERON PHARMACEUTICALS INC	Biotechnology	6.38%	US
THERMO FISHER SCIENT SHS	Electronics and semiconductors	4.59%	US
DANAHER CORP	Machine and apparatus construction	4.19%	US
AMGEN INC	Pharmaceuticals	4.03%	US
MERCK KGAA	Pharmaceuticals	3.93%	DE
SIEMENS HEALTHINEERS	Pharmaceuticals	3.88%	DE
DAIICHI SANKYO CO LTD	Banks and other financial institutions	3.56%	JP
ELI LILLY & CO	Pharmaceuticals	3.55%	US
HOLOGIC INC	Pharmaceuticals	3.54%	US
GENMAB AS	Biotechnology	2.85%	DK
SEAGEN INC	Biotechnology	2.44%	US
IQVIA HOLDINGS INC	Pharmaceuticals	2.27%	US

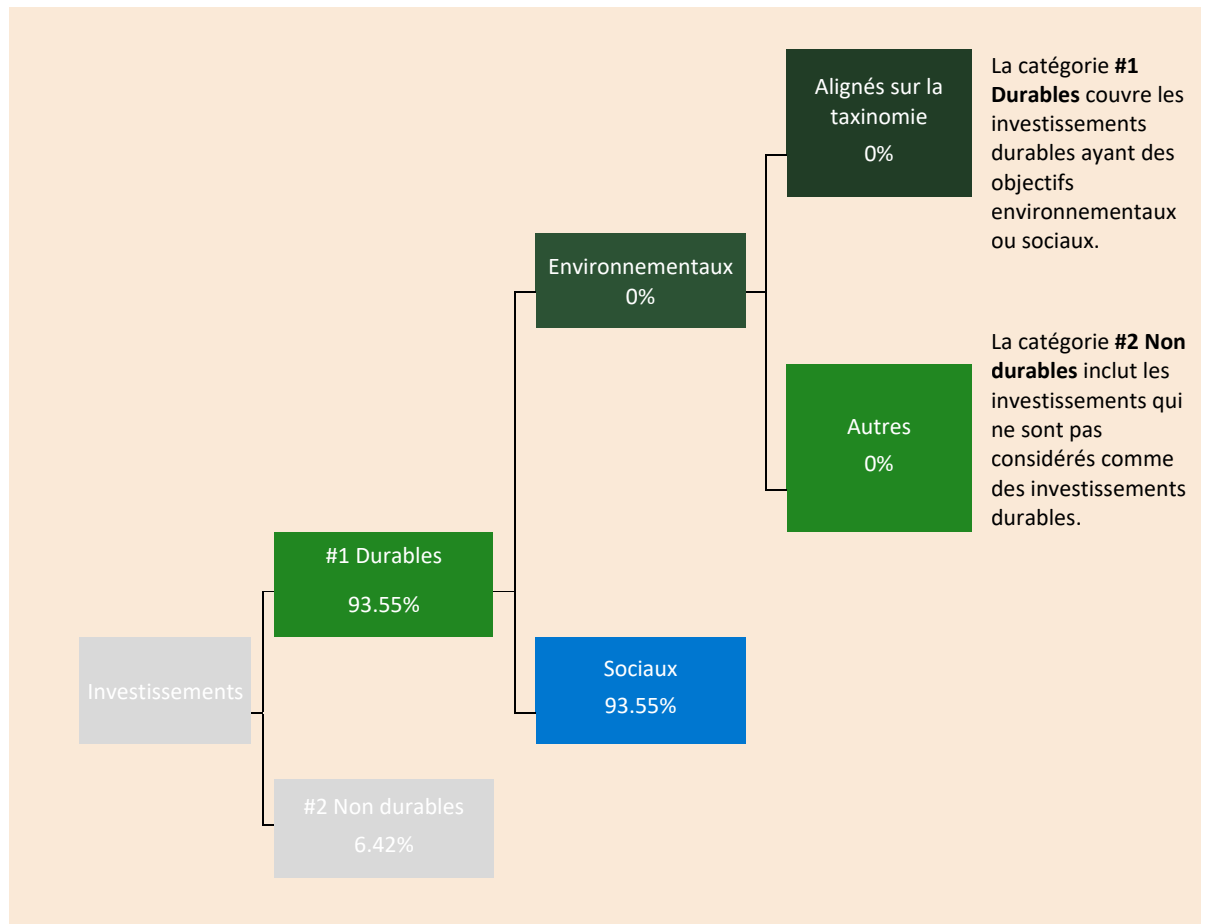
Des différences mineures peuvent exister entre les données ci-dessus et les données correspondantes dans la section "Portefeuille-titres" du rapport annuel en raison du processus d'arrondi des chiffres.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques..

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Top secteurs	Proportion
Pharmaceuticals	51.08%
Biotechnology	25.44%
Electronics and semiconductors	4.98%
Banks and other financial institutions	4.38%
Machine and apparatus construction	4.19%
Chemicals	1.08%
Miscellaneous services	1.00%
Photographic and optics	0.94%
Healthcare	0.49%

Des différences mineures peuvent exister entre les données ci-dessus et les données correspondantes dans la section "Portefeuille-titres" du rapport annuel en raison du processus d'arrondi des chiffres.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?



Oui

☐ Dans le gaz fossile

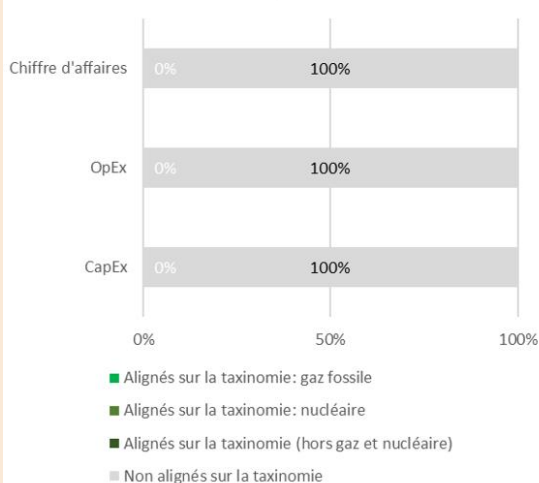
☐ Dans l'énergie nucléaire



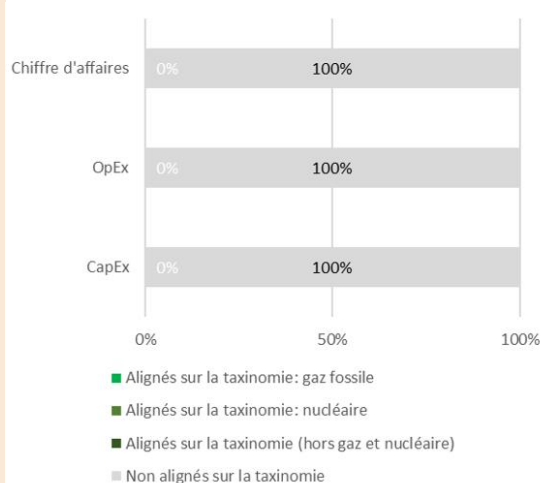
Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des

investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable car aucune donnée de la période précédente n'est disponible.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 0 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2022 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 93,55 %



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie « non durables » sont présents dans le Compartiment à hauteur de 6,42 % des actifs nets totaux.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- des liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.
- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Il est prévu de vendre ces investissements.
- Des produits dérivés ne portant pas sur un seul émetteur (« Non single name ») utilisés pour une gestion de portefeuille efficace et/ou à des fins de couverture et/ou temporairement à la suite de souscriptions/rachats



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Afin de respecter l'objectif d'investissement durable pendant la période de référence, nous avons liquidé les investissements suivants dont les émetteurs n'ont pas contribué à la réalisation de l'objectif d'investissement durable. Johnson & Johnson a été vendu. L'entreprise a obtenu la note de 6 au sein du cadre Best-in-Universe de Candriam, ce qui l'exclut de fait de l'univers d'investissement. Étant donné qu'une analyse approfondie de l'équipe ESG n'a trouvé aucune raison appuyant un éventuel relèvement, nous avons liquidé la position.

Afin d'accomplir son objectif social le compartiment vise à surperformer l'indice de référence sur les deux indicateurs sociaux, ceci afin d'évaluer les moyens humains et financiers déployés par les entreprises dans le cadre de la lutte contre le cancer : 1/ Les dépenses en recherche et développement par rapport à la capitalisation boursière de l'entreprise. 2/ Le niveau de formation des équipes dirigeantes exprimé en pourcentage des cadres dirigeants. Le fonds a surperformé son indice de référence sur les deux indicateurs sociaux. Les dépenses en recherche et développement par rapport à la capitalisation boursière de l'entreprise ont totalisé 3,1 % pour le fonds et plus de 1,2 % pour l'indice de référence. Le niveau de formation des équipes dirigeantes exprimé en pourcentage des cadres dirigeants titulaires d'un doctorat au sein de celles-ci, a atteint environ 23,73 % pour le fonds et 3,94 % pour l'indice de référence.

En outre, le Compartiment vise à obtenir un score ESG, calculé par le biais de la méthodologie ESG développée par Candriam, supérieur à celui son indice de référence. Fin 2022, le score ESG global du Compartiment était de 58, contre 51 pour l'indice de référence.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ **OUI**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%

☒ ☐ **NON**

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 88% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels qui sont à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte des pratiques dans les questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises.
- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnelles, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc et uranium appauvri).
- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis

de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à " ne pas causer de préjudice important " à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 20 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section " Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité? "

Indicateurs de durabilité	Valeur	Benchmark
Carbon Footprint - Corporate - Scope 1&2 - Lower than bench	7.43	51.74

... et par rapport aux périodes précédentes ?

Non applicable car aucune donnée de la période précédente n'est disponible.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'exclusions ainsi que de l'utilisation d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et avoir une incidence positive sur l'environnement et dans les domaines sociaux à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 20 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'" investissement durable " et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant " à ne pas causer de préjudice important ", en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des " principales incidences négatives " ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Principal adverse impacts are the most significant negative impacts of investment decisions on sustainability factors relating to environmental, social and employee matters, respect for human rights, anti-corruption and anti-bribery matters.

La prise en compte des " principales incidences négatives " est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Activités de mobilisation des entreprises, au moyen de sessions de dialogue et de vote, qui contribuent à éviter les incidences négatives ou à en réduire l'ampleur. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

À l'échelle du Compartiment, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens (cf. Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/en/private/sfdr/>) :

- Engagement et vote : afin d'éviter et/ou de réduire l'incidence négative sur les objectifs durables, le Compartiment a également tenu compte des incidences négatives dans ses interactions avec les entreprises, par le biais du dialogue et du vote. Candriam a accordé la priorité à ses activités d'engagement et de vote en fonction d'une évaluation des défis ESG les plus importants et les plus pertinents, auxquels font face les secteurs et les émetteurs, en tenant compte des incidences financières et sociales et des incidences sur les parties prenantes. Par conséquent, le niveau d'engagement avec chaque entreprise au sein d'un même produit peut varier et est assujéti à la méthodologie de hiérarchisation des priorités de Candriam.
 - Dialogue :

Le climat (PAI1 à PAI6) est de toute évidence au centre de nos échanges avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

Notre objectif est évidemment d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de soutenir un tel alignement. Au-delà de tout engagement à atteindre Zéro émission nette et de la publication d'informations sur les émissions absolues de Scopes 1-2-3, Candriam les encourage donc à fournir des informations sur la façon dont les objectifs à court et à moyen termes sont alignés sur la trajectoire scientifiquement reconnue de 1,5D. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif. Comme l'année dernière, nous continuons de soutenir et de participer activement à plusieurs initiatives collaboratives, telles que Climate action 100+. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans notre rapport annuel sur l'engagement et le vote, disponible sur notre site Internet public (<https://www.candriam.com/en/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>) .

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'augmentation des inégalités observée, plusieurs engagements ont également été effectués concernant la protection des droits de l'homme fondamentaux au niveau de la main-d'œuvre directe et indirecte (due diligence de la chaîne d'approvisionnement) (PAI10, PAI11). Nous avons également mené une campagne d'engagement direct dédiée post-Covid visant à étudier comment les relations avec les parties prenantes avaient été affectées et les changements étaient désormais intégrés comme le " nouveau cadre normal " d'exercice des activités des sociétés en portefeuille de Candriam. Dans le même esprit, la gestion du capital humain est un aspect que nous abordons dans la plupart de nos échanges avec des entreprises. Nous continuons d'appuyer la Workforce Disclosure Initiative, qui défend un meilleur accès à des données fiables, pertinentes et comparables sur la main-d'œuvre directe et indirecte des entreprises.

○ Vote :

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international, notamment les principes établis par l'OCDE ainsi que par l'International Corporate Governance Network (ICGN).

À cet égard, Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils sont disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de notre politique de vote. La rémunération et l'élection des administrateurs concentrent la plupart de nos votes contre la direction. Nous demandons en effet aux entreprises de respecter le principe de rémunération à la performance et nous montrerons notre désaccord dès lors que nous considérons que le niveau de rémunération est excessif ou que les conditions d'attribution ne sont pas assez transparentes ou exigeantes. De même, nous attendons des entreprises qu'elles respectent nos exigences minimales d'indépendance : au sein des conseils d'administration qui ne répondent pas à cette exigence, nous nous opposons à la (re-)élection des administrateurs non indépendants, à l'exception du CEO.

La diversité (PAI13) et le niveau d'expertise du conseil d'administration sont bien entendu également pris en compte dans ces votes.

En outre, Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter.

Dans l'intérêt de ses clients, Candriam tient compte de l'opinion ESG interne sur les sociétés en portefeuille, mais également des résultats de l'engagement auprès d'elles, dans ses choix de vote.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance. Plus précisément, Candriam se félicite de l'introduction de résolutions « Say-on-Climate » parrainées par la direction. Candriam a construit un cadre détaillé à appliquer à chaque résolution « Say-on-Climate », qui évalue la rigueur et l'alignement de la stratégie de transition de l'entreprise avec une trajectoire vers l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050. Par conséquent, la plupart d'entre elles n'ont pas obtenu notre appui pendant la période.

- Exclusion : Le filtrage négatif de Candriam sur les entreprises ou les pays vise à éviter les investissements dans des activités ou des pratiques préjudiciables et peut conduire à des exclusions liées à l'incidence négative d'entreprises ou d'émetteurs.
- Suivi : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives, y compris le reporting au niveau du Compartiment. Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Compartiment. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Compartiment :

Indicateurs	Résultats
10 - Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	0.00%
14 - Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	0.00%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
EMERSON ELECTRIC CO	Electrical engineering	4.63%	US
ALPHABET INC -A-	Internet and internet services	4.10%	US
SIEMENS AG REG	Electrical engineering	3.97%	DE
PTC INC	Internet and internet services	3.53%	US
MICROSOFT CORP	Internet and internet services	3.29%	US
ROCKWELL AUTOMATION	Electrical engineering	3.27%	US
ANALOG DEVICES INC	Electronics and semiconductors	3.22%	US
APPLIED MATERIALS INC	Electronics and semiconductors	3.18%	US
ASML HOLDING NV	Electronics and semiconductors	3.15%	NL
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Electrical engineering	2.85%	FR
STMICROELECTRONICS NV	Electronics and semiconductors	2.81%	NL
SILICON LABORATORIES INC	Electronics and semiconductors	2.52%	US
SERVICENOW INC	Internet and internet services	2.45%	US
ADVANCED MICRO DEVICES INC	Electronics and semiconductors	2.41%	US
KEYENCE CORP	Electronics and semiconductors	2.39%	JP

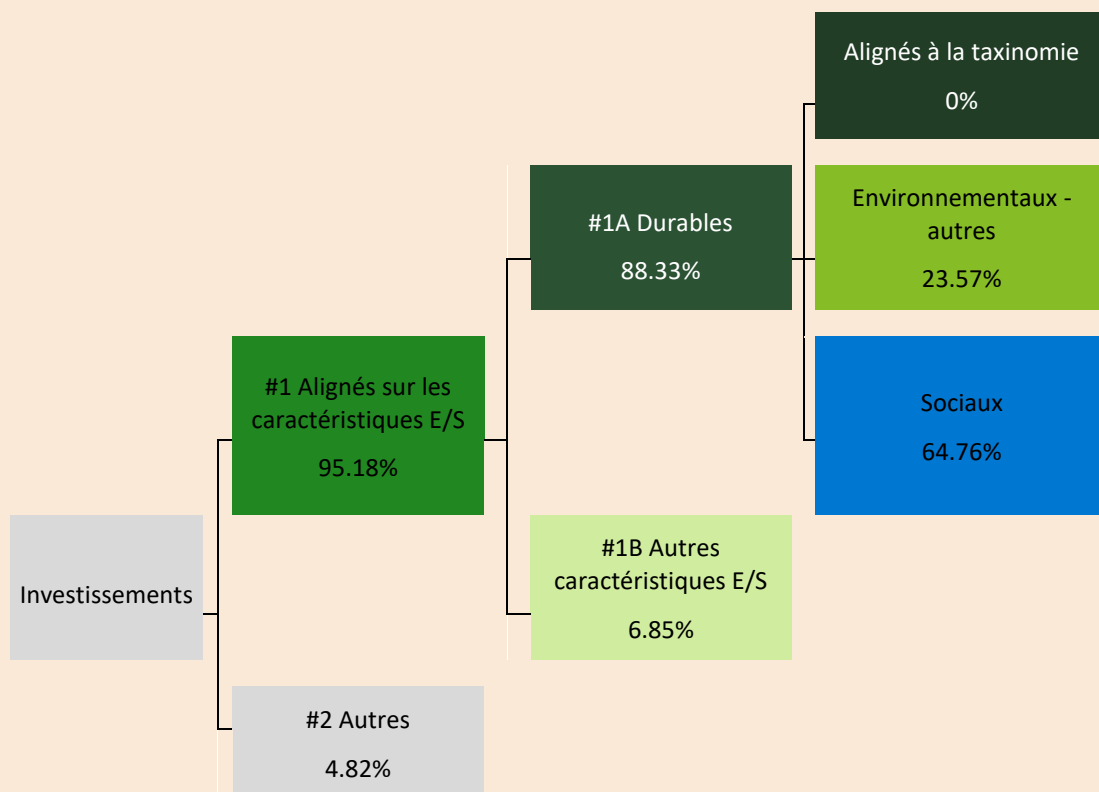
Des différences mineures peuvent exister entre les données ci-dessus et les données correspondantes dans la section "Portefeuille-titres" du rapport annuel en raison du processus d'arrondi des chiffres.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques.

● ***In which economic sectors were the investments made?***

Secteur	Proportion
Electronics and semiconductors	32.19%
Internet and internet services	30.82%
Electrical engineering	17.85%
Machine and apparatus construction	5.44%
Pharmaceuticals	4.10%
Road vehicles	1.92%
Communication	1.68%
Miscellaneous services	1.13%
Investments funds	0.08%

Des différences mineures peuvent exister entre les données ci-dessus et les données correspondantes dans la section "Portefeuille-titres" du rapport annuel en raison du processus d'arrondi des chiffres.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹ ?



Oui

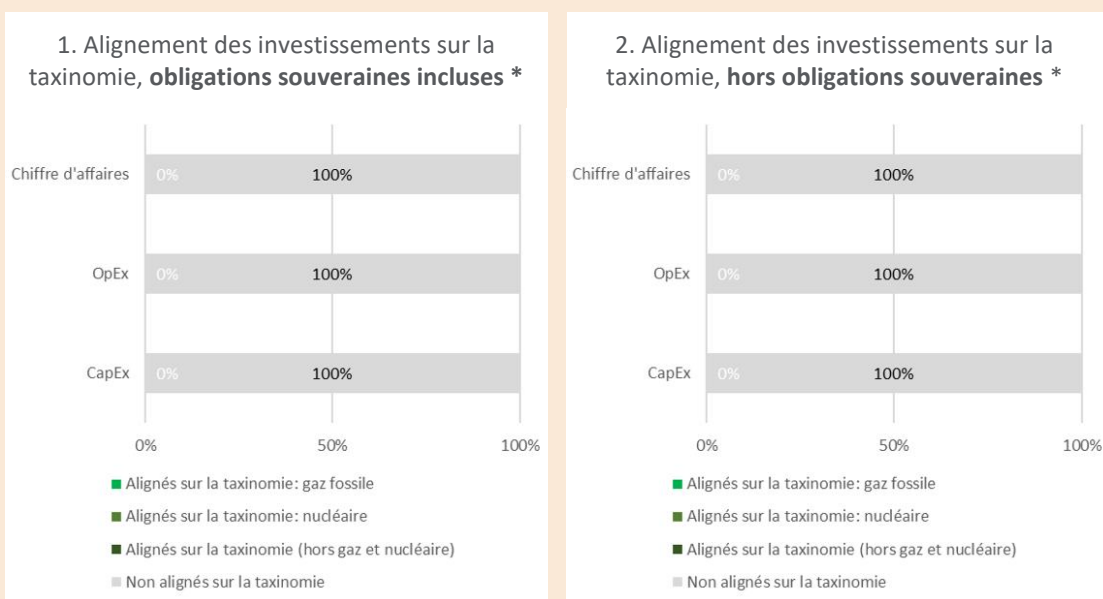
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire



Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation de changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable car aucune donnée de la période précédente n'est disponible.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 23,57 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2022 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 64,76 %



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie " Autres " peuvent représenter 4,82 % de l'actif net total du Compartiment.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- des liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;
- des investissements présentant des caractéristiques E/S au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement E/S de Candriam. Il est prévu de vendre ces investissements ;
- Autres investissements (y compris les produits dérivés mono-émetteurs) achetés à des fins de diversification et qui ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'un filtrage ESG ou pour lesquels des données ESG ne sont pas disponibles ;
- Produits dérivés autres que mono-émetteurs qui peuvent être utilisés à des fins de gestion de portefeuille efficace et/ou à des fins de couverture et/ou temporairement à la suite de souscriptions/rachats.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence, nous avons liquidé/réduit les investissements suivants dont les émetteurs n'avaient pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales : nous avons liquidé la position dans Ericsson en début d'année. L'entreprise a investi dans le développement de la 5G, mais a été liée à des pratiques de corruption. Elle s'est de ce fait retrouvée en violation de notre analyse normative, ce qui a conduit à l'exclusion du titre de l'univers d'investissement.

Le Compartiment vise à obtenir un score pays ESG moyen, calculé par le biais de la méthodologie ESG exclusive développée par Candriam, supérieur à celui de son indice de référence. Fin décembre 2022, le score ESG global du Compartiment était de 55, contre 51 pour l'indice de référence.

Afin de matérialiser la prise en compte des enjeux liés au changement climatique, l'empreinte carbone des entreprises est mesurée. À la fin de l'année 2022, l'empreinte carbone moyenne du fonds s'élevait à 7,43 t éq CO2/million d'euros investis, contre 51,74 t éq CO2/million d'euros investis pour l'indice de référence.



Les indices de référence sont des indices permettant

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.